

LA GRANDE MISSION D'ENQUÊTE SCOLAIRE D'ÉMILE MASQUERAY EN KABYLIE (1881)

par

Ouahmi Ould-Braham

Nous avons montré dans un précédent article¹ dans quelles conditions Émile Masqueray a effectué sa première mission kabyle. Un voyage d'exploration qui s'inscrit parfaitement dans un projet d'étude². Ainsi l'exigence qui l'anime est d'instruire un dossier propre à soutenir, justifier et défendre la mise en place d'écoles laïques françaises en Kabylie. Outre les finalités politiques et scientifiques que revêtent sa mission, Masqueray s'investit dans un voyage qui l'intéresse personnellement parce qu'il s'agit de la terre kabyle qui constituera plus tard l'un des trois piliers de sa thèse de doctorat³ et à laquelle il témoigne un profond attachement ; parce qu'il s'agit d'un domaine qui le concerne directement en tant que professeur : l'enseignement ; et enfin, parce qu'il s'agit d'un projet à haute résonance politique à travers lequel il peut jouer un rôle non négligeable et, par la même occasion, être reconnu par différentes institutions et par la hiérarchie.

Pour ces raisons, un tel voyage lui permet de concilier son intérêt particulier à un intérêt politico-scientifique. Il s'agit concrètement de dresser un état des lieux des formes d'enseignement existantes en Kabylie et de mener une enquête sur la disposition de la population face à ce projet. En bref, il doit pouvoir

1. Ouahmi Ould-Braham, « Émile Masqueray en Kabylie (printemps 1873 et 1874) », *Études et Documents Berbères*, 14, 1996, pp. 5-74. (Les pages 36-74 sont constituées de cinq documents annexes dont l'auteur est Masqueray. Pièces de correspondance inédites + un article de journal).

2. Masqueray effectue ce voyage dans la Kabylie du Djurdjura au printemps 1873 et 1874. Deux textes en témoignent : l'extrait d'un rapport remis au général Chanzy sur l'état de l'enseignement primaire en Grande Kabylie après 1871 et des impressions de voyage parues dans la *Revue politique et littéraire* (1876). L'itinéraire part de Fort-National, emprunte la route de Aït-Bou-Chaïb en passant par la tribu des Aït Yahia, la route de Aït Menguellat pour revenir au chef-lieu de Djurdjura : Fort-National. Cette première excursion a pour vocation d'être un voyage de reconnaissance. Une seconde est axée sur le travail d'enquête ayant en vue le projet de mettre en place un enseignement public en Kabylie.

3. *Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie (Kabyles du Djurdjura, Chaouïa de l'Aourâs, Beni-Mezâb)*, thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris, Paris, E. Leroux, 1886, XLIII – 326 p.

répondre à deux questions : qu'en est-il de l'enseignement en Kabylie ? et, les populations sont-elles disposées à accueillir sur leur territoire l'établissement d'écoles françaises et à y inscrire leurs enfants ?

Or, en répondant à ces deux questions il sait qu'il devra aussi convaincre tous ceux qui pourraient s'opposer à un tel projet. Cela signifie clairement que Masqueray soutient personnellement une telle action, et qu'en prenant une position favorable, il doit donc justifier et défendre énergiquement l'intérêt et la nécessité de réaliser ce programme. C'est selon ces exigences implicites que Masqueray entreprend son voyage et oriente son enquête⁴.

I. LA PHASE PRÉPARATOIRE DE LA MISSION

Nous sommes en 1880. Après la Kabylie (1873), Émile Masqueray vient d'accomplir deux importantes missions scientifiques (Aurès, 1875-1878 : travaux archéologiques, ethnographiques et linguistiques ; Mzab⁵, printemps 1878 : législation et manuscrits). Alors qu'il s'attelait à un gigantesque travail d'études historiques et de copies de manuscrits ibâdites, le 20 décembre 1879 on vote une loi qui va doter l'Algérie d'un enseignement supérieur. Masqueray reçoit sa nomination comme professeur d'histoire et d'antiquités d'Afrique et

4. L'enquête est autant descriptive : elle dresse un état des lieux comparatifs, qu'analytique : elle met l'accent sur la disposition d'esprit des Kabyles face au projet. Malgré la force de la tradition qui régleme la vie quotidienne des Kabyles, il existe bien un désir d'apprendre la langue française, pour communiquer avec l'étranger et la connaissance d'une langue qui s'avèrera, être un instrument économique, politique, commercial nécessaire pour le peuple. Le projet jouit donc, d'après Masqueray, d'un état d'esprit très favorable, il est également renforcé par l'absence (et donc le besoin) de structure scolaire forte. Depuis le bouleversement de 1871 aux répercussions visibles dans l'état de l'enseignement, une période opportune politiquement devrait motiver toutes les entreprises françaises de scolarisation en Kabylie.

Les écoles où l'on dispensait encore un enseignement religieux en langue arabe avaient tendance à disparaître. Les écoles secondaires, divisées en *mamerat* du droit et en *mamerat* du Coran demeurent des établissements privilégiés où seuls y ont accès un petit nombre d'élèves. Outre l'enseignement des jésuites qui affirme le succès d'un enseignement classique et pratique adapté, aucune autre forme d'enseignement n'entrerait en concurrence avec l'école publique. De surcroît, la présence forte de l'enseignement des jésuites s'avère être un argument de motivation supplémentaire en faveur du projet au sein duquel s'ouvre le débat réactivé entre les tenants d'un enseignement laïc et ceux d'un enseignement religieux.

Au terme de son enquête, Masqueray a réuni tous les arguments en faveur de l'école publique dans le pays. Et cela, tant qu'il s'agit d'un apport réel pour la population kabyle et d'une nécessité stratégique pour la France. Dans le contexte colonial de l'après 1871, il apparaît nécessaire de jouer politiquement la carte de l'enseignement. Le terrain y est propice : les foyers insurrectionnels contre la France que furent les *mamerats* pourraient, selon Masqueray, être remplacés par de véritables lieux de la République.

5. Ouahmi Ould-Braham, « Émile Masqueray au Mzab. À la recherche de livres ibâdites », *Études et Documents Berbères*, 9, 1992, pp. 5-35.

comme directeur de cette École supérieure des lettres d'Alger (10 janvier 1880) nouvellement créée.

Après avoir été échaudé par les différentes commissions scientifiques ministérielles quant à la continuité de ses missions⁶, Masqueray semble avoir changé de fusil d'épaule : dans une lettre⁷ datée du 7 janvier, il invite son ami, ancien camarade de la rue d'Ulm, Alfred Rambaud qui vient de devenir le chef de cabinet de Jules Ferry, à l'Instruction publique, à « une belle excursion en Kabylie en compagnie du directeur des Affaires civiles, M. Journault, et du recteur, M. Belin ». Ce nouveau voyage de reconnaissance a été décidé par le recteur de l'Académie d'Alger, pour constater une fois de plus l'état de l'enseignement en Kabylie. Masqueray fait remarquer que « notre université est bien en retard de ce côté, car nous n'avons qu'une école primaire en Kabylie, à Tamazirt, près de Fort-National, tandis que les ecclésiastiques en possèdent neuf, en outre *trois écoles de filles*⁸ ».

Qu'en est-il de la situation scolaire dans toute l'Algérie ?

Situation de l'enseignement

En 1880, les écoles destinées particulièrement aux petits Algériens musulmans étaient peu nombreuses. En voici la liste avec indication de date de fondation⁹ : Alger, rue Porte-Neuve (1850) ; Oran, village nègre (1850) ; Mostaganem, rue Moïse (1850) ; Constantine, garçons (1850) et filles (1850) ; Biskra (1851) ; Tlemcen ; Nédroma (1865) ; Renault (à Mazouna, 1866) ; l'Hillil (à Kalâa, 1871) ; Tamazirt (1873) ; Touggourt (1878). La plupart de ces établissements procédaient des écoles dites arabes-françaises, fondées par le maréchal Randon suivant le décret du 14 juillet 1850. Elles étaient créées et entretenues par l'autorité militaire, alors seul régime en vigueur. L'arrêté du gouverneur général du 2 mai 1865 mit l'entretien des écoles à la charge des communes¹⁰, puis le décret du 15 août 1875 et l'arrêté ministériel du 26 février 1876 mirent définitivement les quelques écoles qui subsistaient hors de l'autorité militaire pour en confier la direction au recteur d'Alger.

En Kabylie, avant l'insurrection de 1871, l'enseignement était inexistant :

6. *Ibid.*, pp. 32 et 59.

7. Ouahmi Ould-Braham, « Lettres inédites d'Émile Masqueray à Alfred Rambaud », *Études et Documents Berbères*, 4, 1988, p. 164 (lettre n° 1).

8. *Ibid.*

9. Alfred Rambaud, *L'enseignement primaire chez les indigènes musulmans d'Algérie et notamment dans la Grande Kabylie*, Paris, Lib. Ch. Delagrave, 1892, p. 5 ; Foncin, *L'instruction des indigènes en Algérie* ; voir fascicule 41 des Mémoires et documents publiés par le musée pédagogique, 1888, Paris.

10. À ce moment-là, plusieurs établissements n'ont pas résisté aux conditions nouvellement créées, comme celui de Blida ou de Cherchell.

exception faite de l'école des arts et métiers de Fort-Napoléon (Fort-National depuis), fondée en 1866 par le général Hanoteau, mais elle fut brûlée pendant les événements. L'insurrection réprimée, des Kabyles spoliés qui voulaient louer leurs bras à des colons comprirent qu'il était important de parler le français pour travailler, et très vite (1873) les jésuites et les pères de la Mission d'Alger fondèrent avec l'accord du gouvernement, des écoles à Djemaa-Saharidj et à Aït-Larba pour les premiers, et à Sedka-Ouadhia pour les seconds. La même année, le bureau arabe de Fort-National créa l'école de Tamazirt¹¹, protégée par l'amin-el-oumena Si Moula Aït Ou-Ameur et son frère Si Lounis.

En 1874, Émile Masqueray, visita ces différents établissements¹², puis en 1878 M. Frin, inspecteur d'Académie à Constantine ceux de la province de Bougie¹³. Leurs conclusions furent les mêmes : les enfants kabyles étaient de très bons élèves, et l'enseignement aurait des chances d'être fructueux. Ils apprenaient le français, l'arithmétique, les techniques agricoles. En février 1880, M. Frin proposa la création de plusieurs écoles dans la région d'Ak-bou¹⁴, et que les cheikhs, dont le fameux Ben-Ali-Cherif, acceptèrent.

Au même moment, Jules Ferry décida la réforme de l'enseignement national avec amélioration des écoles anciennes et création de nouvelles, il était évident que l'Algérie ne pouvait pas être en reste. Il se saisit du projet de loi Chanzy, approuvé par les différentes instances, écrivit au gouverneur en exercice, Albert Grévy, pour lui annoncer que la question de l'instruction publique en Algérie l'intéressait personnellement¹⁵. Deux chargés de mission du ministère furent envoyés séparément en Algérie¹⁶ et notèrent que l'enseignement par les jésuites atteignait ses limites dans la mesure où il faisait aussi de la propagande religieuse, ce que les musulmans ne pouvaient tolérer ; les Pères de la Mission d'Alger qui ne faisaient pas de prosélytisme avaient de bien meilleurs résultats.

Quand le décret du 15 août 1875 et l'arrêté ministériel du 26 février 1876 eurent confié la direction des écoles arabes-françaises au recteur d'Alger (même les territoires de commandement militaire étaient concernés par ces décisions), l'autorité se désintéressa totalement quant à l'avenir de ces éta-

11. Le colonel commandant du cercle de Fort-National a proposé le 12 février 1873 un plan de scolarisation au gouverneur général, l'amiral de Gueydon, cf. Ch.-R. Ageron, *Les Algériens musulmans et la France*, Paris, PUF, 1968, p. 333 et suiv.

12. O. Ould-Braham, « Émile Masqueray en Kabylie... », *op. cit.*

13. Foncin, « L'instruction des indigènes en Algérie », *op. cit.*, p. 822 ; et annexe n° 3 du rapport de Stanislas Lebourgeois.

14. *Ibid.*

15. Ch.-R. Ageron, *op. cit.*

16. Il s'agit de Stanislas Lebourgeois et Henri Le Bourgeois.

Le premier est le chef du IV^e bureau (personnel et comptabilité) à la rue de Grenelle, auteur d'un *Rapport sur une mission en Algérie*, Paris, Paul Dupont, 1880. Le second est l'inspecteur général de l'Instruction publique ; sa mission scolaire en Algérie, dont la Kabylie, a fait l'objet d'une publication : *Rapport sur la situation de l'enseignement primaire en Algérie*, Paris, Imprimerie Nationale, 1880.

blissements. Donc, à peine une dizaine d'écoles relevant de l'Instruction publique continua à subsister en 1880 pour toute l'Algérie¹⁷.

Jules Ferry décida de porter l'effort sur la Kabylie du Djurdjura : « Il n'y a pas une contrée où nos institutions soient plus impatiemment attendues, où les populations se montrent plus empressées à nous faciliter les moyens d'y ouvrir des écoles. » Cette décision qui suscita dès le début quelques enthousiasmes, fut considérée par la presse comme un événement majeur.

Démarches préliminaires

Cette phase concerne les enquêtes des deux hauts fonctionnaires de l'Instruction publique et la part prise par Masqueray à cette tâche. Elle occupe presque toute l'année civile de 1880 (correspondance s'étalant du 27 février au 28 décembre) et l'échange de courrier la concernant dévoile plus explicitement la nature des rivalités personnelles que le projet de création d'écoles en Kabylie a déclenché, en particulier entre le recteur Belin et E. Masqueray. S'il s'agit de deux personnes, nous constatons en fait qu'elles relèvent, l'une et l'autre, d'une même administration (l'université); mais nous verrons plus loin que deux administrations s'affrontent : l'administration algérienne et l'autorité académique. C'est ce qu'exprime Stalislus Lebourgeois dans sa lettre du 27 février 1880, à son supérieur, le directeur de l'Enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique, Ferdinand Buisson¹⁸, en disant que l'administration algérienne veut mettre sous sa dépendance l'administration académique. Lebourgeois a le projet d'aller avec Masqueray à Fort-National pour visiter *incognito* les écoles des jésuites en Kabylie. Le 20 octobre 1880, une lettre officielle du ministère de l'Instruction publique recommande Masqueray au recteur de l'Académie d'Alger pour qu'il ait en charge la mission de création d'écoles primaires en Kabylie. Cette lettre justifie un tel choix par les connaissances que Masqueray possède sur le pays, les mœurs, la population. Le recteur est tenu de se mettre en relation avec Masqueray et de l'informer des résultats de cet entretien.

17. Alfred Rambaud, « L'enseignement primaire chez les Indigènes musulmans d'Algérie », *op. cit.*, p. 5.

18. Lettre datée d'Alger, 27 février 1880. Ferdinand Buisson, fils d'un juge et de famille protestante, est né à Paris en 1841. Agrégé de philosophie et titulaire d'une chaire en 1866 à l'Académie de Neuchâtel. Après 1870, il est nommé par le ministre Jules Simon inspecteur primaire, puis il devient inspecteur général et directeur de l'enseignement primaire. A cette époque il commence à publier son *Dictionnaire de pédagogie*. Collaborateur de Jules Ferry, il prépare les textes constituant le statut de l'école laïque. Il quitte son poste en 1896 pour occuper la chaire de pédagogie à la Sorbonne. Député de Paris (liste radicale-socialiste) à partir de 1902 et l'un des fondateurs de la *Ligue des droits de l'homme et du citoyen*. Président de la Ligue d'enseignement et Prix Nobel de la paix (1926). Mort à Thieuloy-Saint-Antoine le 16 février 1932.

Masqueray s'adresse en confiance¹⁹ à un homme « qui a tout bien vu dans ce pays en fait d'instruction publique ». Il pose les premières exigences en la matière : la nécessité de 15 écoles qui correspondent aux sections des 35 tribus, la nécessité de commencer impérativement par la Grande Kabylie pour ensuite agir dans les Aurès. L'autre exigence se porte sur les instituteurs et surtout sur leur mariage, gage d'une grande moralité. En plus de leur traitement personnel échelonné de 3 500 F à 4 500 F, leurs femmes auraient aussi un traitement, une sorte de dédommagement pour l'éloignement, le danger. Si Masqueray dit « un instituteur est plus important qu'un sous-préfet », c'est qu'il mesure l'influence et le poids de la charge civilisatrice qui lui revient. Il faut tenir compte d'une responsabilité en matière d'éducation. Cependant Masqueray semble tenir pour acquise l'instruction en Grande Kabylie et l'idée de s'étendre à l'Aurès, surtout au pays nomade, le préoccupe plus. L'instruction aura pour effet de rendre le pays sédentaire mais en l'instaurant déjà dans le changement des mœurs. Dès lors, un instituteur français pourrait se substituer au *taleb* qui enseigne dans les tentes et suit les nomades. Cet homme n'aurait pas besoin d'être marié (en pays nomade, les mœurs sont moins sévères qu'en Kabylie); quant à sa surveillance, elle impressionne seulement ceux qui n'ont pas suivi de près la régularité de la vie nomade. En matière d'instruction, Masqueray semble toujours regorger d'idées, mais d'idées toujours édictées pour qu'elles s'adaptent, pour qu'elles soient au plus proche de la vie et des mœurs en Algérie. Il anticipe cependant le discours de ceux qui y verront des chimères, ceux-là « n'ont pas vu les choses ou ont intérêt à les défigurer ».

Il ne faut pas oublier qu'en cette année 1880, Masqueray est directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger. La responsabilité de cette lourde charge va fournir à son adversaire, le recteur Belin, l'argument essentiel pour que ne lui soit pas en plus attribuée cette mission²⁰.

En octobre²¹, une nouvelle lettre du ministère indique au Gouverneur de l'Algérie que Masqueray est bien en charge de la mission et qu'il faut donc faire le nécessaire avec le Secrétaire général d'Alger pour que les adminis-

19. Lettre datée d'Alger, 14 septembre 1880.

20. Lettre du 11 février 1880 à Henri Le Bourgeois, inspecteur délégué du ministre de l'Instruction publique.

21. Lettre du ministère de l'Instruction publique au recteur de l'Académie d'Alger datée du 20 octobre 1880. Le ministère lui transmet copie d'une lettre envoyée au Gouverneur général d'Algérie sur la création des écoles. Il défend vivement la nécessité de la scolarisation en Kabylie et les difficultés qu'elle rencontrera : seul Masqueray sera à même de les résoudre, en raison de sa connaissance approfondie de la culture et de la langue berbères. Les chefs kabyles, favorables à ce projet, l'aideront d'autant mieux qu'ils le connaissent déjà. Il considère que les nouvelles écoles devront être achevées dès la prochaine rentrée scolaire.

Le même ministère au Gouverneur de l'Algérie (lettre datée du 20 octobre 1880) informe ce dernier qu'il a chargé Masqueray de s'occuper de l'organisation de l'enseignement primaire en Kabylie et que celui-ci va effectuer un voyage d'étude. Il demande que l'administrateur de la Kabylie facilite la réalisation de cette mission.

trateurs lui facilitent sa mission. C'est fin octobre 1880, que le ministère informe donc directement Masqueray de cette proposition²², laquelle implique des crédits qui viendront du Conseil général et du gouvernement d'Alger. S'il l'accepte, il aura à faire part de son plan. Nous avons donc trois lettres, trois angles de vue pour observer que la proposition directe à Masqueray s'accompagne de louanges, de compliments, de toute la rhétorique de flatteries nécessaire qui ne doit pas être sans déplaire à Masqueray. L'aspect formel et administratif s'oublie un peu dans le ton laudatif de la lettre.

Position du recteur d'académie

Les premières inquiétudes du recteur Belin²³ se manifestent au ministère le 26 octobre 1880. Pourquoi a-t-on créé une mission spéciale et en quoi consiste-t-elle exactement ? S'il s'agit de déterminer simplement le lieu des 15 écoles, la nécessité d'une mission spéciale ne s'impose pas. S'il s'agit de déterminer l'aménagement intérieur, la nature de l'enseignement et sa distribution, le recteur ne pense pas que Masqueray soit compétent pour cette tâche. Il critique le fait que les inspecteurs soient par la suite chargés d'une organisation qui leur échappera ; que l'inspecteur d'Académie d'Alger n'ait vu aucun chef kabyle influent alors que celui de Constantine, M. Frin, est en relation constante avec les autorités militaires et indigènes du cercle d'Ak-bou. De plus, selon lui, Masqueray va être en charge d'une tâche qui va doubler celle de directeur de l'École supérieure des Lettres. Mais n'est-ce pas

22. Lettre datée de Paris, octobre 1880. Nécessité de créer en Kabylie, pour la rentrée, un nombre d'écoles égal à celui des nouvelles communes, et attribution de crédits spéciaux.

Le ministre exprime à Masqueray toute sa confiance et le félicite pour son dévouement lors des précédentes missions qui lui ont été confiées. Il lui déclare que cette nouvelle mission n'entravera pas ses activités de directeur, dans la mesure où il pourra utiliser ses vacances pour ses voyages d'étude.

23. Lettre datée d'Alger, 26 octobre 1880.

Il exprime ouvertement son désaccord par rapport à la décision de confier une telle mission à Masqueray, et il remet vivement en cause les compétences de ce dernier : s'il s'agit de décider seulement quelles seront les écoles prioritaires, une mission spéciale n'est pas nécessaire et Masqueray pourrait se contenter de se renseigner auprès des familles influentes kabyles qu'il connaît bien ; par contre Masqueray ne dispose pas des compétences requises pour la détermination des écoles, leur aménagement et l'organisation de leur enseignement ; en outre, il n'est pas bon qu'il s'occupe exclusivement de cette affaire qui incombe aux inspecteurs ; ces derniers devraient donc établir eux-mêmes des contacts avec la population kabyle, puisque ce sont eux qui dirigeront les futures écoles.

Par ailleurs, cette mission va avoir des conséquences négatives sur sa fonction de directeur de l'École des Lettres. Il y a déjà eu à Alger des plaintes au sujet de l'ouverture tardive des Écoles supérieures, et il n'est pas bon de priver les étudiants durant plusieurs semaines des cours, et l'École de la présence de son directeur. Malgré toutes ces réserves, il l'assure de son concours.

Il l'informe qu'il a demandé à El Hachemi ben Si Lounis des renseignements sur le cercle de Fort-National et de ses besoins en matière de scolarité.

là un argument qui vise à dénigrer Masqueray? Lorsqu'il affirme vouloir parler «en disant tout ce qu'[il] pense», n'avoue-t-il pas implicitement qu'il aimerait que l'on retire cette tâche à Masqueray? Le 8 octobre 1880, l'inspecteur d'Académie Pontavice, s'adresse au recteur lui proposant d'être en charge de la mission. Un projet est déjà en place, rédigé par l'inspecteur et le commandant de Fort-National. Ainsi, le 29 octobre 1880, le recteur remet au ministère ce projet de Pontavice en le présentant avec toutes les louanges d'un travail effectué avec le plus grand soin²⁴. C'est une manière de doubler Masqueray, de s'y substituer. D'un côté, Masqueray a été désigné par le ministère et de l'autre Pontavice est recommandé par Belin, favorisant ainsi la concurrence. C'est ce qui apparaît clairement dans la lettre du 30 octobre de Belin à F. Buisson²⁵, le directeur de l'enseignement primaire au ministère. En effet, selon Belin, la mission revenait «de droit» à l'inspecteur d'Académie.

Un télégramme officiel²⁶ à Masqueray lui fait part du crédit voté par le Conseil général du département d'Alger. Il dispose de 56 500 F en deux annuités pour la création d'écoles. Suite aux remarques de Belin, le ministère lui répond habilement²⁷, peut-être avec le souci de ménager les rivalités stériles. Il lui explique pour quelles raisons Masqueray a été choisi: pour que l'administration ne souffre pas de cette charge, on l'a confiée à un universitaire. Le ministère insiste surtout sur le fait d'une réalisation commune qui dépend de la bonne volonté de chacun. Il ne fait que souligner la nécessité d'une entente pour que le projet se déroule le mieux possible. Le 9 novembre

24. Lettre datée d'Alger, 29 octobre 1880. Le recteur Belin transmet au ministère le projet de M. de Pontavice.

Dans sa lettre au recteur Belin (datée d'Alger, 8 octobre 1880), cet inspecteur lui demande, sur un ton plein de déférence, l'autorisation de se « consacrer » à une « initiative si hautement prise » par le ministre, consistant en la création des écoles en Kabylie. Il l'informe qu'il a déjà obtenu des renseignements sur la détermination du nombre des futures écoles et lui soumet un projet établi par l'instituteur (il s'agit de Scheer) et le commandant de Fort-National (M. Dianous), deux hommes dont il loue les compétences. Le recteur, à l'adresse du ministère, exprime des doutes sur la nécessité de confier l'organisation des futures écoles à un « délégué spécial » (= Masqueray).

25. Lettre à Ferdinand Buisson datée d'Alger, 30 octobre 1880.

Il exprime vivement son désaccord au sujet de la décision de confier la mission d'organisation des écoles à Masqueray. Il regrette que cette affaire n'ait pas été confiée à qui de droit (M. de Pontavice) dans le respect de la hiérarchie, et soupçonne des intrigues dont il l'entreprendra ultérieurement.

26. Daté d'Alger, 3 novembre 1880.

27. Lettre datée de Paris, début novembre 1880.

Le ministère l'informe avoir pris connaissance de la demande de M. de Pontavice de se voir confier l'organisation de l'instruction en Kabylie, et le remercie laconiquement de l'intérêt que suscite ce projet chez tous les fonctionnaires. Il lui réitère son intention de confier cette affaire à Masqueray, dont il fait l'éloge en précisant que celui-ci sera un parfait intermédiaire entre l'administration et la population kabyle jusqu'à l'achèvement des écoles. Il déclare que sa mission contribuera à renforcer l'administration et ne saurait en aucun cas aller à son encontre, Masqueray n'étant qu'un auxiliaire parmi d'autres. Il lui demande son aide et son concours.

1880, Masqueray donne sa réponse²⁸ et remet dès le 10 novembre son plan²⁹ et les ressources nécessaires à ce plan.

Ce plan débute par une présentation grandiloquente dans laquelle il souligne sa connaissance du milieu indigène et où il reconnaît la haute valeur de l'entreprise. Il y distingue les écoles dites arabes-françaises, construites dans des centres où vivait un noyau de la population européenne, du nouveau projet qui vise à construire des écoles en plein territoire kabyle. La première des choses à accomplir est que le gouverneur mande à Alger huit des principaux personnages de la Kabylie, soit deux de chacune des grandes communes mixtes. Cette réunion aura pour but de présenter le projet, de favoriser leur adhésion, voire de susciter leur aide pour des concessions de terrain. La propagation de la nouvelle se fera en Kabylie par leur intermédiaire facilitant ainsi la tâche. Masqueray partira au mois de décembre visiter le pays en s'entendant avec les administrateurs. Il s'attachera d'abord aux chefs-lieux des communes pour ensuite étudier onze villages assez considérables. Durant ce voyage, il relèvera les témoignages et déclarations favorables, les offres de terrain, les donations; notera combien d'enfants sont susceptibles d'être envoyés par leurs parents dans ces écoles. Il n'hésitera pas à demander « beaucoup » pour faire de ces écoles des modèles, notamment pour les doter d'ateliers d'apprentissage adaptés aux spécialités artisanales des régions. Seul le choix du personnel sera réservé au recteur.

À la lecture de ce rapport, Belin envoie une lettre de désaveu et de critiques au directeur de l'enseignement primaire³⁰. Son attitude est claire, il n'approuve pas le choix de Masqueray et le rapport de ce dernier justifie son opinion. Comment peut-il demander une somme de 13 000 F et espérer en plus un traitement personnel pour sa mission ? S'il est d'accord sur le procédé de réunir les grands chefs kabyles, il ne voit pas Masqueray s'improviser architecte, constructeur. Quant aux programmes, dont Masqueray dit qu'ils seront « d'un esprit nouveau », il ne voit pas de quel droit, avec quelle compétence, il peut s'en charger et en décider. Il met de l'ironie mais aussi de la colère dans son commentaire. Cet homme, directeur de l'École supérieure des Lettres, ne peut servir deux tâches en même temps, surtout si la mission dure deux années. Et il ajoute : « quant à songer à donner à Masqueray comme collaborateur, presque subordonné, le chef naturel des écoles dans le département, M. l'inspecteur d'Académie, la chose me paraît impossible. Il n'est pas un seul inspecteur d'Académie qui voulût accepter cette situation ».

28. Lettre datée d'Alger, 9 novembre 1880. Il exprime son vif contentement de participer à l'organisation de la scolarité en Kabylie.

29. Ce rapport envoyé sous couvert du recteur a été accompagné d'une lettre de ce dernier, datée comme le rapport d'Alger, le 1^{er} décembre 1880. Elle renferme quelques observations personnelles et demande au ministère quelles mesures prendre durant les absences de Masqueray, pour maintenir le bon fonctionnement de l'École des Lettres.

30. Lettre datée du 1^{er} décembre.

Divergences de vue

En conclusion, le recteur accepte cette charge à condition que toute la responsabilité en incombe à Masqueray. Il sera seul, il insiste sur ce point, et assumera les conséquences. Ses réserves vont donc à la manière dont sera gérée l'École supérieure des Lettres, qui pâtira sûrement de la mission de Masqueray. La réponse du ministère au recteur³¹ le 20 décembre 1880 nous montre combien il est nécessaire de faire preuve de diplomatie lorsque de tels projets sont engagés et engagent des tempéraments différents.

Le ministère réajuste sa pensée sur celle du recteur. Tous les points qu'il a soulevés ont de l'intérêt. Il donne au recteur une autorité prépondérante dans la surveillance des écoles, une fois tous les préliminaires remplis. Masqueray semble, en effet, outrepasser sa mission qui met en péril la bonne gestion de l'École des Lettres. Il est clair qu'il ne peut quitter l'École hors des vacances. La tâche de Masqueray est donc plus clairement délimitée : il s'occupera de fixer les points où les écoles seront construites, d'apprécier l'état d'esprit des indigènes, de déterminer le nombre de classes dans chaque école et les ressources locales que l'on peut utiliser.

Le ministre lui demande de faire part à Masqueray de ces remarques et de l'informer de son entretien. L'habileté de cette lettre est de revaloriser le rôle du recteur, de lui donner le sentiment que l'on partage ses appréciations sans jamais modifier l'attitude envers Masqueray, c'est-à-dire en conservant le respect et l'attention dus à l'homme qu'ils ont premièrement choisi pour cette tâche. Le recteur fait parvenir sa réponse sous forme de télégramme. Il semble qu'un accord ait été possible entre eux deux. Masqueray accepte les conditions et réduit même ses dépenses à 7 000 F pour l'année³². Le 22 décembre et le 26, un télégramme de Masqueray³³ exprime le souhait que les administrateurs favorisent sa mission. Le ministère s'en occupe dans la lettre du 26 au gouverneur demandant que la mission lui soit facilitée d'une façon effective³⁴.

Cette correspondance dénoue les querelles que l'on entrevoit de manière

31. Dans cette lettre rassurante, le ministère précise que cette mission confiée à Masqueray consistera simplement à déterminer les emplacements des futures écoles, leur composition, le concours des indigènes et les ressources locales dont elles pourraient bénéficier. Il devra effectuer un rapport mensuel avec des plans, des devis et d'éventuelles promesses de vente, lequel sera examiné par le recteur et agréé par le Conseil départemental avant d'être mis à exécution.

32. Télégramme daté du 28 décembre 1880.

Le recteur informe que Masqueray a accepté sa mission à certaines conditions financières (une somme de 7 000 F pour toute l'année), et demande pour ce dernier une avance de 1 500 F.

33. Télégramme adressé à Henri Le Bourgeois.

34. Lettre du ministère de l'Instruction publique au Gouverneur général de l'Algérie datée de Paris, 26 décembre 1880. Il l'informe qu'il a chargé Masqueray de l'organisation des écoles primaires en Kabylie, et lui demande d'intervenir auprès de l'administrateur de Kabylie pour lui faciliter sa mission.

latente au moment de la mission même. Elles ont plus le sens de rivalités de caractère, entre Belin et Masqueray, que des fondements argumentés sur le travail ou la valeur de Masqueray. Mais l'on voit bien que le recteur Belin va jusqu'à la colère, jusqu'à laisser entrevoir, dans sa réponse au ministère, qu'il est en prise avec le caractère audacieux, emphatique d'un homme. Il dit que le tort a été de ne pas suivre la voie hiérarchique. Il souffre qu'on ne lui reconnaisse pas assez son titre, il souffre de voir Masqueray se substituer avec fougue à un travail qui revient à son administration. Mais il a le tort de formuler des attaques personnelles, de se laisser emporter par son sentiment et d'oublier une argumentation sobre. Ainsi la manière dont il insiste sur l'argent demandé par Masqueray tout en désavouant vouloir commenter ce point, alors qu'il y revient sans cesse, est excessivement maladroite. Le recteur Belin nous donne la démonstration de sentiments humains : l'envie, l'orgueil, la jalousie ou plus justement la vanité.

II. MISSION DE JANVIER 1881

Masqueray a en charge, au cours de cette mission du mois de janvier, d'étudier la création de nouvelles écoles en Grande Kabylie dans les communes mixtes de Fort-National, du Haut-Sébaou et du Djurdjura. Ce projet exige de constater sur place les dispositions des Kabyles, des administrateurs, de déterminer des emplacements favorables et de répartir au mieux le nombre d'écoles.

Le premier rapport, journalier, indique le travail de préparation effectué dans chaque commune. En second lieu, il permet d'avoir une vue d'ensemble sur ce qu'implique la fondation de ces écoles : la disposition des Kabyles, le rôle des grands chefs, les fractions maraboutiques..., en fait, de cerner l'enjeu de ces établissements en Kabylie, ainsi que tous les problèmes que cette création pose³⁵. Enfin, en dernier lieu³⁶, il s'agit de déterminer le nombre, le lieu et le mode de fonctionnement des écoles ; ce rapport précis ne porte pas que pour la commune de Fort-National, une collectivité et une division administrative assez considérable au point de vue du peuplement.

35. La première partie de ce rapport a été achevée d'écrire en février 1881. Le rapport lui-même a été publié *in extenso*, in O. Ould-Braham, « Émile Masqueray en Kabylie... », *op. cit.*, annexe n° 1, pp. 36-60.

36. Nous sommes ici dans la deuxième partie de ce premier rapport datée du mois de mars.

Rapport journalier

Masqueray est dans la commune mixte de Fort-National du mardi 4 janvier au mercredi 12 janvier. Il s'entretient avec l'administrateur, Camille Sabatier³⁷, le mardi et étudie le lendemain la distribution des nouvelles écoles en se rendant sur place. Le jeudi, il procède à la détermination provisoire d'un établissement pour un autre groupe de villages (Imatou-Ken, Taourirt-el-Ala...). Le vendredi, il s'occupe de la partie liée aux problèmes de construction avec les entrepreneurs. Le samedi, une autre journée seul, qu'il consacre à la détermination d'emplacements. Le dimanche est entièrement réservé au groupe des Beni-Yenni. Le lundi 10 janvier, il étudie le devis pour toute la commune mixte de Fort-National, visite l'un des rares établissements scolaires³⁸ du secteur public qui fonctionnent déjà, et interroge les élèves pour se faire une idée sur les modalités de l'enseignement. Le mardi 11, à Djemâa-Sahridj, Masqueray nous livre tous les éléments de la procédure d'installation d'une école. En premier, il s'agit d'interroger les habitants afin de voir s'ils adhèrent à ce projet ; en second, il faut déterminer un lieu (*Agouni-Zemmor*)³⁹ qui agréé chacun. L'important est que ce choix se fasse en concertation avec les habitants.

Dans la commune mixte du Haut-Sébaou du mercredi 12 janvier au vendredi 14 janvier, l'administrateur Warnier absent, il est reçu à Ilmaten par son adjoint, De Raizie. Le problème du lieu se pose avec la tribu des Azazga. Le jeudi 13, plusieurs renseignements statistiques sont pris pour fonder les écoles du Haut Sébaou (Beni-Ghobri, Beni-Yidjer, Illoulouen-Oumalou, Beni-Zekki) et même de la montagne des Beni-Djennad. Le vendredi 14, il réunit les notables de Souama des Beni-Bou-Chaïb, note leurs offres de vente et procède de même à Taka chez les Beni-Yahia. Le soir, il part pour la commune mixte du Djurdjura où il est reçu par l'administrateur, M. Lapaine. Leur travail prend fin à 1 heure du matin.

Dans la commune mixte du Djurdjura, ses séances de travail-marathon ont duré du vendredi 14 au dimanche 16 janvier. Il visite les environs d'Aïn-El-Hamman (Taka des Beni-Yahia) où il a tenu une grande assemblée avec des

37. Né le 10 mars 1851 à Tlemcen, juge au tribunal de Blida en 1879, administrateur de la commune mixte de Fort-National en 1880, et chargé d'enseignement en 1884 (« institutions berbères ») à l'École supérieure des Lettres d'Alger. Député d'Oran en 1885, élu sur la liste de la gauche radicale et rapporteur du budget de l'Algérie en 1889. On dit qu'il fut l'un des partisans du « mythe kabyle ». Auteur de divers ouvrages et articles sur l'Algérie et le Sahara ; pour le domaine qui nous occupe, signalons : « Essai sur l'origine, l'évolution et les conditions actuelles des Berbères sédentaires », *Revue d'anthropologie*, 1882, pp. 413-442 ; « Étude sur la femme kabyle », *ibid.*, 1882, pp. 56-69 ; « La femme kabyle », *Bulletin de la Société géographique et archéologique d'Oran*, 1883, pp. 128-136 ; *Les difficultés algérienne. La question de la sécurité, insurrection, criminalité*, Alger, Jourdan, 1882, 64 p.

38. Il s'agit de l'école arabe-française de Fort-National, dirigée par Eugène Scheer.

39. Masqueray écrit parfois : *Agouni-Izemmouren*.

notables, et se rend avec M. Lapaine au col de Tirourda, dans le village de Soummer⁴⁰, un des foyers de l'insurrection de 1871 : les notables réunis, il recueille leur adhésion. Il repart à Fort-National le dimanche 16, puis à Tizi-Ouzou, pour enfin rejoindre Alger.

Masqueray est en charge d'un travail important et délicat avec lequel il doit mettre en œuvre des talents de diplomate. Il doit tenir compte des offres et des besoins des habitants, recueillir leur adhésion et s'arranger avec les administrateurs. Enfin, il gère aussi au mieux le prix de construction. Ainsi, à la suite de ces notes journalières, il peut dresser un rapport qui mesure tous les paramètres qu'implique l'implantation d'écoles, c'est-à-dire la disposition des Kabyles en fonction de leur histoire, de leurs coutumes, des influences religieuses, en fonction des projets et des offres des administrateurs, en fonction aussi des règles du ministère et du budget alloué. Il faut donc accorder ces paramètres sans en oublier un seul pour prévoir les conséquences de ces nouveautés.

Masqueray a les qualités requises, il est un bon historien et connaît les mœurs kabyles, il est diplomate et surtout très exalté par ce projet qu'il envisage comme une mission civilisatrice.

Étude des différents paramètres

a) *Disposition des Kabyles*

Dans une synthèse très claire, Masqueray donne un aperçu du fonctionnement administratif et de l'organisation sociale de la Grande Kabylie. L'unité administrative est assurée par le village (ou *taddert*)⁴¹ qui, chacun, a sa constitution propre et témoigne d'une organisation de type démocratique. Groupée en confédérations, la Kabylie est distribuée selon les *kelibat*-s, suivant un schéma segmentaire⁴². Il insiste sur trois caractères dominants : sur le fait qu'il y ait une culture développée, grâce au labeur, sur une terre plutôt austère,

40. Bien que l'emplacement de l'école projeté soit le centre d'Iferhounen, Masqueray écrit dans son rapport, non sans fierté, avoir finalement opté de tenir une assemblée avec les notables des tribus des Aït Ittouragh et Aït Illiltan dans un lieu hautement symbolique : « C'est là, écrit-il, que pendant plusieurs années une prophétesse nommée Lalla Fatma a prêché la guerre sainte contre nous, et les Kabyles montrent aux touristes avec orgueil, près de la maison de l'amin actuel, un frêne énorme entouré de dalles, au pied duquel se groupaient ses auditeurs. »

41. Chaque village (*taddert*) est divisé en petits quartiers (*kharouba*), dont le représentant (*tamen*) est choisi librement par les habitants. Les villages qui se caractérisent par leur propre constitution (*kanoun*) constituent de minuscules républiques ressemblant, dit-il, à celles de l'Italie du Moyen Âge ; elles ont produit deux blocs antagonistes : les gens « d'en haut » et ceux « d'en bas ». Parfois, à l'intérieur d'un même village, il y avait des fortifications séparant un groupe d'un autre.

42. Malgré sa tendance démocratique et son esprit fier et indépendant, le peuple kabyle, d'après les observations de Masqueray, a donc subi certaines influences et évolutions. Des familles et des individualités ont émergé grâce à leurs talents, leur habileté et leur capacité de gouverner. D'où l'apparition de petits tyrans locaux, chefs de guerre avides et ambitieux, dont

sur l'unité et l'organisation démocratique régies par les *kanoun*, et sur l'esprit d'indépendance, notamment en matière religieuse.

La bonne disposition des Kabyles est à observer à l'égard de la conquête française. Elle est positive et bénéfique selon Masqueray. Il prend en exemple la très bonne organisation de la justice qui ne procède ni par répression, ni par violence. La conquête française va permettre d'effacer les causes de dissension entre les tribus : d'effacer l'esprit de çoff, les *kebilat-s* et l'influence des marabouts.

Il évoque très rapidement l'insurrection de 1871 qui, pour lui, n'est pas représentative de l'esprit kabyle. En revanche, il apprécie le regard de la Kabylie sur la présence française : « Comme tout le reste, elle nous est soumise parce que le peuple a confiance dans notre équité et dans notre force. » À ses yeux, le gouvernement français est d'abord un maître et surtout un protecteur. Mais cette vision idéale de la présence française se déploie-t-elle de manière homogène et sans contradictions dans son rapport ?

À son arrivée à Fort-National, il présente à C. Sabatier le projet français comme une « ère nouvelle, celle de l'instruction », enthousiasme et foi qui résumant l'attitude de Masqueray. Cependant, on retiendra les termes employés tels que « soumission », « à condition que », « ce sont les Français qui payent pour que ». Or, si l'on confronte ces expressions avec une présentation idyllique « elle est accueillie par les Kabyles comme un bienfait », tel était « l'idéal vers lequel aspirait chaque village », et surtout, « une résolution généreuse et sans contrainte ». C'est alors qu'apparaissent les ambiguïtés. En voulant insister sur la liberté, le choix des Kabyles, il révèle ses propres contradictions. Il évoque bien « une soumission » d'une part, et d'autre part « sans contrainte », c'est un langage qui annonce ses propres contradictions. Si les Kabyles sont si bien disposés, il ne peut être question de les soumettre ? Il est clair que, pour tout projet nécessitant le soutien du plus grand nombre, il faut discuter, se concerter et arriver à une entente ; Masqueray en est conscient.

Ainsi, à Fort-National, après avoir remarqué l'adhésion très forte de la population, le problème se pose au niveau des *amin-s* et *oukil-s* qui sont plus réticents. Ces notables ne voient pas l'intérêt pour des pauvres de perdre leur jeune main-d'œuvre en les envoyant à l'école. C'est en effet un problème à considérer. Combien de familles enverront leurs enfants à l'école alors qu'elles ont besoin de leur travail quotidien ? Masqueray note lesquels sont pour ou contre cette nouveauté. L'autre exemple est celui de la commune du Djurdjura, sur un lieu symbolique de la révolte de 1871 : à Soumeur⁴³.

certaines ont eu une réelle puissance et une fin tragique, tels Firmus du temps de Théodore et le roi de Koukou à l'époque turque.

43. D'après l'enquête de Masqueray, les Kabyles voient d'un œil très favorable l'établissement d'écoles françaises dans leur région. Lors d'une réunion de tous les représentants de Fort-National, le 7 janvier 1881, ceux-ci acceptèrent avec enthousiasme le programme qui leur était proposé, à savoir des écoles laïques, gratuites et ouvertes à tous, où l'on prodiguerait à la fois des

L'installation d'une école répond à plusieurs conditions : y enseigner la langue française, le calcul, l'histoire, la géographie, le dessin. Y étudier le *kanoun* et la loi française. Le plus important sera d'y apprendre un métier manuel, d'orienter l'enseignement vers une profession utile au développement de la Kabylie. La langue arabe doit aussi figurer parmi les langues étrangères.

Mais Masqueray ne s'est pas contenté d'observer en présence de l'administrateur. Il s'est rendu seul en plusieurs endroits pour sonder le peuple kabyle. Ce travail sérieux, consciencieux, témoigne d'inquiétudes. Il veut s'assurer par lui-même qu'aucune pression n'est à craindre. Il est impressionné par la tribu des Beni-Yenni dont il admire la vivacité et l'esprit moderne : « La question des écoles y était résolue d'avance », constate-t-il.

En conclusion, Masqueray se félicite de ces premiers pas. Il comprend la satisfaction des Kabyles en fonction de deux raisons : l'une politique, l'autre économique. En effet, connaître les lois est un moyen de se mettre à l'abri de la violence et des injustices. Enfin, économiquement, les Kabyles pourront concurrencer les colons et ne pas les laisser seuls initiateurs. Il remarque cependant que les dispositions sont meilleures là où la présence française est plus prégnante.

À cela, il faut ajouter quelques réserves : la nécessité d'enseigner l'arabe (pourquoi ne pas ajouter « et le berbère » ?) et de ne fonder que des écoles gratuites. Le problème de la pauvreté est aussi un facteur à considérer de près, et pour installer des colons et pour convaincre les parents d'envoyer leurs enfants à l'école.

b) De l'influence et du rôle des « grands chefs »

Si la population kabyle est disposée à accueillir ces écoles, en quoi doit-on la préserver du pouvoir de personnages influents ? Selon Masqueray, le terme « grands chefs » ne correspond plus à une réalité en Kabylie, mais désigne certains personnages influents. Deux voix s'opposent : la première, celle de ces personnages qui ont voulu jouer le rôle de serviteurs de la France, qui ont donné l'exemple en envoyant leurs enfants dans les écoles des pères jésuites et des missionnaires. La seconde est celle de leurs adversaires qui veulent leur disparition ou plutôt souhaitent ne pas revoir leur puissance se reconstituer.

enseignements de type classique et des disciplines manuelles pour l'apprentissage d'un métier, ainsi que les lois kabyle et française et l'arabe comme langue étrangère. En plus, d'après Masqueray, ils exprimèrent leur absence de réticence d'être gouvernés par les Français. La majorité des *amin-s* présents (c'est-à-dire 51 d'entre eux) votèrent « pour » le projet, alors que 16 seulement votèrent « contre ». Lors de l'assemblée des représentants des Beni-Itouragh et des Illiltèn à Soumeur, dans le Djurdjura, les *amin-s* répondirent également favorablement à l'exposé des principes de base des futures écoles.

Une enquête personnelle de Masqueray – sans la présence des administrateurs – auprès des Kabyles confirme cette impression générale. Mais, c'est avec les Beni-Yenni que les négociations furent les plus fructueuses.

Ainsi le peuple se méfie lorsque ces chefs proposent des terrains pour établir les écoles (Y a-t-il anguille sous roche ?).

La solution pour Masqueray est de toujours s'adresser en premier au peuple, d'accepter les dons publics des villages et de souligner que l'école est pour tous. Seulement après ces procédures, ils pourront éventuellement accepter les donations gracieuses individuelles, mais sans leur accorder une plus grande importance. Le souci d'égalité, d'insuffler cet esprit égalitaire, est celui de Masqueray qui montre là son idéal indéfectiblement républicain. Ce souci, joint à celui de laïcité est nettement visible lorsqu'il considère les influences religieuses.

c) *Des fractions maraboutiques et des influences religieuses*

Masqueray dresse un tableau des différentes fractions maraboutiques de la commune de Fort-National. La plupart de ces fractions sont d'origine étrangère, et se sont mêlées au village sans toutefois s'assimiler complètement aux habitants. Leur action de pacification a souvent été reconnue⁴⁴. Après l'arrivée française, ces fractions ont perdu leur rôle politique, ce qui évite tout problème quant à la construction des écoles. Quant à leur influence religieuse, elle n'a jamais pu réellement gagner les Berbères qui ont toujours été indépendants et « peu enclins au fanatisme ».

La diplomatie et la finesse de Masqueray sont toujours à l'œuvre. Convaincre ces fractions sera réalisé par la flatterie : la France ne fait que poursuivre la tâche qu'elles ont inaugurée. Il ne faudra pas écarter le rôle du *taleb*⁴⁵ d'origine maraboutique, rôle qui, de toute façon, se perpétuera sous d'autres formes. Le plus important est de ne laisser pénétrer aucun enseignement religieux, Masqueray prône la laïcité sans employer le terme. Seulement, comment peut-on affirmer que l'école sera sans enseignement religieux alors que l'on y enseignera le Coran ? Il envisage une façon détournée de régler ce problème : déclarer que la langue arabe est utile comme langue commerciale⁴⁶.

44. Lors des conflits, ils ont toujours été des conciliateurs et des pacificateurs hors pair. En raison de ces talents politiques et diplomatiques, ils étaient devenus les principaux protagonistes de l'instruction religieuse en Kabylie.

45. Il ne s'agit pas des *taleb*-s de zaouïa mais des instituteurs musulmans. Bien que ces derniers n'enseignent que l'arabe et des fragments du Coran et qu'ils soient favorables aux écoles françaises, ils font partie du peuple kabyle, en raison de leur fonction de « secrétaire du village » et de leur solidarité vis-à-vis des pauvres. Aussi, ils sont très appréciés et il serait imprudent de les écarter, ce qui aurait pour conséquence d'entretenir les activités hostiles des « grands chefs ».

46. Elle sera enseignée, à l'âge de quatorze ans, au sortir de l'atelier, par des *taleb*-s fonctionnaires. Pourtant leur présence dans les écoles françaises n'est pas désirable, dans la mesure où la mission du gouvernement français n'est pas d'islamiser les Kabyles, mais l'arabe est une langue liturgique. Afin de neutraliser leur influence, il serait bon d'enseigner dans un deuxième temps uniquement l'arabe à partir d'ouvrages non religieux, ce qui permettrait aux anciens *taleb*-s de continuer à pratiquer leur profession sans risque, jusqu'à leur départ à la

d) *Du concours des administrateurs des communes mixtes*

Masqueray souligne le rôle très actif des administratifs dans cette entreprise. Ils soutiennent l'instituteur qui incarne la « France civilisatrice ». L'instituteur a pour profil : un homme instruit, d'âge moyen, marié, et qui été éprouvé à l'université. Il a un rôle particulier car il doit connaître les coutumes, les mœurs, donc mesurer la portée de ses paroles. Camille Sabatier, l'administrateur de Fort-National, a déjà un projet de former six petites écoles « préparatoires à l'enseignement primaire ». Son homologue, Lapaine, témoigne également du même esprit dans la commune du Djurdjura. Il veut ajouter d'autres écoles construites aux frais de la commune (le Djurdjura étant la plus riche), mais dont les moniteurs seront rétribués par l'État.

Pour toutes les écoles, il faudra utiliser en priorité les terrains communaux kabyles ou *mechmel*-s qui évitent toute installation sur une propriété individuelle. Régler cette question reviendra au gouverneur général. Mais il faudra l'approbation du ministère pour les emplacements et bâtiments, pour la nomination des moniteurs kabyles et pour que les établissements soient sous le contrôle de l'inspection académique.

Le dernier problème concerne le coût, qui varie en fonction de la géographie. L'état des routes, quand elles existent, déplorable rendra difficiles le transport des matériaux de construction, leur acheminement. Pour réduire ces frais, il faudrait employer les prestations des Kabyles.

e) *Emplacements, dimensions et distributions des écoles*

Quels critères respecter pour l'emplacement ? On sait qu'on aura à jouer sur plusieurs paramètres : la densité de la population ; les habitudes locales et la facilité des communications ; bâtir les écoles hors des villages pour éviter la contagion de maladies et fuir les vallées et bas-fonds ; le rayon de l'école ne devra pas dépasser 4 km ; pour la forme des terrains, il faudra une crête où le sol est égal en longueur, parfois on se contentera du flanc d'une montagne.

Une fois ces différentes questions réglées⁴⁷ (au coup par coup), il faut songer au type d'école à construire. Masqueray propose en effet deux modèles d'écoles : l'école carrée et l'école longitudinale. Il faudra au moins 20 établisse-

retraite, où ils seront progressivement remplacés par des professeurs français connaissant l'arabe.

47. En ce qui concerne les emplacements des futures écoles, les biens-fonds communaux appartenant à chaque village, dont de nombreux sont en friche, constituent une ressource précieuse. Les Kabyles seraient plutôt disposés à accorder ces terrains, mais de telles donations doivent être ratifiées par le gouverneur qui les octroyera lui-même à l'université. Les 15 écoles projetées sont insuffisantes à faire face aux besoins de scolarisation de la Kabylie qui comprend une population scolaire d'au moins 7000 élèves. De plus, il est impossible de construire des édifices très grands, pouvant accueillir plus de 200 enfants. Par ailleurs, leur architecture devra obéir à un certain modèle.

ments pour le Djurdjura et Fort-National, 10 pour les communes du Haut-Sébaou. Ce calcul est réalisé en fonction de la densité de la population qui est de 75 habitants/km² selon le recensement de 1866. Au vu de cette densité qui ira croissant, l'école devra être implantée sur un terrain de 1 hectare.

Sa construction répond à un règlement strict dont Masqueray énonce les conditions. Une classe doit pouvoir recevoir 50 élèves. Quant au logement du personnel, c'est-à-dire de l'instituteur-directeur, de l'adjoint français, il sera à part du bâtiment scolaire. Les ateliers seront les lieux les plus importants d'une école kabyle : « C'est par l'atelier surtout que la Kabylie sera civilisée. » Le jardin pourra également devenir une sorte d'atelier agricole. Le coût de cette école idéale est de 30 000 F. Or, le ministère attribue 15 000 F pour une école. Il faut donc qu'à ce projet complet se substitue, dans un premier temps, un demi-projet : c'est-à-dire une moitié d'école sur un même terrain. Il sera aisé ensuite d'aggrandir l'école sans démolir celle établie. Le demi-projet correspond donc à la somme de 15 000 F, à la condition de régler la question des *mechmel-s*⁴⁸.

Rapport sur la détermination des écoles (commune mixte de Fort-National)

Ce rapport, daté du mois de mars, est le complément du premier que nous venons d'entrevoir, destiné à l'autorité académique et au ministère de l'Instruction publique. Comme le précédent, il concerne la seule commune mixte de Fort-National⁴⁹.

Cette dernière étape est la plus délicate car elle a lieu sur le terrain et répond aux exigences d'hommes, de leurs besoins, de leur situation. Il n'est pas question de se référer à un règlement quelconque ou à des normes précises, mais de déterminer sur place le meilleur lieu possible en répondant à des critères de distances, de terrain, de regroupement humain. En somme, c'est l'étape où il faut trancher, décider au plus vite pour que l'action puisse s'enclencher sans trop de difficultés.

48. Le rapport s'achève sur la question du prix de construction des écoles. Les moyens financiers mobilisés pour l'édification de ces deux types d'écoles s'avèrent insuffisants, et les prix de construction très variables d'une région à l'autre. De plus, le mauvais état des routes en Grande Kabylie où les transports se font encore à dos de mulet, constitue une entrave sérieuse. Heureusement, le Gouverneur général de l'Algérie dispose d'un impôt payé sans résistance par les Kabyles pour la construction et la réparation des routes, et un nombre important de travailleurs sont disponibles pour le transport des matériaux. Ces aides de la population sous forme d'impôt et de journées de travail pourraient entraîner une baisse des prix et une unification des coûts de construction, de telle manière qu'une école construite dans une région lointaine ne coûterait pas plus cher qu'à Fort-National.

49. Elle comprend quatre tribus : Aït-Iraten, Aït-Fraoucen, Aït-Khelili et Aït-Yenni. Les Aït-Iraten, population considérable, comparativement aux autres tribus, comprennent cinq subdivisions : Irdjen, Aït-Ousammer, Aït-Oumalou, Aougacha, Aït-Akerma.

a) *Les Aït Ousammeur (3 848 habitants environ)*

Il est nécessaire de les diviser en deux groupes géographiques, d'éviter toute division ethnographique ou historique (celle des *kebilat-s*). Le *mechmel* d'Imerako est choisi pour une école longitudinale. Le seul problème est de pouvoir trouver un arrangement avec les propriétaires (des Aït Atelli) des vergers alentours.

b) *Aouggacha (3 348 habitants)*

Le *mechmel* de Timâmmert-el-Had est choisi pour une école carrée. Elle pourrait devenir un lieu d'accueil très considérable si on y ajoutait d'autres villages. Cette école sera donc plus importante que celle d'Imerako.

c) *Aït Oumalou (3 088 habitants)*

Le lieu choisi pour l'école est Arous. Mais ce village a l'inconvénient de participer aux influences malsaines de tous les fonds de vallées kabyles. Les Kabyles ont eux-mêmes proposé Ifenaïen. Le seul problème est de savoir si tous les villageois des alentours enverraient leurs enfants à cet endroit, ce qui sera loin d'être le cas. Ce lieu est donc également écarté. Reste une autre solution : un riche propriétaire propose une de ses terres : Iharkan. Mais contre lui se constitue un groupe d'adversaires. Voilà un exemple des divers problèmes, celui du choix d'une propriété individuelle fait surgir des luttes intestines. Le dernier lieu choisi est le *mechmel* d'Ijennaden ou de Djemâa Yaqoub pour une « école longitudinale ».

d) *Aït Akerma (3 390 habitants)*

Le village de Tacherahit est choisi, peut-être parce qu'il abritait déjà une école de droit musulman⁵⁰.

e) *Beni-Yenni (5 139 habitants)*

Ils sont un groupe très important⁵¹ qui a été influencé par les jésuites.

50. Masqueray écrit : « J'ai déjà fait valoir plus haut que Timammert-el-Had, où je souhaite qu'une école soit fondée, est l'emplacement d'un ancien établissement musulman. Ces contrastes doivent être recherchés, et j'assume, qu'ils nous seront très favorables, car les Kabyles admettent plus facilement qu'on ne pense que notre maître d'école succède à leur *tolba*. »

51. Des Beni-Yenni, Masqueray n'a fait que des louanges à leur sujet. Après avoir tenu, le dimanche 9 janvier, sa grande réunion avec les deux cents notables de la tribu, pour l'emplacement d'une école, ou à Aït Larba ou entre Aït Larba et Taourirt-Mimoun, il écrit dans son rapport : « Ces Beni-Yenni sont assurément la population la plus industrielle de toute la Kabylie. C'est chez eux que j'ai trouvé les imaginations les plus vives, les raisonnements les

Masqueray tient cependant à écarter toute incidence religieuse. L'emplacement choisi est Agouni n Taka, dans un premier temps. Ce lieu appartient à trois frères qui hésitent à vendre. Dans l'attente, il faut se porter sur un autre terrain. Masqueray envisage le *mechmel* de Djemâa el-Ekrar, bien que la source se trouve à plus d'un kilomètre. La seule condition est qu'il faut prévoir qu'elle sera bâtie la première. La nécessité d'une école et son rôle très important pour ce groupe en détermine la priorité.

f) *Aït Fraoucen et Aït Khelili (10 191 habitants)*

En raison de la forte population, il faut les diviser en trois groupes :

- 1^{er} groupe : 3 491 habitants, Djemâa-Sahridj, etc.
- 2^e groupe : 3 192 habitants, Taourirt Aden, etc.
- 3^e groupe : 9 415 habitants, Igoulfan, etc.

1^{er} GROUPE

Le lieu choisi est la place de Djemâa-Sahridj, seulement elle présente plusieurs inconvénients. Il est d'abord dangereux de bâtir une école dans un village d'après les critères déjà énoncés. La surface de 1 ha n'est pas disponible. Enfin, un centre de colonisation : « le nouveau Mekla », existe à 2 km. Il faudra prévoir le jour où il égalera Djemâa-Sahridj. Ne faut-il pas donc dès aujourd'hui prévoir un emplacement intermédiaire ?

Masqueray propose donc le *mechmel* d'Agouni Zemmor qui est pourtant un lieu communal où les pauvres viennent faire paître leurs bêtes. On peut y prévoir une école carrée à laquelle on ajoutera des ateliers.

2^e GROUPE

Il pense à Aït Mansour mais son bref voyage ne lui a pas permis de déterminer l'emplacement exact où construire.

3^e GROUPE

Beni Khelili. Le manque de temps ne lui a pas permis, là aussi, de se rendre sur les lieux.

En conclusion, la population de Fort-National exigerait huit nouvelles écoles. En raison des sommes allouées, il va falloir se limiter à trois créations, dont, dans l'ordre de préférence : Agouni n Taka, Agouni Zemmor puis Timammert-el-Had, Tacherahit, Kelâa, Imerako, Aït Mansour. La proposition de l'administrateur de Fort-National de créer cinq petites écoles du premier degré, résoudrait le problème. Masqueray souhaite qu'une sorte

plus droits, le tour d'esprit le plus moderne. La question des écoles y était résolue d'avance. On me pria surtout de développer dans notre enseignement les notions professionnelles. »

d'École normale locale soit instituée en annexe, par exemple, à l'école de Tamazirt.

Masqueray se voit en charge d'un lourd travail d'organisation et de conciliation, et son caractère de diplomate semble s'y prêter, sa rigueur et sa connaissance de la Kabylie lui permettent aussi d'agir avec intelligence, c'est-à-dire de prévoir, d'envisager toutes les conséquences plutôt que de régler au plus vite les divers problèmes rencontrés. Son souci d'équité qui se manifeste, outre par un choix résolu de la laïcité et de la gratuité, le pousse à ne retenir que des emplacements « neutres », c'est-à-dire des lieux qui appartiennent à la collectivité. Ces lieux évitent de rencontrer des problèmes d'influence, de pouvoir et ont l'avantage d'être déjà les lieux appartenant à tous. C'est ainsi aussi qu'il envisage une école : un lieu ouvert pour tous. Il faut donc effacer toute division pour ne retenir qu'une unité géographique.

III. MISSION DU PRINTEMPS 1881

Au printemps, il accomplit une autre course en Kabylie⁵², accompagné du chef de cabinet de Jules Ferry, Alfred Rambaud, et Émile Levasseur, membre de l'Institut et délégué du ministère du Commerce ; ces deux éminentes personnalités sont l'une et l'autre pour un bref passage en Algérie. Mme Masqueray et Mme Rambaud étaient du voyage. Partis d'Alger le 20 avril, ils visitent Tamazirt, Fort-National, les Beni-Yenni, Djemâa-Sahridj et Ilmaten. Après avoir séjourné dans la commune mixte du Djurdjura (Aïn El Hammam, Aït Bou-Youcef), Masqueray met les pieds pour la première fois à Illoulen Oumalou, Chellata, Akbou, Beni-Yedjer, Sahel et Djebel. Il revient à Alger seul avec sa femme, le 3 mai ; ses deux illustres compagnons avaient pris quelques jours plus tôt le chemin de l'Aurès : traverser la belle vallée de l'oued Abdi et pousser jusqu'à Biskra⁵³.

La veille du départ en Kabylie, Masqueray a eu un long entretien, en présence d'Alfred Rambaud, avec le gouverneur général⁵⁴ dont la teneur des conclusions a été qu'il serait bon, dans un premier temps, d'envisager la création de huit écoles, quitte à différer les sept autres⁵⁵. Prioritairement, ce

52. Tous les renseignements concernant l'itinéraire sont empruntés à ce rapport du 15 mai que Masqueray a adressé au ministère.

53. Lettre de Masqueray à Alfred Rambaud datée d'Alger, 5 mai 1881.

54. Le gouverneur en exercice est encore Albert Grévy, frère du président. Louis Tirman qui l'a remplacé par la suite, n'a été nommé que le mois de novembre de la même année.

55. Le nombre d'écoles était fixé à quinze.

sera à raison de deux écoles par commune mixte ; les territoires concernés sont : Fort-National, le Djurdjura, Azeffoun et le Haut-Sebaou⁵⁶.

À Alger, quelques jours après, Masqueray soumet au ministère un second rapport⁵⁷ qui dresse le choix définitif de l'emplacement des écoles dans la Grande Kabylie. Cependant, il reste quelques incertitudes en raison des problèmes rencontrés. Le plus souvent, ces problèmes sont dus à des retards, des lenteurs administratives ou des questions d'argent. Déjà, le premier rapport prévoyait la création des écoles pour le mois de mai 1881 ; or il n'en est rien puisque l'on en est encore au stade de la décision des emplacements. Cette lenteur n'est-elle pas significative : d'un manque d'organisation, de coordination, et peut-être d'une volonté politique ?

Justification des choix de Masqueray pour l'emplacement des écoles

Dans ce rapport, le ton de Masqueray est bien plus décisif. S'il choisit tel ou tel emplacement, il n'y a plus de raisons de mettre en doute son choix tant les lieux ont été étudiés en fonction des regroupements de population, de la disponibilité du terrain, et du coût, le plus économique possible.

Ainsi pour la commune mixte de Fort-National, les écoles de Beni-Yenni et Djemâa Sahridj ont été choisies en fonction de la disposition des Kabyles, des spécialités artisanales de la population. Les aptitudes des Beni-Yenni ont été remarquées lors d'une exposition à Fort-National. Masqueray est toujours très soucieux de s'adapter à la population et non l'inverse. Peut-être est-ce pour cela qu'on lui trouve des idées trop « généreuses ». Dans la commune mixte du Haut-Sebaou, les raisons avancées pour les emplacements tiennent à la situation géographique et politique. En effet, Ilmaten pourra devenir une station de liaison entre Tizi-Ouzou et Bougie et permet des ouvertures sur Azeffoun et sur la vallée alpestre. Cette situation d'ouverture est importante pour la politique coloniale qui peut s'assurer une bonne implantation et des voies maîtrisées. De plus, en associant les prestations des Izerfaouen et des Beni Djennad, des dépenses excessives seront évitées. Pour Masqueray, chercher la route la plus efficace pour acheminer les matériaux nécessaires à la construction est un point essentiel à l'édification des établissements.

Enfin, implanter une école pour la confédération des Illoulen-Oumalou se justifie pour une raison très importante. Deux zaouïas sont implantées en ce

56. Ce qui ressort, en conclusion, dans son rapport est la création immédiate de huit écoles à situer : 1° Djemâa El Ekrar chez les B. Yenni ; 2° Agouni Izemmouren chez les B. Fraoucen ; 3° Djemâa Sidi Ali à Ilmaten ; 4° Agouni n Gassin chez les Illoulen Oumalou ; 5° Ain El Hammam pour les B. Bou Youcef ; 6° Iferhounen chez les B. Ittouragh ; 7° Mers El Fahm ou bien Azeffoun ; 8° Timizar ou Aït Hodhea.

57. Le titre complet de ce travail est : *Rapport du 15 mai 1881 concernant la création immédiate de 8 écoles dans la Grande Kabylie.*

lieu, il est donc temps que « notre influence, écrit-il, se substitue à celle des *tolba* ». Ces raisons, outre géographiques, nous montrent bien l'ampleur d'une politique. L'enjeu est bien d'asseoir une influence, un contre-pouvoir par l'intermédiaire des écoles françaises. Le même enjeu stratégique se dénote pour le choix des écoles de la commune mixte du Djurdjura. Les trois écoles permettront d'occuper l'arête principale de la Kabylie.

Problèmes rencontrés

Masqueray énonce les raisons décisives de ses choix, s'il avance des justifications, il soumet également les différents problèmes. Certains sont mineurs car il ne demande qu'une décision financière. En revanche, le problème majeur est l'attitude à adopter à l'égard des zaouïas. Ainsi Masqueray analyse avec précision la situation, expose le fonctionnement de ces établissements religieux et propose des solutions. Les problèmes en question concernent la commune mixte du Haut-Sebaou et d'Azeffoun.

Il procède à une critique très vive des zaouïas. Celle de Sidi Ben Driss regroupe 89 « prétendus » *tolba*, prétendus car seulement trois sont en fait savants et parlent le *patois* (sic) kabyle. Remarquons d'ailleurs que Masqueray use ici du terme « patois » alors qu'il utilise plus volontiers celui de langue kabyle. De plus, ces zaouïas ont mauvaise réputation pour avoir dans le passé exercé une terreur dans les villages voisins. Celle de Sidi Abd er-Rahman, plus petite, est plus prestigieuse car elle recueille ses *tolba*-s au sein des meilleures familles. Mais leur fonctionnement est encore à l'égal des institutions du Moyen Âge. Elles recueillent des dîmes ; une cotisation de 50 F par élève qui sont nourris, logés, quelques temps. Chacun peut quitter la zaouïa, y revenir à condition d'avancer à nouveau la cotisation. Il faut bien les distinguer des fractions maraboutiques qui, elles, sont de mœurs et d'esprit laïcs. Les fractions maraboutiques ne connaissent que les affaires du village. On peut en revanche comparer les zaouïas à un couvent où les *tolba*-s sont célibataires et indépendants des confédérations dans lesquelles ils vivent.

La zaouïa exerce une certaine influence et surtout centralise des renseignements, « tient les nœuds de mille intrigues ». Il va donc falloir adopter une attitude particulière à leur égard, pour les « dissoudre » il faudra procéder avec beaucoup de finesse, examiner l'esprit de résistance de chacune d'elles. Afin d'opérer cette substitution progressive, Masqueray propose de laisser les zaouïas subsister quelques temps à côté de l'école, selon une cohabitation qu'il résume ainsi « l'arabe fanatique », « le français laïque ». Bien que cette opposition n'ait plus autant de force car l'islamisme n'est plus qu'une doctrine de revendication sociale pour les pauvres ou un moyen de vivre pour les gens habiles.

L'habileté serait de faire entrer les *tolba*-s dans l'école laïque, comme élèves,

et de nommer les deux cheikhs des zaouïas, maîtres adjoints d'arabe à l'école française. Quant à leurs biens, ils ont en fait été séquestrés en 1871, mais sans être vendus. Ils sont loués à un certain Tahar qui s'en dit administrateur. Or, comme il compte beaucoup d'adversaires, il serait facile de s'emparer de ses biens et ainsi le gouvernement les mettrait en vente, en les destinant plutôt à des acheteurs kabyles. Selon Masqueray, cette procédure ne soulèvera pas d'oppositions de la part de la population. Mais il faut éviter de prendre des mesures radicales, tel est le mot d'ordre impératif.

Les critiques sont-elles fondées ?

Ce rapport suscite de violentes critiques du recteur Belin⁵⁸. Il n'est d'abord pas conforme au premier rapport de Masqueray. Il ne fait que préciser le lieu des écoles et omet de parler de la disposition des Kabyles, des ressources locales sur lesquelles le gouvernement pourra compter. Enfin, le problème des *mechmel-s* n'est pas réglé. À ces critiques qui visent une insuffisance de renseignements, le recteur Belin en avance une plus profonde qui correspond à une vision politique assez différente. Selon lui, il est impératif que ces écoles ne comptent que des maîtres français car préparer des Kabyles pour l'enseignement dans le pays serait amoindrir l'influence française, au risque d'en faire des zaouïas. Ainsi relève-t-il la « générosité de caractère » de Masqueray qui semble ne pas s'accorder avec sa vision de la politique coloniale. Cependant, les instituteurs français devront connaître le kabyle, il va donc falloir les former. Cette question retarde à nouveau l'ouverture des écoles. Le recteur propose donc de passer une annonce dans les trois départements pour recruter huit instituteurs titulaires aux appointements de 3 000 F, et ce, à partir d'octobre 1881. Mais l'instituteur devra donc répondre à trois conditions : être marié, rester à la tête de l'école au moins trois ans, s'astreindre à suivre le cours de kabyle six mois à Tizi-Ouzou. Durant ces six mois, il jouira de son traitement. Il faut donc trouver un professeur de langue kabyle à Tizi-Ouzou pour mettre en place ces cours, mais une personne qui n'aura pas d'influence et aura un traitement de 125 F par mois ! Le recteur Belin est clair dans ses choix, ses préférences, sa politique. Éviter toute influence kabyle et s'assurer un pouvoir certain en Kabylie découlent de ces propositions.

Mais toutes ces critiques sont-elles fondées ?

Nous bénéficions de la correspondance de Masqueray à son ami A. Rambaud comme témoignage de défense⁵⁹. Que ce deuxième rapport ne soit pas conforme au premier est plutôt positif, car qui voudrait voir un rapport identique ? De plus, il est un prolongement, une continuité du premier.

58. Lettre du recteur au ministère datée d'Alger, 24 mai 1881.

59. Lettre datée d'Alger, 29 mai 1881.

Masqueray est d'ailleurs surpris de voir que le vice-président Pontavice lui parle de son second rapport sans même avoir lu le premier. On ne peut dire que Masqueray ait omis de tenir compte de la disposition des Kabyles. L'objet était largement envisagé dans le premier et évoqué toujours dans le second lorsque c'était nécessaire (par exemple à propos des zaouïas).

Le recteur Belin se fait peut-être une autre idée de cette étude sur les Kabyles, on lui parle de délicatesse, de conduite en accord avec la population, peut-être souhaite-t-il des chiffres appréciatifs de leur enthousiasme... ? Quant aux *mechmel*-s, Masqueray n'a cessé de dire que leur sort dépendait d'une intervention administrative qu'il a demandée déjà dans le premier rapport. Si le recteur Belin voulait se décharger de toute responsabilité quant au retard qu'accuse la construction de ces écoles, il n'est pas convaincant. Il se permet, en effet, pour des raisons politiques, de soumettre un projet de formation des instituteurs qui retarde d'autant plus l'ouverture des écoles. Or Masqueray proposait des Kabyles qui enseigneraient en effet, dans un premier temps, en attente de la formation des instituteurs français. Mais Masqueray semble le plus souffrir de tous les cheminements administratifs qui retardent une prise de décision. Enfin, il est sûr que les administrateurs envoient leurs projets personnels, pour affirmer leur action indépendamment du ministère.

La coordination, l'organisation semblent manquer. Masqueray désigne M. Prunier⁶⁰, docteur en droit et ancien camarade pour prendre en charge l'exécution de ses plans. Mais cette recommandation sera-t-elle écoutée ? Ne vont-ils pas choisir un homme, qui, comme beaucoup d'autres, n'aurait pas encore lu les rapports, ne les aura pas étudiés ? On peut s'interroger sur l'intérêt à retarder autant la construction des écoles ? Est-ce une volonté politique ? Une idée qui n'a pas définitivement mûri dans les mentalités ?

IV. DIFFICULTÉS DE TOUTES SORTES

«L'inaction est la première des vertus en Algérie», tel est le paradoxe de cette phrase proférée par Masqueray dans sa correspondance alors qu'il se nourrit de travail depuis février 1881 pour que l'on puisse enfin décider de construire ne serait-ce qu'une première école kabyle⁶¹. Sa correspondance est

60. Eugène Prunier a été le camarade de lycée (Rouen) de Masqueray. Officier d'ordonnance de l'amiral Pathman au siège de Paris, il passe à l'Instruction publique où il s'est beaucoup occupé de l'enseignement primaire. Nommé inspecteur d'instruction publique en Cochinchine, mais n'a pu s'y rendre pour des raisons familiales.

61. Masqueray au ministère de l'Instruction publique (Alger, 12 novembre 1881).

Proposition d'acquisition d'un terrain pour y construire une école modèle chez les Beni Bou-Youcef, une partie des Beni Menguellat et une partie des Aït Yahia, situé au bord de la route de

majoritairement destinée à Alfred Rambaud, le confident de ses colères, de ses incompréhensions, de ses inquiétudes, parfois sur la situation algérienne, sur une politique qui se fait ailleurs sans que l'on ne tienne compte des conseils, des rapports de ceux qui, sur place, étudient, discutent, vivent avec la population. Masqueray est-il parfois trop alarmiste ? Il pêche par emphatisme, car le temps qui semble jouer contre lui, contre son travail, lui sert pourtant pour débloquer les situations, saisir des moments plus opportuns, analyser avec plus de distance les véritables problèmes et les enjeux. S'il fait parfois preuve de pessimisme lorsqu'il ne voit pas l'issue du règlement de l'acquisition des terrains, lorsqu'il se rend compte des mesquineries des administrateurs, du gouverneur, il semble toujours se régénérer dans son idéal, dans la haute idée de la « mission civilisatrice » – à laquelle il croit fortement – à l'égard des Algériens musulmans.

On peut donc distinguer quatre points de cette correspondance, le premier mettant au jour les problèmes de coordination entre les acteurs : ministère, gouverneur, administrateurs, le second plus spécifiquement sur l'achat des terrains ; un troisième sur l'installation et l'instruction des instituteurs, enfin un dernier sur le travail propre de Masqueray.

Problème de coordination

a) Entre le recteur Belin et Masqueray

Le 24 mai 1881, le recteur Belin remettait un rapport au ministère de l'Instruction publique concernant le travail effectué par Masqueray. Ce rapport critiquait les conclusions du chargé de mission et accuse ce dernier de maintes imprécisions, de manque de cohérence et d'insuffisance dans son étude. Or, la réponse du ministère au recteur, du 4 juin 1881, est très ferme dans ses explications. En effet, si Masqueray ne s'est pas occupé des conditions et des ressources dans lesquelles s'organiserait la construction des écoles, c'est tout simplement qu'il n'en avait pas la charge, car cela est du ressort du recteur lui-même. Le ministère ne cache pas son impatience et semble déplorer le manque d'action, d'organisation et d'initiatives prises dans cette affaire. C'est certes un fait de la politique algérienne, remarque-t-il. La réponse du recteur Belin est prompte et détaillée. Il ne reconnaît que cette part de travail lui incombait ; n'est-ce pas une façon de se rejeter les responsabilités ? Il semble de plus avoir beaucoup de reproches à lui faire : celui de n'avoir pas consulté les administrateurs, d'avoir retardé l'envoi de ses rapports. Ces reproches, il ne tient pas à les lui adresser directement, car, sont-ils prêts à s'entendre ?

Fort-National-Djurdjura, à côté des bâtiments administratifs de Aïn Hammam, pour laquelle l'administrateur du Djurdjura accorde un plateau, dit *mechmel* d'Agouni n Tsellent, ainsi qu'une somme de 14 000 à 15 000 F.

Masqueray et lui marchent chacun de son côté, leur absence « d'unité de vue » semble le principal problème. Il ne peut donc promettre « que ce que nous sommes capables de tenir », c'est-à-dire commencer la construction de trois écoles – celles dont tous s'accordent sur l'utilité –, agréer la nomination, comme inspecteur primaire, Eugène Scheer⁶².

S'adressant au ministre⁶³, le recteur Belin s'étonne que les nouvelles instructions qu'il vient de recevoir au sujet des écoles kabyles soient différentes de celles du 20 décembre dernier. Selon ces dernières, Masqueray avait pour mission de déterminer les emplacements des futures écoles et leurs conditions de construction ; puis le recteur devait les examiner et les faire agréer par le Conseil départemental avant de les soumettre au ministre.

Il prétend avoir suivi à la lettre ces instructions et l'informe que les rapports de Masqueray – celui des 7 et 11 avril et celui du 17 mai – ont été remis à l'inspecteur d'Académie qui n'attend que l'arrivée du préfet pour les soumettre au Conseil départemental. Les renseignements fournis par l'administration départementale ne concordent pas toujours avec ceux de Masqueray. Les nouvelles instructions restreignant les pouvoirs de Masqueray, notamment en ce qui concerne l'aspect financier, il est nécessaire que le ministre adresse à ce dernier des instructions précises dans ce sens.

Il l'informe de tous les désaccords existant entre Masqueray et l'administration locale au sujet de l'acquisition des *mechmel*-s et des biens domaniaux : il n'y a pas encore eu d'accord sur les emplacements des écoles dans les communes d'Ilmaten, de Djurdjura et d'Azeffoun ; à Ilmaten, il y a eu un accord sur une seule école ; dans le Djurdjura, aucun accord en raison du refus de l'administration de construire une école à Iferhounen et de la décision de

62. À sa mort en 1893, Masqueray lui rend un vibrant hommage (*Journal Débats*, 30 mai). Scheer apparut comme le seul homme capable de conduire le projet et fut nommé inspecteur des nouvelles écoles kabyles par A. Rambaud. Ce portrait dressé par Masqueray a quelque chose de remarquable car il dévoile la grandeur d'un personnage discret, modeste, grandeur de ces hommes qui agissent toujours un peu dans l'ombre et dont les actions ne sont suffisamment reconnus car elles semblent s'être produites naturellement, sans vagues, sans répercussions problématiques. Bien que l'ayant peu vu après cette mission effectuée côte à côte, Masqueray semble avoir ressenti admiration et attachement qui font de ce portrait l'évocation sincère et touchante d'un homme juste. Il lui fait d'autant plus confiance que c'est un homme qui s'est tenu à l'écart des querelles, des intrigues qu'a générées la question des écoles.

Bien plus que ce fut l'homme appelé pour régler les résistances, apaiser les dissensions, médiateur avisé « rompu à tout, capable de tout ». Ce portrait, nous dit Masqueray, est aussi brillant dans l'article que lui consacre A. Rambaud (*Revue Bleue*, année 1893) qui le présente en héros. Cet hommage pourrait se suffire de cette fresque de Masqueray s'il n'y ajoutait un plaidoyer en faveur de la famille de Scheer, plaidoyer pour qu'on lui décerne une récompense posthume. La conclusion de Masqueray est en effet éblouissante et nous donne une idée de la tonalité de l'article et de la destinée d'Eugène Scheer (destiné vue sous l'œil de Masqueray) :

« ... cet instituteur sorti des entrailles mêmes du peuple d'Alsace pour donner à l'Afrique française l'exemple de la plus haute vertu. »

63. Lettre datée d'Alger, 10 juin 1881.

construire l'école des Beni-Bou-Youcef avec les seules ressources communales ; à Azzefoun, l'école de Mers-el-Fahen ne convient pas à l'administration et avant de prendre une décision pour la seconde école, Masqueray désire visiter la région.

Étant donné la complexité de la situation, qui va prendre les décisions nécessaires pour les emplacements des futures écoles, les administrateurs ou Masqueray ? Il y a également désaccord au sujet de la construction des écoles : Masqueray préconise l'architecture type des écoles françaises, l'administration est par contre défavorable à un trop grand confort qui ferait perdre aux Kabyles l'habitude de la vie rude qu'ils mènent !

Aussi, comme les emplacements n'ont pas encore été choisis ni les plans et coûts établis, il est impossible que les écoles soient construites en octobre prochain. En outre, le Conseil départemental n'a pas encore donné son avis. Tous ces retards sont dus aux erreurs et négligences de Masqueray qui ne s'est pas entendu avec l'administration et dont les rapports ne traitent pas de ces questions toutes aussi importantes.

Par conséquent, les écoles ne pourront être achevées qu'en avril prochain. Les travaux seront sous la surveillance, soit des administrateurs soit d'un fonctionnaire de l'enseignement primaire. Dans la seconde perspective, il serait urgent de nommer un inspecteur primaire à Tizi-Ouzou, fonction qu'Eugène Scheer remplirait parfaitement : instituteur depuis 5 ans à Fort-National, il connaît les Kabyles et leurs coutumes, il sait parler l'arabe et a quelques notions de kabyle ; son intelligence, sa discrétion et ses compétences administratives le désignent pour un tel travail.

Pour ce qui est de l'École normale envisagée à Tizi-Ouzou, l'apprentissage du kabyle et du français y est largement suffisant. Il est inutile que les futurs instituteurs apprennent l'arabe : cette langue est pratiquée dans les zaouïas par les marabouts qui font du prosélytisme religieux et n'est utilisée que par les colporteurs et commerçants voyageurs. Si huit instituteurs étaient nommés dès le 1^{er} octobre prochain, les conséquences psychologiques sur la population kabyle seraient aussi importantes que si la construction des écoles avait déjà commencé.

Dans une lettre à son ami Alfred Rambaud du 15 juin, Masqueray évoque⁶⁴ toute cette mésentente qui passe par un silence. Belin ne lui a rien transmis ni

64. Lettre à Alfred Rambaud datée d'Alger, 15 juin 1881. En lui envoyant une copie de son rapport du 15 mai sur les 8 écoles envisagées, il ironise sur les absurdités de l'administration et des administrateurs : M. de Pontavice qui a des difficultés à rédiger son compte-rendu, avant même la réunion du Conseil départemental ; le recteur qui a envoyé ses rapports au gouverneur avant la réunion du Conseil départemental, au lieu de les adresser directement au ministre.

Il s'étonne que le gouverneur et le Conseil départemental soient chargés de traiter cette affaire, sans déclaration officielle du ministre et craint que les lenteurs administratives ne compromettent une mission aussi importante.

Il dément avec vigueur de violentes critiques à l'encontre de Henri Le Bourgeois, accusé de s'être fait payer un voyage en Kabylie par El Hachemi ben Si Lounis, et d'avoir récompensé ce dernier en lui obtenant une croix d'officier d'Académie. El Hachemi, grâce à son aide précieuse et à tous les services rendus a bien mérité cette distinction, selon Masqueray.

sur les écoles kabyles, ni sur les instructions ministérielles qu'il a reçues. Il désigne clairement à son ami « l'inaction du recteur »⁶⁵.

Ce n'est que quelques jours plus tard, à Alfred Rambaud qu'il dit avoir vu le recteur⁶⁶. Or, cette entrevue le rend pessimiste, il sent que les problèmes soulevés par le recteur comme celui de trouver le personnel et le convaincre (les instituteurs) n'est qu'un prétexte. Cette mésentente ne révèle-t-elle pas une volonté particulière du gouverneur ?

b) *Le gouverneur et le ministère*

Ce problème qui se pose par l'intermédiaire de la construction des écoles est celui du pouvoir de décision. Qui en fait est le « maître » en Algérie ? Est-ce le gouverneur ou le ministère de l'Instruction publique ? Les retards, les silences, les vexations proviennent de ce flou : qui prend les décisions finales ? Selon Masqueray, le gouverneur retarde à dessein l'acquisition des biens *mechmel-s* par le ministère ; dans quelle optique ? Il soupçonne le gouverneur de vouloir s'approprier en sous-œuvre le travail qu'il a lui-même élaboré, en envoyant par exemple un adjoint de l'administrateur d'Ilmaten pour adopter le choix d'une école, choix déjà effectué par Masqueray. Le 15 juillet, Masqueray dénoue plus

65. Lettre de Masqueray à Alfred Rambaud datée d'Alger, 28 juin 1881. Il l'informe de ses difficultés : la passivité du recteur et de M. de Pontavice ; le gouverneur ayant confié à ses administrateurs un travail identique au sien qui a mené à des résultats similaires quant au choix des écoles.

La rébellion de Bou-Amama est aussi évoquée dans cette lettre, pour souligner un contexte politique difficile ; elle a eu des conséquences désastreuses sur l'administration et le gouverneur lui-même est menacé de révocation. Mais quels que soient les nouveaux individus nommés, le problème de l'instruction en Kabylie demeure entier et doit être résolu, faute de perdre l'Algérie.

El Hachemi ben Si Lounis souhaite être décoré le 14 juillet. Il a apporté une contribution efficace à la scolarisation des régions indigènes, en appuyant ce projet au Conseil général ; il est aussi un bon professeur de kabyle à l'École des Lettres. En outre, cette décoration pourrait apaiser les inquiétudes des Kabyles au sujet des expropriations dont on les menace, qui seraient un véritable désastre pour le pays.

66. Lettre de Masqueray à Alfred Rambaud datée d'Alger, 4 juillet 1881. Il critique avec véhémence le manque de coopération et de sérieux de Belin dans l'œuvre de scolarisation en Kabylie ; ainsi que l'attitude du gouverneur, qui veut maintenir les indigènes sous son autorité absolue. Il craint que rien ne soit jamais réalisé en Algérie, en raison des luttes de pouvoirs et des ambitions personnelles.

Il souhaite avec passion établir des liens avec le peuple algérien en réalisant quelque chose, ne serait-ce qu'avec la population sédentaire des villes. Pour cela, il faudrait se débarrasser de tous ceux, dont les ambitions et l'inertie entravent la réalisation d'une telle mission, que seuls des hommes d'action sont à même de mener à bien.

Il se demande qui détient vraiment les pouvoirs en Algérie, du gouverneur ou du ministre, et à qui doivent s'adresser les hommes de bonne volonté. En effet, le gouverneur ne cesse d'entraver la volonté du ministre d'acheter des biens *mechmel-s*, au risque d'être la risée du Conseil général. Belin, quant à lui, invoque le danger que pourraient courir les instituteurs en s'installant dans les villages kabyles, où sont fomentées des révoltes.

Face à de telles résistances, le ministre devrait tout simplement envoyer des instituteurs en Kabylie, sans admettre le moindre refus.

clairement la situation⁶⁷ : le problème se situe bien entre l'autorité du gouverneur et celle du ministère. Il aurait fallu, avant même d'entreprendre toute étude, s'accorder avec le gouverneur ou définir clairement que l'on dépendait du ministère afin d'écartier totalement le gouverneur dans cette affaire. Or, cette question préliminaire a été écartée, voire « ignorée » par le recteur. Ainsi le passage à la pratique n'est pas possible puisque le problème politique n'est pas réglé. La nomination d'Eugène Scheer est un bon choix mais à cause d'une situation complexe avec le gouverneur, il risquera bien vite d'être dégoûté. Rien ne peut être résolu dans ces conditions et Masqueray aimerait que le ministère soit au courant que ses décisions ne peuvent être appliquées. Cependant, il est toujours appuyé par le ministère grâce aux bons offices d'Alfred Rambaud et de Ferdinand Buisson⁶⁸.

Cependant, face à cette situation, il annonce vouloir se rendre en France pour discuter avec le directeur de l'Enseignement primaire, Buisson, afin de recevoir des ordres bien précis⁶⁹. Mais en lui écrivant⁷⁰, Masqueray voit la

67. Lettre de Masqueray à Alfred Rambaud datée d'Alger, 15 juillet 1881. Il est heureux de constater que le problème des écoles commence à se résoudre, bien que le recteur, contraint de s'engager, soit en opposition avec le gouverneur. Cette situation est due au fait que l'on ne tient pas le moindre compte de l'opinion des hommes de terrains, qui ont vécu en Kabylie et la connaissent, et que c'est celle des fonctionnaires ignorants qui prédomine. Pour éviter tous ces conflits et ces complications, il fallait s'entendre au préalable avec le gouverneur ou définir précisément les prérogatives du ministre quant à l'instruction en Kabylie. Faut-il comprendre que c'est Belin qui est responsable de cette situation, désireux d'écartier ainsi Masqueray ?

Comme cet aspect politique n'a pas été résolu, l'étude préliminaire qu'on lui a demandée se heurte à des problèmes pratiques. La nomination de Scheer au poste d'inspecteur primaire à Tizi-Ouzou en est un exemple frappant : en effet, les relations avec le gouverneur n'étant pas clairement définies, il y aura tant de tergiversations que Scheer, dégoûté, finira par se retirer. D'autres conflits ont par ailleurs éclaté entre Scheer et les administrateurs : Sabatier voulait ouvrir une école dans son bureau, ce qui est illégal ; les administrateurs proclament qu'ils vont devenir inspecteurs d'académie lorsque l'instruction en Kabylie sera réalisée, ce que Scheer et ses collègues refusent catégoriquement.

Les administrateurs ne sont pas dangereux, mais ils n'accordent aucune importance à ceux qui œuvrent pour l'instruction : Sabatier prétend que c'est l'administrateur qui fait la loi en Kabylie. Il aurait fallu s'entendre d'abord avec eux pour éviter tous ces problèmes.

68. Lettre au directeur de l'enseignement primaire (Buisson), datée d'Alger, 5 juillet 1881, où il l'informe qu'il va demander une somme d'argent au ministre pour sa prochaine mission en Kabylie et lui demande d'en accélérer l'ordonnancement. Le ministère, par la voix de Ferdinand Buisson, donne satisfaction à Masqueray par télégramme du 2 août 1881.

69. Lettre à Alfred Rambaud datée d'Alger, 5 août 1881.

70. Lettre du 14 août 1881 où il informe F. Buisson de son entretien avec le gouverneur au sujet des écoles : celui-ci considère qu'il est inutile de constituer une nouvelle commission sur cette affaire et juge les rapports déjà rédigés suffisants. Les rapports du sous-préfet de Tizi-Ouzou concordent avec les siens. Par conséquent, la création des écoles est en bonne voie.

Il le remercie de la confiance qu'il lui a accordée. Il considère qu'avant le rattachement de l'instruction publique des 2 500 000 Algériens musulmans au ministère, une première victoire serait indispensable. Les communes mixtes de Grande Kabylie étant considérées par le gouverneur comme de simples communes, les biens *mechmel*-s ou communaux offerts par celles-ci ne posent plus le moindre problème. Ceci a été confirmé par le gouverneur lui-même, qui ne juge pas utile d'attendre une décision générale pour acquérir ces biens et y construire des écoles communales. Par conséquent, on peut commencer les travaux sans délai.

question se dénouer. C'est presque d'une victoire dont il s'agit, tout au plus d'une délivrance. Il a en effet rencontré le gouverneur avec lequel il a trouvé un terrain d'entente. Malgré cela, il ne remet pas en question son voyage à Paris. Il est en effet le 22 août en Normandie – accompagné de sa femme, pour voir sa mère qui habite à Saint-Étienne-du-Rouvray⁷¹ – après avoir rencontré Albert Dumont⁷² et Ferdinand Buisson à Paris. Il prévoit son retour à Alger pour le 2 septembre.

Le 20 septembre, de Fort-National où il écrit à A. Rambaud⁷³, il analyse plus globalement la situation à laquelle il a été confronté tant avec le gouver-

71. Lettre à Alfred Rambaud (22 août).

72. Albert Dumont (1842-1884). Agrégé d'histoire de l'École normale supérieure (1861). Il aborde l'hellénisme en 1864 à l'École d'Athènes. Docteur en lettres en 1870, il est nommé directeur de l'École archéologique d'Athènes et crée le *Bulletin de correspondance hellénique*, puis recteur de l'académie de Grenoble et ensuite celle de Montpellier. Le 22 juillet 1878, il devient directeur de l'enseignement supérieur en 1882, il est élu à l'Académie des inscriptions.

73. Voir O. Ould-Braham, « Émile Masqueray en Kabylie... », *op. cit.*, annexe n° 2, pp. 60-66.

Il l'informe de toutes ses démarches :

– Les militaires de Fort-National étant réticents pour mettre leur baraque à la disposition des instituteurs, l'autorisation du général Maritz est indispensable, mais ce dernier est absent. En ce qui concerne l'installation des instituteurs à Tizi-Ouzou, de nombreux problèmes se posent : logements rares et chers, chaleur et fièvres l'été, dépendance vis-à-vis de la sous-préfecture, enseignement insuffisant...

– En raison de l'absence de M. Lavigerie de l'archevêché, il souhaite entamer seul les négociations pour l'achat des écoles jésuites.

La détermination des écoles en Kabylie est achevée dans la commune mixte de Fort-National.

Il s'étend sur la mauvaise volonté de l'administration qui a retardé sa mission : Les administrateurs ont effectué des démarches sans le tenir au courant. Son rapport de mars 1881 a été soumis à l'approbation du Conseil départemental seulement en juillet, retardant ainsi l'achat des terrains. Le recteur et le gouverneur ont tenté d'acheter des biens *mechmel*-s et ont écouté les conseils des administrateurs sur la construction des écoles, l'organisation de l'enseignement... ce qui a abouti au projet de l'école normale de Tizi-Ouzou. Quatre jeunes administrateurs pouvant être déplacés d'un jour à l'autre, ne peuvent faire la loi sur un thème aussi primordial que celui de l'enseignement. Leurs intérêts politiques sont incompatibles avec l'instruction publique, qui ne doit pas se soumettre à leurs ambitions.

Il estime que c'est au ministère de décider de la construction des écoles, et non au Conseil départemental. Toutefois, l'achat des terrains kabyles pose un problème épineux, dans la mesure où le ministère ne possède pas de domaine et ne peut donc être propriétaire de terres. Si le ministre confiait l'achat et la construction des écoles aux Travaux publics, celles-ci resteraient propriété de l'État et échapperaient au pouvoir des administrateurs ; mais une telle solution n'est pas envisageable, les Ponts et chaussées étant lents et coûteux. Si cette tâche était confiée au département, la commission départementale interviendrait. Ne restent que les communes mixtes, placées sous la dépendance des administrateurs-maires, ce qui reviendrait à traiter avec un individu unique, un administrateur qui se prend souvent pour un « petit César » et a tous les pouvoirs sur sa commune, que seul le juge de paix peut contrebalancer. Il n'existe pas de conseil municipal dans les communes, les Kabyles ne peuvent pas voter (car privés de ce droit) et les communes ne possèdent pas de biens communaux. Les *mechmel*-s appartiennent donc aux villages, et l'administrateur peut tout au plus négocier leur achat avec ces derniers.

Si le ministère traitait avec les communes, les administrateurs poseraient leurs conditions : crédits alloués pour la création des écoles, répartition entre les communes, approbation des commissions municipales, délais de construction déterminés par les communes, subvention spéciale pour l'achat des terrains...

Masqueray s'efforce de préserver la dignité et l'honneur de l'État, dont il est le représentant.

neur qu'avec les administrateurs des communes mixtes. On a essayé de les « berner », de les tromper, telle est sa conclusion. Ils ont perdu sept longs mois depuis la date de son premier rapport et cela, à cause de la duplicité du gouverneur et de l'ignorance du recteur Belin. À la suite de son rapport, il aurait fallu demander directement au ministère l'accord pour agir. Or, que s'est-il produit ? Le gouverneur, les administrateurs ont attendu que se réunisse le Conseil départemental au mois de juillet. Ce Conseil composé de Pontavice, inspecteur d'académie ; Manguin, Conseiller général ; Ben Siam, Conseiller Général musulman ; Mongelles, Président du Conseil général ; l'abbé Soubrier et Grey ; le pasteur Rocheblanc ; l'israélite Kanoui ; l'inspecteur primaire Serre ; a pris la décision de se rendre sur place pour vérifier le travail de Masqueray. Masqueray leur souhaite la chaleur torride d'août, une petite leçon indirecte de sa part !

De leurs côtés, les administrateurs tentaient, à l'écart de Masqueray, de mettre sur pied leurs projets personnels. Il en a résulté l'idée de l'École normale de Tizi-Ouzou. Pour sa part, le gouverneur « occupait » Masqueray en lui confiant la mission de définir deux écoles dans chaque commune, mission qui était d'avance jugée inutile. « J'avoue que ce coup-là m'est sensible », confie Masqueray à A. Rambaud. Lorsque Masqueray, au retour de sa mission du printemps 81, écrivait à A. Rambaud⁷⁴ : « je crois que cette question d'école deviendra très grave sous peu », il pressentait les complexités administratives, des commissions et sous-commissions... mais aussi le manque de prévoyance, prévoir étant une qualité de l'intelligence politique, dans les décisions en matière des questions algériennes. Il donne l'exemple d'une affaire⁷⁵. Camille Sabatier, administrateur, avait dépeint dans son rapport sur le sud de la province d'Oran tout ce qui s'y produit actuellement. C'est-à-dire l'occupation immédiate et très forte de Tiout, l'influence du marabout Bou Amama.

Les administrateurs se plaignent d'ailleurs de n'avoir pas été chargés eux-mêmes de la détermination des écoles et aimeraient qu'elles soient sous leur dépendance.

En réalité, ils désirent utiliser les excédents de subventions pour la création d'écoles indépendantes, et déterminer eux-mêmes les délais de construction, à cause des rivalités qui existent entre eux. Chacun veut supplanter l'autre : depuis que Lapaine construit deux écoles et dirige lui-même les maçons, Sabatier a décidé lui aussi de construire une maison...

74. Lettre datée d'Alger, 24 mai 1881.

75. Lettre de Masqueray à Alfred Rambaud datée d'Alger, 18 juin 1881.

Sabatier refuse de laisser publier le rapport d'un voyage qu'il a fait dans le Sud de la province d'Oran deux ans auparavant, et dans lequel il prédisait les événements actuels : à savoir les menées révolutionnaires du marabout de Moghar, Bou Amama. Il avait alors préconisé d'occuper le Tiout, mais ses conseils n'ont pas été suivis. La rébellion à Saïda a donc éclaté et des battues sont sans cesse effectuées par les militaires sous une chaleur étouffante. Le ministre de la Guerre a refusé jusqu'à ce jour d'allouer des crédits pour cette campagne.

Sabatier propose de renforcer les pouvoirs du gouverneur et insiste sur les dangers que représente la politique gouvernementale de colonisation qui, sous prétexte de créer de nouveaux centres, menace les montagnards d'expropriation. Les colons ne réussissent pas à exploiter leurs terres avec autant de profit que les Kabyles, pour lesquels elles constituent des rentes à vie. Ces derniers ne tireront rien du montant qu'on leur versera en échange. De plus, il leur est impossible de s'installer ailleurs, et ils finiront par devenir des vagabonds ou des bandits.

Seulement il n'avait pas été écouté. Si son conseil avait été suivi, il n'y aurait pas aujourd'hui d'incendie aux portes de Saïda. Or, devant les faits, le ministère de la Guerre a dû accepter l'occupation de Tiout. Qu'accuse Masqueray à travers cette affaire? Il tient à montrer quel est le fossé entre le gouvernement à Paris et celui d'Alger. Une politique est décidée en France, sans que l'on se réfère aux missionnaires qui ont des conseils précieux à donner puisqu'ils sont sur place. Masqueray désigne ces hommes comme « les politiciens de la place du gouvernement qui parlent toujours de la colonisation sans y rien entendre ».

On connaît les coups de colère de Masqueray, son esprit critique, son indépendance. C'est qu'il se fait une conception très haute de sa mission concernant l'installation des écoles. Il en a un idéal et cet idéal lui semble perverti par des questions politiques⁷⁶, des lenteurs, des retards administratifs. Une décision grave menace la politique algérienne : celle de l'expropriation ; le gouvernement n'en mesure pas les conséquences qui, pour Masqueray, sont « un effondrement général ». Si l'agitation est grande en Algérie en juin 1881, c'est en partie à propos de ces expropriations qui provoquent la crainte des Kabyles⁷⁷. Mettre en œuvre au plus vite l'instruction des Kabyles est une solution, une nécessité pour Masqueray : « sous peine de perdre l'Algérie », dit-il. Conclusions alarmistes ou clairvoyance? Deux conceptions se heurtent : l'idéal de Masqueray et la prise en charge de cet idéal dans une politique de colonisation. Or, Masqueray est bien pessimiste sur leur conception de cet idéal : « pour moi, je sens bien qu'ils ne se décideront jamais à instruire franchement nos Kabyles ou leurs semblables. L'école n'est pour eux qu'une succursale de la gendarmerie ».

La politique noircit les idées les plus hautes, l'administration « fait tout échouer », tels sont les remarques et les points de vue de Masqueray en juin 1881.

76. Dans une lettre à Alfred Rambaud (Alger, 30 juin 1881), Masqueray l'informe de la colère des autonomistes suite à la décision de la commission extra-parlementaire. Il juge que l'instruction publique étant aussi importante que la justice, les instituteurs doivent être aussi indépendants vis-à-vis de l'administration que les juges de paix. Il faut rattacher l'instruction au ministère, malgré la pression des autonomistes et de l'administration, qui ne souhaitent pas vraiment l'instruction des Kabyles et veulent seulement continuer à les exploiter, si ce n'est les exterminer. La solution, soutenue par les indigènes eux-mêmes, serait un gouvernement direct par l'État français. L'intérêt de l'Algérie et la dignité française sont en jeu.

77. Voir Maupassant, *Lettres d'Afrique*, Paris, La Boîte à Documents, 1990. Il s'agit en grande partie, d'un recueil de chroniques provenant du journal *Le Gaulois* (juin-sept. 1881). Ces reportages mettent en évidence un état de crise en Algérie : expropriations, incendies de forêts, révolte de Bou Amama...

Le problème de l'achat des terrains

Le 2 mai, Jules Ferry remet à Gaston Thomas⁷⁸ les résultats du vote sur le budget mis en place pour la construction des écoles : 56 500 F, votés par le Conseil général d'Alger. La mission a été confiée à Masqueray, sous la direction du recteur pour le choix des emplacements. Quels problèmes apparaissent quant à l'achat des terrains ?

Le problème de l'achat des biens *mechmel*-s semble être résolu le 14 août lorsqu'il peut enfin discuter avec le gouverneur. Mais un problème d'ensemble se pose, que Masqueray soumet le 20 septembre à Alfred Rambaud⁷⁹ sous forme d'hypothèses.

a) 1^{re} hypothèse

Que l'on confie l'achat des terrains à une personne X à qui le ministère remet l'argent. Selon le code algérien, il faut un délai de trois mois pour être dit acquéreur (délai trop important). De plus, le ministre de l'Instruction publique n'a pas de domaine et en ce cas ne peut être propriétaire de terres. Il faudrait donc que X fasse don de sa terre à une personne (administration...) qui peut posséder une terre.

b) 2^e hypothèse

Si X achète la terre au nom du ministre, il peut faire bâtir lui-même mais il rencontrera toujours la même difficulté : le ministre ne peut avoir de domaine.

c) 3^e hypothèse

Le ministre peut s'adresser à son collègue de travaux publics afin qu'il bâtit pour son compte. L'avantage est que les écoles seront propriété de l'État. Mais cela demande de l'argent, du temps et de plus les Ponts et Chaussées ne tolèrent aucun conseil.

d) 4^e hypothèse

Le ministre peut faire construire par le département qui remet l'affaire au gouverneur. Dans ce cas apparaissent la Commission départementale et les « autonomistes ».

78. Député de Constantine de 1877 à 1932 (date de sa mort), il détient le record de longévité parlementaire. Né le 29 janvier 1848 à Oran, il a été plusieurs fois rapporteur du budget de l'Algérie : 1879, 1881, 1882, 1883 et 1888. Deux fois ministre entre 1908 et 1915.

79. Voir n. 73.

e) 5^e hypothèse

Le ministre fait acheter par les communes mixtes⁸⁰. Ce qui sera probablement fait afin que les écoles soient communales. Avant cela, il faut bien se rendre compte de ce qu'est une commune mixte. Selon la définition du Code Algérien, c'est une forme de « gouvernement préparatoire à notre organisation communale ». La Commission municipale se compose de présidents kabyles nommés par le gouvernement, et de 2 ou 3 colons. Ces présidents qui sont fonctionnaires votent avec l'administrateur. Ils sont de véritables « petits Césars », suivant la formule de Masqueray. L'administrateur est maire, il s'occupe de tout, décide de tout, seul le juge de Paix peut le contrecarrer. Cette commune n'a en réalité pas de biens domaniaux. Les *mechmel-s*⁸¹ dépendent des *taddert-s* (villages). L'administrateur peut cependant jouer le rôle d'intermédiaire pour négocier avec le village. Poursuivant son entreprise théorique, Masqueray dresse une lettre possible du ministère public destinée à l'administrateur. Lettre qui pose des problèmes sur deux points. Le premier sur le fait d'inviter les commissions municipales à se prononcer par voie de délibération sur l'acceptation ou le rejet des propositions. Bien que cela implique un pouvoir de décision, Masqueray l'accepte néanmoins. Le second point porte sur l'achat des emplacements par l'État. Il leur remettrait une subvention pour l'acquisition des terrains⁸². Cela renvoie à l'idée de Masqueray selon laquelle ces communes n'ont jamais les fonds nécessaires alors qu'elles sont prêtes à construire indépendamment du ministère.

80. Masqueray à Alfred Rambaud [Fort-National, 14 octobre 1881].

Il lui exprime sa joie de pouvoir acquérir les terrains par autorisation de décret, et lui annonce l'envoi imminent de propositions précises : 12 levées de terrain, actes de vente provisoires pour Fort-National et le Djurdjura. Il se réjouit d'être débarrassé, par cette décision ministérielle, de l'ingérence des administrateurs dans cette affaire.

Les propositions du gouverneur (2 écoles par commune mixte) ne sont pas réalisables et il propose l'achat de 15 terrains, une première école pouvant être achevée au printemps prochain.

81. Lettre de Masqueray au ministre de l'Instruction publique [Azeffoun, Beni Djennad Cherq, école de Toudaft n Gousa – sans date].

Proposition d'un emplacement de 1 hectare 90 ares, sur la *mechmel* de Toudeft n Gousa situé près d'Agherib, pour la construction d'une école chez les Beni Djennad Cherq qui, quoique importants (6295 habitants), sont mal desservis sur le plan scolaire. Il envisage une école pour les Tala n Tegana, Taguersift, Agherib et les Aït bou Ali. En raison de l'absence de l'administrateur qui gère les *mechmel-s* de cette tribu, les pourparlers pour l'acquisition de ce *mechmel* n'ont pu être engagés.

82. Masqueray à Alfred Rambaud (Fort-National, 28 septembre 1881).

Il lui annonce que la détermination des écoles de Fort-National est achevée : Benni-Yenni, Djemâa Sahridj et Tizi Rached peuvent être construites sans délai, avec toutes les garanties. L'administrateur a donné son accord pour le choix des terrains, le géomètre a effectué les plans, M. Scheer est toujours présent sur le terrain, le Génie et les entrepreneurs ont été consultés, ce qui permettra de se passer de l'avis du Conseil départemental.

Il l'informe également qu'un entrepreneur est prêt à entamer la construction de l'école de Tizi Rached, mais qu'il n'a pas pu lui donner son accord, n'étant pas investi du pouvoir de faire construire.

Il va recommander au ministre le protégé de Rambaud, M. Pierson, pour remplacer M. de Pontavice, qui a commis une erreur.

Masqueray est très ironique dans cette rédaction, ironique à l'égard de tous ces administrateurs (Sabatier, Lapaine...) qui songent à leurs constructions d'écoles personnelles. À propos du jeune Lapaine : « ce sont des baraques kabyles qui ne tiendront pas cinq ans. Mais il prétend faire de grandes économies en dirigeant lui-même les maçons (...). Alors notre ami Sabatier imagine qu'il pourra faire construire "en régie", comme un bon propriétaire ».

Autre problème, les terrains des jésuites. Dès le début du mois de juillet, dans une lettre à Alfred Rambaud⁸³, Masqueray confie que toute négociation avec les jésuites semble impossible selon le recteur Belin. En fait, Masqueray, le 15 juillet, analyse la situation⁸⁴ : les jésuites vont bien être forcés de vendre, mais le problème restera identique à celui des *mechmel*-s ; car aucune réglementation n'est prévue pour que le ministère puisse être acquéreur. Ce serait le moment de mettre en place cette réglementation, de la revoir puisque tous les problèmes liés à l'achat en découlent. Il ne reste que deux solutions, soit il attend une réponse claire du gouverneur, soit il passe outre le gouverneur. Et c'est bien cette dernière solution qui l'inspire. Il déclarera à Alfred Rambaud, un peu plus tard⁸⁵, être allé s'entretenir à l'archevêché avec M. Duserre, coadjuteur. Il pressent que le moment est opportun pour acheter leurs biens mais en l'absence de l'archevêque, la décision ne peut être prise. Le seul point délicat à gérer sera la condition posée par l'archevêque Lavigerie. S'il accepte

83. Lettre du 1^{er} juillet où il affirme n'avoir pas pu négocier avec l'archevêque ; le recteur s'en était chargé sans l'informer de sa démarche. Il va donc proposer au recteur, avec diplomatie, de le seconder dans cette affaire, qui exige une solution rapide. Masqueray s'élève contre le fait de ne commencer les travaux qu'au printemps, craignant que les lenteurs et lourdeurs de l'administration ne fassent échouer la construction des écoles. Il souhaite passer les mois d'août et de septembre en Kabylie pour achever son travail sur les communes du Djurdjura, d'Azeffou et du Haut Sebaou, et donner au ministre des informations aussi complètes et détaillées que possible sur la situation, afin que ce dernier ne puisse être abusé par les administrateurs. Il envisage d'emmener avec lui un géomètre pour déterminer l'emplacement des écoles et un photographe, dont les photos illustreront son futur livre sur sa mission, *La Kabylie scolaire*. Un tel ouvrage mettra l'accent sur l'état dans lequel était le pays avant sa scolarisation.

84. En ce qui concerne l'achat des terrains, d'excellents emplacements sont aujourd'hui aux mains de l'archevêque, pour la simple raison que Masqueray n'avait pas le pouvoir de les acheter. Les jésuites ont été contraints de vendre, mais le ministre n'a nommé aucun délégué susceptible d'acheter et de profiter de cette aubaine. Les Kabyles sont prêts à vendre et offrent volontiers leurs biens *mechmel*-s, mais rien n'est fait, car l'on attend une réglementation générale sur ce type de terrains, que le gouverneur mettra des années à établir. Une réponse définitive de ce dernier est nécessaire, sinon il faudra se passer légalement de lui.

Le Conseil départemental, composé de membres du clergé qui ne connaissent pas la Kabylie, émet des réserves sur son travail et l'accuse d'empiéter sur les droits du gouverneur. Il est profondément découragé par tant d'obstacles à une action efficace.

85. Lettre de Masqueray à Alfred Rambaud datée d'Alger, 9 septembre 1881.

Il l'informe des démarches qu'il a effectuées en vue d'acquérir l'école des jésuites de Djemâa Sahridj et le prie d'intervenir auprès du ministre pour justifier son initiative. M. Duserre, coadjuteur de l'archevêché, pense que les jésuites ont « commis de réelles imprudences » en allant à l'encontre des prescriptions de l'archevêché, notamment en ce qui concerne les écoles des Pères Blancs. L'archevêché permettra d'acquérir les biens des jésuites, à condition que les Pères Blancs ne subissent pas la concurrence des nouvelles écoles laïques. Il se propose d'achever sa mission afin que la première école [ministérielle] de Grande Kabylie puisse être créée en octobre.

de « donner » ses biens, ce sera en contrepartie pour que l'on ne touche pas aux « Pères Blancs ». Si cette négociation aboutit, Masqueray est sûr d'élever une première école au mois d'octobre. Le 24 septembre 1881, on apprend que la négociation est en cours⁸⁶. Masqueray a misé sur un intermédiaire, un certain M. Rougier du Crédit Lyonnais qui s'est engagé auprès de lui dans les conditions suivantes : que l'affaire soit menée secrètement et rapidement. Le Crédit Lyonnais achète et les fonds sont versés à quelques jours d'intervalle. Pour régler le problème avec le ministère, qui n'a pas de domaine, il faudrait que le ministère lui envoie la somme comme frais de mission. Cependant, le 30 septembre 1881 s'offre une nouvelle solution⁸⁷ : le propriétaire d'un endroit magnifique accepte de vendre un terrain central chez les Beni-Yenni. Même si la terre des jésuites n'est plus une priorité, il serait toujours bien de l'avoir comme succursale pour qu'elle serve d'atelier. On sait combien Masqueray accorde une grande importance aux ateliers professionnels qui sont la pierre de touche de son idéal d'enseignement en Kabylie.

L'installation des instituteurs – Leur instruction

Dans cette lettre critique au recteur Belin du 24 mai, le ministre désapprouve une préparation de six mois en langue kabyle mais le recteur tient à cette idée nécessaire selon lui. En revanche, il désapprouve un enseignement de la langue arabe qui est la langue propre aux zaouïas, la langue « des marabouts, du prosélytisme religieux : la langue anti-française ».

Nous savons que le recrutement est déjà lancé par avis officiel de l'Académie mais pour Masqueray c'est une résolution encore trop timide. Le choix de 15 instituteurs est insuffisant, il en nécessiterait 30 si l'on se conformait

86. Lettre de Masqueray à Alfred Rambaud (Alger, 24 sept. 1881).

Il l'informe de ses démarches au sujet des écoles des jésuites : un fondé de pouvoirs du Crédit lyonnais, M. Rougier, a été l'intermédiaire dans l'acquisition des biens jésuites de Ben Aknoun. Il pourrait également se charger d'acheter les écoles de Djemâa-Sahridj et de Benni-Yenni. Il accepte de servir d'intermédiaire aux conditions suivantes : les tractations doivent se faire rapidement, dans le plus grand secret ; le Crédit lyonnais achète à condition que les fonds soient versés immédiatement.

Toutefois une telle affaire ne peut être conclue au nom du ministre, celui-ci n'ayant pas de domaine. S'il achetait par l'intermédiaire du Domaine ou de la commune de Fort-National, les négociations seraient longues et publiques. Comme ce bien n'appartiendrait à personne une fois acquis, la solution serait d'en faire don à la commune.

87. Lettre de Masqueray à Alfred Rambaud datée des Beni-Yenni, 30 septembre 1881.

Il exprime le désir de trouver une solution rapide pour la construction de l'école de Tizi-Rached. Il l'informe des démarches effectuées par Sabatier pour l'achat d'un *mechmel* chez les Benni-Yenni, précisant que ce dernier aimerait se débarrasser des universitaires et construire ses propres écoles.

Le *mechmel* proposé par Sabatier n'étant pas intéressant, il a négocié l'achat d'un autre emplacement, et il propose également d'acquérir la maison des jésuites à un bon prix pour y installer un atelier.

aux premières volontés de l'arrêté ministériel de fonder 15 écoles et non 8 comme le souhaite le gouverneur. C'est un document⁸⁸ du 13 septembre 1881, établi par Masqueray qui traite avec précision de l'«installation provisoire et l'instruction des instituteurs, directeurs d'écoles et adjoints». Document sous forme de rapport qui mesure les problèmes avec les administrateurs. Ces derniers souhaitaient se substituer à l'Université en étant délégués dans la fonction d'inspecteurs primaires et en rédigeant eux-mêmes des manuels, ouvrages de morale, de géographie ou d'histoire. L'éducation apparaît toujours comme un domaine délicat où chacun tente d'imposer son influence. Pour se charger exclusivement de cette tâche, les administrateurs souhaitaient fonder une École normale à Tizi-Ouzou. Masqueray expose à Ferdinand Buisson les désavantages de ce choix. Comment peut-on prétendre former des gens à la langue kabyle dans une ville qui compte une majorité de résidents français? Le professeur choisi : Ahmed Ben Khouas est un homme jeune qui n'est disponible que dans la soirée (de 20 à 22 heures) puisqu'il est déjà employé dans les bureaux de la sous-préfecture. Quant aux logements, ils y sont rares et chers, ce qui implique la nécessité d'une indemnité. Si la salle de cours dans la sous-préfecture est mise à leur

88. Rapport adressé au ministre de l'Instruction publique daté de Fort-National.

En soulignant la nécessité d'installer et de former en Kabylie un personnel enseignant qualifié, il critique la proposition du sous-préfet de Tizi-Ouzou, Boyenval, qui envisage de nommer l'interprète indigène de la sous-préfecture au poste de professeur de kabyle, aidé dans sa tâche par les fonctionnaires, et d'installer l'École normale dans une salle même de la sous-préfecture.

Or, cet interprète, quoique parlant et connaissant le kabyle et le français, n'a pas les qualités pédagogiques requises pour enseigner; de plus, il ne dispose que de deux heures par soir pour diriger la nouvelle école, préparer ses leçons et s'occuper des futurs instituteurs.

Par un projet aussi absurde, les administrateurs de Grande Kabylie veulent contrôler les nouvelles écoles et étendre leur influence sur l'instruction, au détriment de l'université. Il n'est pas bon que les instituteurs soient sous la tutelle de l'administration. Par ailleurs, Tizi-Ouzou est une ville de colons et de fonctionnaires, très éloignée de tous les centres et villages kabyles, les instituteurs ne pourraient pas rendre visite aux écoles et à leurs futurs élèves. Les conditions matérielles y sont défavorables : logements rares et trop chers, frais d'hôtel à rembourser, salle de classe de la sous-préfecture seulement disponible le soir et qui n'est pas aménagée.

Aussi, il serait plus judicieux de les installer à Fort-National, où l'académie ne s'est pas engagée envers l'administrateur et où la sous-préfecture n'interviendrait donc pas. Située au cœur de la Kabylie et entourée de nombreux villages kabyles, Fort-National est une petite ville militaire dont les mœurs austères favoriseraient le travail des instituteurs. Ceux-ci pourraient se déplacer facilement pour établir un contact avec la population et leurs élèves. Le climat, semblable à celui de la France, y est beaucoup plus favorable qu'à Tizi-Ouzou, où les étés étouffants provoquent fièvres et maladies. Les instituteurs y seraient logés dans une construction militaire abandonnée, mais encore en bon état (plan joint), qu'il est possible d'aménager à peu de frais; de plus, des appartements et des chambres meublées sont proposés par des particuliers à des prix abordables. Quant à l'enseignement, il serait assuré par deux indigènes, le khodja de l'administrateur et l'interprète du juge de paix, qui se partageraient deux leçons dans la journée pour un traitement nettement moins élevé que celui de l'interprète de Tizi-Ouzou. Les cours auraient lieu dans l'école primaire de la commune, qui dispose d'une salle aménagée.

L'interprète de la sous-préfecture de Tizi-Ouzou ayant déjà été agréé par le ministre, il serait judicieux de lui demander de s'établir à Fort-National pour se consacrer entièrement à l'École normale, et en cas de refus, le remplacer par les deux professeurs cités.

disposition, il faudra en revanche la meubler. En conclusion, cette installation n'est pas impérieuse en ce lieu et offre des inconvénients. Masqueray préfère de beaucoup une installation à Fort-National.

Ils y ont toute liberté à l'égard de l'administration, mais surtout la situation est bien plus avantageuse pour être confrontés quotidiennement à la langue. De plus, c'est une petite ville militaire qui ne pourra que les inciter au travail. Le seul problème est que les logements civils y sont chers seulement, Émile Masqueray pourrait y remédier s'il logeait les instituteurs dans le quartier militaire, ce qui reviendrait à 400 F par mois au lieu de 600 F dans les logements civils. L'enseignement pourrait être délivré par des khodjas dont le traitement (pour deux) ne dépasserait pas celui du professeur de Tizi-Ouzou. Mais tout cela n'est qu'un souhait, une sorte d'exposé concurrentiel car le professeur de Tizi-Ouzou a déjà été agréé par le ministère. Il joint à ce rapport des renseignements sur le coût de la vie quotidienne à Fort-National ainsi qu'une notice complémentaire concernant le transport de mobilier des instituteurs. Des meubles sont mis à leur disposition mais la charge de l'État serait moindre s'ils avaient leur propre mobilier. Il faut donc inviter les instituteurs à se rendre à Fort-National après avoir envoyé leurs affaires à petite vitesse ; leur accorder une indemnité de 40 F par quintal de mobilier.

Le 20 septembre, Masqueray attend toujours le consentement du général pour le baraquement militaire. Résoudre cette question suppose : se rendre à Alger où il fait une chaleur torride. Le 12 octobre, survient un télégramme qui annonce une difficulté survenue pour loger les familles⁸⁹.

Le travail de Masqueray

Masqueray mène conjointement l'affaire des écoles, qui n'est pas de tout repos, et d'autres projets d'écriture, de publications qu'il soumet à son ami, tel le *Coup d'œil sur l'histoire de l'Afrique septentrionale*, paru dans Congrès d'Alger⁹⁰. Ses préoccupations intellectuelles viennent se « surajouter » à cette enquête scolaire.

Cette mission, c'est un travail de repérage (devis, cartes...), un travail de négociations, donc d'attentes de démarches, de diplomatie, un travail précis qui ne doit laisser aucun détail de côté, tel celui sur le mobilier des instituteurs⁹¹. Or, malgré les réticences, les retards, les heurts avec les administra-

89. Télégramme de Masqueray à Ferdinand Buisson, daté de Fort-National. Il lui demande d'envoyer les instituteurs sans leur famille.

90. *Notices sur Alger et l'Algérie*, Alger, Jourdan, 1881, pp. 203-233.

91. Note de Masqueray (Fort-National, 15 septembre 1881) : *Notice complémentaire du rapport concernant l'installation provisoire des instituteurs de Kabylie à Fort-National*.

Il évalue les meubles offerts par Fort-National aux instituteurs arrivant de France sans mobilier (lits militaires, tables, placards, glaces, chaises) et qui resteront dans les appartements.

teurs, Masqueray ne semble jamais avoir perdu son énergie. Quelques lettres pessimistes sont tout de suite balayées par l'énergie qu'il met à son travail. Dès le début octobre, il part dans le Djurdjura pour retrouver les mêmes soucis avec les administrateurs⁹².

Fort-National, le 10 oct[obre] 1881.

Cher ami,

Je t'écris toujours à bâtons rompus. Je viens de rentrer à Fort-National après une belle course dans le Djurdjura, et j'en repartirai après-demain pour aller chez les Beni Djennâd *visiter la zaouïa de Timizar près de laquelle je compte bien fonder une école*. Le temps vient de tourner à la pluie, et nous avons exactement la même journée que celle où nous nous trouvions, tu te le rappelles, entassés dans cette mauvaise auberge des Touristes avec Foncin et je ne sais plus quelles célébrités. Il fera beau demain, j'espère. Du moins, il me faut bien 24 heures pour mettre mes idées en ordre et expédier au ministère le canevas d'un premier rapport. À ce propos, je regrette bien qu'on n'ait répondu à aucune de mes lettres. Toute cette affaire est extrêmement pressante.

Je ne sache pas qu'un seul de nos instituteurs soit encore en route. J'ignore même s'ils sont nommés. Tu pourras voir dans les cartons de la direction de l'Enseignement primaire que j'ai étudié de près la question de leur installation. J'ai envoyé à ce propos même deux télégrammes, et voilà que je n'ose rien conclure, non seulement parce que je ne suis autorisé à rien, mais encore parce que je ne sais si mes idées sont approuvées.

Quant à la détermination des emplacements définitifs, je vais très vite, malgré une grosse difficulté que j'ai tournée, et dont je te parlerai ; mais j'aurais besoin de savoir si le ministre fera bâtir par les communes mixtes, ou par la voirie départementale, ou par les ponts et chaussées. Je supposerai que le ministre fait bâtir par les communes : mais ce n'est là qu'une simple hypothèse, et je suis encore incertain sur le conseil que je dois donner.

Si les instituteurs apportaient avec eux leur propre mobilier, l'économie réalisée serait considérable, mais il faudrait néanmoins prévoir une installation provisoire, en attendant l'arrivée des meubles.

Il demande au ministre d'envoyer les instituteurs à Fort-National dans les plus brefs délais, de leur accorder une indemnité pour le transport de leur mobilier et pour leur installation.

92. Lettre de Masqueray à Alfred Rambaud datée de Fort-National, 10 octobre 1881 où il se plaint, en autres, de l'absence de coopération du remplaçant de Lapaine, M. Renoux, et déplore que l'œuvre civilisatrice et éducative de la France en Kabylie doive être subordonnée, dit-il, à des esprits aussi médiocres.

Il craint également que sa mission ne soit d'aucune utilité, à cause de l'ignorance et de l'incapacité de ceux à qui en sera confiée l'exécution, et il désire ne plus avoir la moindre relation avec l'Académie d'Alger en ce qui concerne les écoles kabyles.

Cette lettre n'est pas inédite : elle est la reproduction *in extenso* de celle déjà publiée *in* O. Ould-Braham, « Émile Masqueray en Kabylie... », *op. cit.*, annexe n° 3, pp. 66-70.

Je suis aussi désireux de savoir s'il est un moyen rapide d'acheter aux jésuites en suivant la voie dans laquelle je me suis engagée. Il est vrai que mon intermédiaire ne m'a encore rien écrit, mais il peut m'écrire d'un moment à l'autre en me demandant si je suis en mesure de payer dans les quinze jours ou trois semaines qui suivent. Que faire encore de ce côté ?

J'en ai fini, comme je te l'ai écrit, dans la commune du Fort-National. Je viens d'en finir aussi avec la commune du Djurdjura. C'est un gros morceau, et j'ai été vraiment embarrassé un instant par la vanterie et la duplicité de l'administrateur, le jeune Lapaine, qui, Dieu merci, vient d'être remplacé.

Il faut avoir pénétré comme je le fais tous les détails de cette absurde administration algérienne pour comprendre ce que je ne cesse de répéter discrètement, il est vrai, par respect pour la hiérarchie, que M. Belin, craignant de me laisser faire une situation exceptionnelle, a mieux aimé se laisser duper et laisser duper le ministre avec lui pour trois ou quatre petits pachas de carton cachés derrière un sous-préfet. Je t'en ai assez dit sur la commune mixte de Fort-National. Parlons maintenant de celle du Djurdjura.

Cette commune avait, il y a huit jours encore, pour administrateur, un jeune homme de 28 ans nommé Lapaine, fils d'un ancien préfet, assez bon enfant, mais très infatué de sa personne et de son autorité. Quand je l'avais vu au mois de janvier dernier, je l'avais trouvé fort aimable (nous nous conseillions depuis longtemps); mais je ne lui avais pas caché la façon dont j'entendais les choses. Nous étions allés ensemble déterminer une école chez les Illilten et les Ittouragh, et, comme le gouverneur désirait qu'une école fût fondée dans son centre administratif de Aïn Hamman, je regardais ma tâche comme fort avancée de ce côté, dès le mois de janvier dernier. Or il n'est pas de petites ruses sourdes que mon Lapaine n'ait inventées pour mettre ensuite des bâtons dans les roues. C'est lui surtout qui est allé à Alger tenir avec le recteur de longues conversations, dont on ne m'a d'ailleurs soufflé mot. Il lui persuadait que le mieux était de s'en remettre pieds et poings liés aux administrateurs. D'autre part, une fois revenu chez lui, il recommandait bien aux présidents et aux *djemâa* (assemblées) de ne me rien accorder si je revenais dans leur pays. J'en ai la preuve. J'ignorais cela quand je me suis mis en route, il y a maintenant douze jours, pour le Djurdjura. Cependant je soupçonnais que je rencontrerais de ce côté quelque mauvaise complaisance latente, et je savais aussi qu'il faut, pour que les choses aillent vite, que tout soit conclu avant la fin de ce mois, d'accord avec ces Messieurs. J'étais certain de réussir parce que j'en ai vu bien d'autres.

D'autre part, mon Lapaine avait eu la maladresse d'engager une lutte déclarée avec un de ses présidents, nommé Bou Saad, beaucoup plus malin que lui. Bou Saad était allé se plaindre à Alger, et avait été soutenu par des hommes influents. Lapaine s'était emporté et avait écrit une lettre insolente à son préfet. Dans une course rapide que j'avais appris que Bou Saad était décidément vainqueur, et que le dit Lapaine était transporté dans la province d'Oran à Aïn Temouchent. Toutefois, il devait se trouver encore à Aïn Hammam du Djurdjura pendant mon voyage.

Une parenthèse. Je te demande un peu s'il est sensé de livrer les intérêts de l'État et une œuvre aussi belle que celle de la civilisation de la Kabylie dans les circonstances actuelles à ces fonctionnaires d'ordre inférieur qui ne sont même pas sûr de rester en place.

Je me contentais, étant chez les Benni-Yenni que tu connais (comme de Fort-National), de faire porter au jeune Lapaine, à Aïn Hammam, une lettre dans laquelle je le priais de m'envoyer un cavalier parce que j'allais étudier toute sa commune au point de vue scolaire, en commençant par les Sedka Ouadhia, à l'extrémité, du côté de Drah El Mizân. Le cavalier m'arriva quelques heures après avec une lettre presque officielle. Je n'en demandai pas davantage.

Comme la théorie de Lapaine concernant les *mechmel*-s, était celle de Sabatier, précisément, j'étais bien résolu à n'admettre comme terrain d'école que des biens privés ou, à titre exceptionnel un ou deux *mechmel*-s qui me fussent réellement donnés par les *djemâat*. Si je me contentais, par exemple d'indiquer un *mechmel* chez les Sedka Ouadhia sans pousser plus loin la négociation, il devait arriver que l'administrateur établissant d'abord que ce *mechmel* est, conformément à sa théorie, un bien de village, et non un bien communal, se chargerait de l'acquisition, ferait traîner les choses en longueur, et en fin de compte nous ferait payer cher un mauvais terrain dans l'intérêt de ses administrés. Je ne voulais pas de cela.

J'ai donc mis tout en œuvre d'abord chez ces Sedka Ouadhia pour acquérir, à titre provisoire, un bien privé dans les meilleures conditions possibles. J'ai réussi après une journée de conversations. Le président était justement un ancien cavalier du bureau de Fort-National qui m'avait accompagné dans ma première course en Kabylie, il y a sept ans.

De là, je suis allé chez les Sedka Chemacha. J'y ai acquis, à titre provisoire, un mechmel qui m'a été donné par la djemâa en vertu d'un acte écrit. Cet acte dispensera l'administrateur de toute fatigue.

De là chez les Sedka Ogdal. J'y ai acquis, à titre provisoire, deux hectares de terre magnifique, irrigable, d'un vieux bandit qui était monté en 71 avec ses camarades à l'assaut de Fort-National. Si tu avais vu cet homme à barbiche blanche, taillé comme Hercule, se convertir à nos idées généreuses, et livrée son bien, c'était superbe.

De là, chez les Beni Ouacif. Là, un peu de tirage. Je tombe sur un président riche, froid, fin comme une aiguille, et j'entre sans m'en apercevoir dans le filet tendu par mon Lapaine. Après quelques heures, je m'aperçois que je suis berné. Je trouve un terrain qui appartient à mon homme. Je le déclare superbe. Il n'y en a pas d'autre qui me convienne. Comme il résiste, je l'invite à réunir toute la *djemâa* des Beni Ouacif, me chargeant bien de la décider à me trouver un propriétaire qui consentit à vendre, et lui faisant comprendre que la *djemâa* serait heureuse de tourner mon choix sur son bien à lui, président. *Alors, il prend peur, et, pendant la nuit, me trouve un homme possesseur d'un terrain excellent et décidé à vendre.* Cet homme allait vendre à je ne sais quel marabout musulman. J'achète à la place du marabout, et, comme le prix est un peu élevé, j'invite le président des Beni Ouacif à combler la différence entre mon prix et le prix demandé, par patriotisme. Il en sera bien pour 700 ou 800 F. Cela lui apprendra à vivre.

De là, chez les Beni Boudrar. Scène analogue, moins la finesse du président. L'ancien de je ne sais plus quel village auprès duquel était un emplacement convenable était assis par terre avec une quinzaine de membres plus ou moins autorisés de la Djemâa, criant : « Je ne vendrai pas. Expropriez, si vous voulez. » Le président, pour faire du zèle, et sans doute, jouant le jeu de Lapaine disait à haute voix : « Toute cette terre est à votre disposition. L'endroit que vous désignerez sera pris par le Beylik. Il n'y a rien à dire. » Pour rien au monde, je n'aurais voulu proposer une expropriation. L'école ne saurait avoir contre elle dès l'origine un parti formé par les amis des gens expropriés. Ce n'est ni un fort ni une caserne. Et puis, que de lenteur ! Il faudrait une fois mon choix fait, nommer des experts. Je voyais reparaître les commissions et l'administrateur. Cependant j'étais un peu agacé, fatigué d'ailleurs par les journées précédentes. Je n'étais pas descendu de mulet. J'avais derrière moi le président et ses domestiques, le géomètre, mon cavalier, M. Scheer, mon domestique, tous montés. Je dis : « Faites bien attention. Vous parlez en ce moment de Beylik comme s'il était loin. Il est ici dans ma personne, sur ce mulet. Il me suffit d'écrire une ligne sur mon carnet pour que toute la terre sur laquelle j'étends la main vous soit enlevée : mais je ne tiens pas le moins du monde à vous faire cadeau d'une école. À droite, à gauche, tout autour de nous, toutes les autres tribus m'ont fait des offres gracieuses que j'ai acceptées. Vous n'aurez pas d'école, voilà tout. » – « Mais nous voulons une école comme les autres. » – « Eh bien, il faut que nous sortions de là. Vous tenez à être expropriés, n'est-ce pas. Lequel aimerez-vous le mieux que je vous prenne, ce terrain-ci près de votre village, ou cet autre qui vous appartient, en contrebas, au milieu de votre confédération ? Ce second terrain ne pouvant être pour vous un terrain à bâtir à moins de valeur évidemment. Choisissez. Puisque vous voulez à toute force recevoir un coup, il me paraît préférable de vous le donner sur les pieds que sur la tête. » – « Nous aimerions mieux donner le terrain d'en bas. » – « Bien. Faites venir tous les propriétaires et ayants droit sur ce terrain d'en bas, et nous allons descendre tous ensemble. » Quand ils furent réunis, je dis : « Un dernier mot. Est-ce que vous ne trouvez pas que votre raisonnement est absurde ? Votre terre vous sera payée après expertise juste à sa valeur, et peut-être en dessous. Puisque vous êtes résolus à la donner pourquoi ne pas profiter de l'occasion que je vous offre d'en tirer un bon prix en traitant à l'amiable avec moi ? Vous êtes commerçants, vous autres Beni Boudrar. Votre conduite fera bien rire tous les marchands de Fort-National à Souk Ahras quand je les rencontrerai. » L'ancien s'approcha de mon mulet et me dit : « Je possède un morceau de ce terrain d'en bas. Je te le vendrais si tu le veux. » Alors les autres : « Eh bien, puisque tu vends, toi, nous vendrons tous. » Tu vois de là la suite : « Nous sommes tous frères, tous amis, nous entrons dans un temps nouveau, etc. » Deux heures après, nous nous serions tous les mains en échangeant des serments. L'ancien me disait : « Excusez-moi d'avoir résisté. » On se disputait l'honneur de m'offrir à dîner. Enfin, un triomphe.

De là chez les Beni Attaf. Là je trouve le fameux Bou Saad, président suspendu pour quatre mois, mais en définitive vainqueur de Lapaine. Il me dit : « Je veux vous donner un terrain très bien situé que j'ai déjà refusé de vendre à vos marabouts » (missionnaires de N.-D. d'Afrique). Pour ne pas m'engager, je refuse le don ; mais je

l'achète et, en outre, un autre morceau d'égale grandeur qui m'est vendu par un particulier.

Je t'épargne les Beni Menguellet et les Beni Bou-Youcef. Quand j'arrive à Aïn Hammam, j'y trouvais à la place de Lapaine, comme administrateur, M. Renoux ex-adjoint de Sabatier. Tu te rappelles peut-être. C'est un jeune homme de 28 ans, marié. Il a été de mes élèves au lycée d'Alger. S'il n'était pas tout à fait livré à l'influence de Sabatier, on pourrait peut-être en faire quelque chose. Il ne put s'empêcher de paraître très surpris quand je lui racontais sommairement comment j'avais mené ma campagne. Il m'avait bien dit quinze jours auparavant que, dans le cas où il succéderait à Lapaine, il accepterait toutes nos désignations les yeux fermés, ou, plus exactement, se contenterait de copier ma liste afin qu'il soit bien entendu que les administrateurs et l'université soient parfaitement d'accord ; mais, lui qui connaissait le dessous des cartes, ne s'attendait pas à me voir réussir si lestement.

Quelques instants après l'échange des poignées de main, le jeune Renoux me dit : « Mon cher Maître, j'ai le regret de vous apprendre que M. Lapaine avait gravement exagéré en se faisant fort d'offrir bientôt deux écoles bâties aux frais de la *commune mixte de Djurdjura*. C'est tout au plus si je puis disposer d'une dizaine de mille francs. Je m'empresserai de les affecter à la construction d'une partie d'une de vos écoles ; mais nous ne pouvons pas davantage, et l'assertion de M. Lapaine me paraît inexplicable. » Regarde le rapport du sous-préfet de Tizi-Ouzou, 2^e partie, emplacements d'école. Tu y verras ce que je veux dire.

Toujours la même chose. On se moquait de nous tout simplement. Je vais passer quelques heures avec l'entrepreneur du Génie pour vérifier mes devis. Ensuite j'enverrais l'une après l'autre mes propositions dernières au ministre. Cela durera jusqu'à la fin du mois.

On suivra, je pense, mes indications qui seront très pratiques, et en tout cas très universitaires. Je prierai surtout que l'on accorde une grande attention à la question des ateliers. C'est par-là surtout que l'école s'alimentera.

Alors ma tâche sera terminée et je prierai qu'on ne me parle plus de cette magnifique entreprise. J'aurai peut-être le chagrin de la voir avorter. Je sens bien que forcément elle tombera dans les mains de gens incapables, ou ignorants, ou timides ; mais je n'y puis rien. Je ne redemanderai plus que l'on crée un service spécial pour l'instruction des indigènes. Si le ministre veut me récompenser, il sait comment s'y prendre. Mais je pourrai lui demander au moins la faveur de me dispenser de toute correspondance et communication touchant les écoles kabyles, à partir de la remise de mes rapports qui sera complète et définitive aux derniers jours de ce mois d'octobre. Je souhaite de n'avoir aucune relation en cette matière avec l'Académie d'Alger.

Mille amitiés.

Ton tout dévoué,
E. MASQUERAY.

Il se rend compte que Lapaine a convaincu les *djemâa*-s de ne pas traiter avec lui, la négociation est donc plus longue mais il ne semble jamais découragé. À son retour du Djurdjura⁹³, un nouvel administrateur a été nommé, un certain M. Renoux, mais qui, selon l'habitude des administrateurs, se plaint de ne pas avoir assez d'argent pour financer les écoles. Ce n'est qu'une rengaine pour Masqueray. Tout ce travail « s'achève » dans cette correspondance sur un heureux télégramme⁹⁴ qui dissout le problème de l'achat des terrains : le ministère va être autorisé à acquérir, ce qui signifie une liberté à l'égard des ingérences des administrateurs.

Dans cette correspondance, A. Rambaud joue plus que le rôle de confident, il est le double de sa correspondance, celui qui reçoit ce qui est dit entre les lignes des rapports officiels, ce qui ne peut être entendu, ce qui est en marge⁹⁵. Cette liberté de parole nous permet de découvrir les dessous des décisions, des modifications, de saisir la portée de ce que Masqueray appelle : « les engrenages préparatoires des commissions et sous-commissions ». Car, en effet, comme il se prête à le penser, un particulier aurait bien mieux agi dans cette affaire. Mais ce que Masqueray pressent dans cette lenteur se forme peut-être bien au niveau des mentalités : « je sens bien qu'ils ne se décideront jamais à instruire franchement nos Kabyles », c'est le trajet d'une idée qui doit faire son chemin...

V. FIN DE MISSION

Cette correspondance qui s'étale d'octobre 1881 à décembre 1881 donne un aperçu « des dessous » de la mission de Masqueray en Kabylie concernant la création d'écoles françaises. Elle recoupe cependant sur bien des points les rapports de Masqueray envoyés au ministère. Les lettres les plus intéressantes demeurent donc des lettres personnelles entre Émile Masqueray et Alfred Rambaud, son ami. En voici une parmi tant d'autres :

93. Lettre de Masqueray à Alfred Rambaud datée d'Aïn el-Hammam, 30 octobre.

94. Télégramme du président du Conseil, Jules Ferry, à Masqueray (Paris, 13 octobre 1881). Il lui annonce que le départ des instituteurs a été retardé, parce que ses rapports sur les premières écoles ne sont pas encore arrivés, et il lui demande des propositions d'achat de terrains plus précises, avant de donner par décret au ministre l'autorisation d'acheter.

95. Note d'Alfred Rambaud à Jules Ferry (fin octobre 1881).

Il lui rapporte que le nombre d'écoles nécessaires en Kabylie s'élève à 20, que les emplacements de 10 d'entre elles sont déjà déterminés, et que Masqueray a traité en son nom propre avec les propriétaires des terrains, pour un montant total de 15 100 F. Trois autres terrains seront plus chers et la somme de 121 000 F promise par le ministre sera insuffisante. Il pose la question de la « régularité » de telles promesses de vente.

Cher ami,

Je suis chez les Sedka Ouadhia. J'y ai travaillé hier toute la journée et la moitié de ce jour-ci. Ce groupe est le plus occidental de la commune mixte du Djurdjura. Les habitants en sont très nombreux et assez bien disposés. Je t'écris du village de Aït Abd el Kerim.

Ce ne sont que pitons et ravins. J'ai fini cependant par trouver trois terrains acceptables. J'en ai fait lever deux par le géomètre. Le meilleur comprend 61 ares et le propriétaire l'a payé deux mille francs. J'en offre 2 500 mais il faudra encore probablement payer sept ou huit oliviers qui s'y trouvent. Dans ce diable de pays, si contraire au pays arabe, la propriété est tellement divisée que l'un possède les arbres tandis que l'autre possède la terre.

Il fait encore bien chaud ici. Je suis tourmenté par les mouches. Mon encre est mauvaise, comme tu vois. Mon cavalier avait perdu mon encrier et je me sers de ce que je trouve. J'ai bien essayé de faire de l'encre un peu plus noire avec du peroxyde de manganèse, dont se servent les femmes kabyles pour faire des dessins sur leurs poteries ; mais cela ne m'a pas réussi.

J'ai tenu beaucoup à venir chez les Sedka Ouadhia parce que les « marabouts français » (pères blancs autorisés) y sont établis, et en outre des bonnes sœurs de je ne sais quel ordre. Leurs maisons sont assez voisines et surmontées de cloches. Il est parait-il convenu que les bonnes sœurs agiteraient leur cloche en cas de presse pour appeler les frères. Elles ont une dizaine de petites filles kabyles. Ils ont une vingtaine de petits garçons de mauvaises mœurs, parait-il. Ils n'ont en réalité aucune attache sérieuse, et le peu qu'ils peuvent faire est loin de répondre aux besoins d'une population de près de cinq mille habitants.

Dans une demi-heure je monterai sur mon mulet, et j'irai coucher chez les Beni ben Chennacha. Tu peux voir sur la carte que ceux-là sont en plein Djurdjura. Il faudra bien que je trouve le temps d'envoyer de là un premier rapport au ministre.

Je commence à ne plus recevoir ni lettres ni journaux ; mais écris-moi toujours à Fort-National.

Je te ferai une petite collection de poteries kabyles. J'en trouve ici de très curieuses.

Mille amitiés.

E. MASQUERAY.

Les rapports ne font certes pas état des sentiments de Masqueray, de ses critiques envers les administrateurs ou envers la conduite politique de l'Ins-

truction publique. Il est donc naturellement plus disert avec un ami, à qui il peut confier ses colères, ses incertitudes. La première de ces lettres⁹⁶ à son ami montre la difficulté d'un tel travail qui demande l'appui du ministère, notamment un décret pour acheter les terrains à bâtir. Mais Masqueray est plein de ressources, d'optimisme, il est sûr que les écoles seront prêtes au mois de mai, au moins 4 ou 5 d'entre elles. Les problèmes rencontrés, il les expose aussi au ministère⁹⁷ dans une lettre du 25 octobre 1881. De quelle nature sont-ils ?

Masqueray n'hésite pas à désigner les administrateurs, à les critiquer, il les qualifie de « prétentieux », ceux-ci voulant assurer leur pouvoir dans les communes espéraient que Masqueray ne réussisse pas seul son entreprise. Or, il est d'une grande activité et semble négocier rapidement, peut-être dans le souci de ne pas avoir à demander l'aide de ces dits administrateurs.

96. Lettre datée d'Ilmaten, 20 octobre 1881. Il l'informe que les négociations étant terminées et les renseignements réunis, il est urgent d'obtenir – par décret – l'ordre d'acheter immédiatement les terrains pour les premières écoles, afin que l'administration algérienne ne puisse plus retarder l'établissement de l'instruction publique en Kabylie.

97. Lettre datée d'Illoula, 25 octobre (voir O. Ould-Braham, « Émile Masqueray en Kabylie... », *op. cit.*, annexe n° 4, pp. 70-72). Il l'informe le ministère de l'achèvement de sa mission et des négociations avec les Kabyles pour l'achat des terrains, ainsi que des difficultés qu'il a rencontrées :

– À Fort-National, l'administrateur posait des conditions inacceptables à son concours, souhaitant que les futures écoles soient sous sa dépendance politique. Mais en Kabylie comme ailleurs en Algérie, l'université est liée à la magistrature, laquelle ne dépend pas des administrateurs.

– Dans le Djurdjura, commune très importante et à la population variée et riche (Sedka Chennacha, Sedka Ogdal, Aït Ouacif, Aït Bou-Drar, Aït Menguellat, Aït Bou Youcef), le maigre budget ne permet pas la construction d'une seule école, malgré le rapport positif du sous-préfet de Tizi-Ouzou.

– Dans la commune mixte d'Azeffoun, chez les Beni Djennad Gharb et les Beni Djennad Cherg, il a déterminé deux emplacements.

– Dans la commune du Haut-Sebaou, à Ilmaten, il a déterminé 5 écoles, dont 3 urgentes : Souama chez les Beni Bou Chaïb ; la zaouïa Sidi Ben Driss ou Agouni n Gassin chez les Illoulen Oumalou ; le Sebt chez les Beni Ghobri.

Il lui annonce des propositions définitives pour l'achat de terrains d'une part et la construction d'écoles d'autre part, en critiquant l'intention du gouverneur de construire 2 écoles dans chacune des 4 communes mixtes, dont 1 dans leur centre administratif. Un tel projet réduirait le nombre des écoles à 5 au lieu des 15 envisagées par le ministère et ne correspond pas aux véritables besoins de la Kabylie en matière de scolarisation. Malheureusement, les ressources disponibles ne permettent pas de construire 15 écoles la première années, ni même 8, à moins d'envisager des « demi-écoles » dans un premier temps. Malgré cela, les emplacements choisis, très bon marché, peuvent être acquis immédiatement, même si la construction des écoles est différée : ce sera du moins une base solide à la scolarisation de la Kabylie. Il faut accepter tous ces terrains, dans la mesure où il serait difficile de rompre les négociations engagées.

Dans une note jointe, il stipule que l'emplacement et la construction des écoles doivent être considérés indépendamment l'un de l'autre. Les terrains choisis sont :

Djemaat Sahridj et Benni-Yenni pour 2 écoles dans la commune de Fort-National ; Sedka Ogdal, Beni Bou-Drar pour 4 écoles, Beni Attaf et Sedka Ouadhia pour 2 écoles dans la commune du Djurdjura ; Beni Djennad Gharb (commune d'Azeffoun) et Illoulen Oumalou (Haut-Sebaou) pour 8 écoles.

Différentes conceptions se heurtent et Masqueray défend la sienne avec vigueur. Il cite un exemple : le projet était de créer quinze écoles en Kabylie. Ce projet a failli être contrecarré par le Gouverneur général qui voulait installer deux écoles dans chaque commune dont une dans un centre administratif. Or, ces centres administratifs sont souvent des centres de colonisation où il y a donc peu d'indigènes. De plus, cela réduit considérablement le nombre des écoles. En bref, ce n'est pas acceptable. Ce qui semble le plus difficile dans cette entreprise, ce n'est pas tant la préparation avec les Kabyles mais les conceptions de chacun, les intérêts politiques, de pouvoir, que chacun met en avant. Or, Masqueray a suffisamment insisté sur sa volonté d'écarter toute influence au sein de ces écoles. Il semble donc au maximum vouloir se débrouiller seul et se référer aux règles et conditions du ministère. Il est clair qu'il évoque une sorte de concurrence avec les administrateurs⁹⁸. Il fallait leur montrer que le travail pour établir des marchés provisoires était non seulement possible mais donnait de très bons résultats. Si Masqueray n'avait pas réussi les conciliations, les négociations des terrains, les administrateurs auraient eux-mêmes posé leurs conditions. Or, Masqueray les juge incapables, c'est bien ce qu'il confie à son ami, car la seule solution qu'ils proposent pour les terrains est l'expropriation.

Le problème le plus patent soulevé par Masqueray est de ne pas avoir distingué l'achat des terrains de la construction des écoles. Il aurait fallu prévoir l'achat sans se fixer de somme définitive puis considérer la construction. Cette requête n'accédera jamais. Il est donc furieux d'entendre des objections telles que : « Le ministère a affecté des fonds à la construction mais pas à l'achat des terrains d'école. » On peut en effet s'interroger sur ce manque d'organisation et de logique. Seulement, que l'on se reporte à sa lettre du 14 novembre 1881 à Alfred Rambaud⁹⁹, pour comprendre qu'il s'agit des questions politiques et surtout d'argent, qu'il résume ainsi : « Ils sont obérés, réduits à la mendicité, ils ne peuvent pas mettre leur budget en équilibre, et auraient-ils de l'argent, ils le dépenseraient d'abord et toujours pour eux, jamais pour les indigènes. » Et lorsque Masqueray énonce que 15 écoles seront insuffisantes (comme il l'a

98. Lettre à Alfred Rambaud datée d'Aïn Hammam, le 30 octobre 1881.

Les propositions d'achat s'élèvent déjà à 17 terrains et les marchés passés sont un succès complet pour l'Instruction publique ; en cas d'échec, les administrateurs n'auraient pas manqué de poser leurs conditions sur la construction, la nature de l'enseignement, l'inspection académique... Ces derniers sont d'ailleurs incapables de mener à terme une négociation et n'ont envisagé comme solution que l'expropriation. Il faut donc acquérir rapidement les *mechmel-s* dans les communes de Fort-National et du Djurdjura, mieux administrées, et les biens des administrateurs-maires dans celles d'Azeffoun et du Haut Sebaou.

99. Lettre datée d'Alger, 14 novembre 1881.

Il le remercie pour son aide et pour le décret sur le droit d'achat des terrains. Il maintient sa position sur la nécessité d'acheter d'abord tous les terrains, sans limite. Il espère que les 8 écoles modèles seront suivies d'autres et veut substituer sur leur liste l'emplacement de Tamazirt n Tleta (Fort-National) à celui de Amadagh (Agouni g Irerân), où l'école est plus urgente. Il demande la ratification de ses quatre derniers marchés provisoires, pour 8 288 F et souhaite que le recteur adresse à Paris ses plans et devis au fur et à mesure qu'il les établira.

mentionné dans ses rapports), on pourra lui apporter la même réponse. Veut-on donner de l'argent pour des écoles en Kabylie ?

À ces problèmes politiques s'ajoutent des rivalités personnelles dont une qu'il laisse éclater dans sa lettre du 9 novembre à Alfred Rambaud¹⁰⁰ : il cite Boyenval, sous-préfet de Tizi-Ouzou, qui aurait eu intérêt à ce que les rapports de Masqueray ne parviennent pas au ministère. Il avait lui-même des projets d'écoles. Mais Masqueray avait heureusement prévu un double de ses rapports. Ces hommes, administrateurs, sous-préfets, il les décrit ainsi : « Tous ces braves gens étaient des autonomistes qui se serraient autour du gouverneur et se taillaient chacun leur petite principauté dans l'obscurité des affaires algériennes ».

La rigueur de Masqueray est pourtant quotidienne. Il transmet régulièrement au ministère ses propositions d'acquisition de terrains dans les différentes communes mixtes, dans l'attente d'une approbation et surtout du décret qui permettra de ratifier ces achats. Celui-ci arrive, ainsi que l'approbation vers la fin novembre¹⁰¹. On le remercie pour son zèle, sa compétence. Il a en effet transmis ses propositions détaillées en y joignant une traduction de l'acte de vente provisoire. Il a de même communiqué un tableau du coût de ces terrains en Kabylie qui s'élève à 25 388 francs. Mais les problèmes d'argent ne peuvent jamais être résolus, car ils ne sont jamais suffisamment prévus, c'est le sentiment que laissent ces différentes lettres. Ainsi, Masqueray s'est adjoint un géomètre (M. Padovani) et un photographe (M. Geiser) pour son travail, deux hommes dont il loue les qualités.

100. Lettre datée d'Alger. Il l'avertit de son retour à l'École des Lettres, le 7 novembre, et des difficultés qu'il a eues avec le recteur Belin au sujet de l'absence de deux professeurs, le jour de leur arrivée à Alger, et de leur manque de respect à son égard.

Il affirme son désir de voir s'implanter en Kabylie des écoles publiques indépendantes « contre vents et marée », et précise l'opposition des administrateurs et des sous-préfets ambitieux, soutenus par le recteur, qui veulent imposer leur politique en matière d'instruction publique. Il rappelle à ce propos un rapport du sous-préfet de Tizi-Ouzou, Boyenval, sur les écoles en Kabylie, et en souligne la pauvreté et la bizarrerie ; alors qu'à la même époque ses propres rapports n'étaient pas transmis à Paris par ce fonctionnaire. Il dévoile une autre intrigue : après le départ en France de Boyenval, Belin a continué à correspondre avec lui et, sans tenir compte de la mission de Masqueray, lui a demandé un rapport sur un projet d'école, que Scheer a trouvé inintéressant et limité.

Il attend un devis détaillé sur la construction des premières écoles (celles de Tizi Rached, de Souama et de Djemâa Sahridj) qui pourrait débiter en décembre, par « adjudication restreinte ».

Il prépare une publication complète sur sa mission, avec les cartes, plans et photographies et lui demande d'en remettre une partie au ministre, pour qu'il y appose son nom, à la gloire de l'œuvre française en Kabylie.

101. Lettre du ministre de l'Instruction publique à Masqueray, datée du 9 novembre 1881. Exprimant son approbation de la création immédiate de 8 écoles en Kabylie, il lui demande de limiter sa mission en fonction de ce nombre, en le remerciant encore de son zèle et son activité. Il lui enjoint néanmoins de continuer à collaborer avec le recteur qui conclura les marchés et dont le nom devra apparaître sur les actes définitifs.

Une autre inquiétude concerne le personnel que l'on va recruter. Il voudrait de véritables écoles en Kabylie et non des zaouïas musulmanes¹⁰². Cela signifie des ateliers perfectionnés, un recrutement et une École normale, pour former des maîtres, en Kabylie même. Il recommande d'ailleurs le géomètre Padovani pour surveiller l'enseignement professionnel en Kabylie.

L'affaire la plus paradoxale que l'on voit dans ces lettres est celle qui concerne les critiques faites à l'égard du travail de Masqueray. En effet, alors que ce dernier a en charge un travail colossal, on lui reproche sa conduite de l'École des Lettres d'Alger, qui révèle un manque d'assiduité, de continuité. C'est l'objet de la note du ministère au recteur¹⁰³ le 9 novembre 1881.

Émile Masqueray répond dans une lettre assez vive¹⁰⁴ le 15 novembre d'Alger. Il s'y défend tout en montrant la qualité des différents professeurs de l'École. Que ce soit Jules-Émile Alaux (philosophie), Jules Lemaître (littérature française), Ferdinand Antoine (littératures anciennes), M. Morel-Fatio (littératures étrangères), Octave Houdas (langue arabe), Edmond Cat (géographie), M. Amiaud, M. El Hachemi ben Si Lounis (kabyle), Belkassem Ben Sedira (arabe vulgaire), tous ont effectué des travaux importants et donné des enseignements de qualité. Masqueray se trouve injustement blâmé d'autant plus qu'il a consacré son temps de vacances pour établir le projet des écoles en

102. Lettre à Alfred Rambaud datée d'Aïn Hammam, 30 octobre 1881. Il est nécessaire, dans un second temps, de s'occuper du personnel et de l'élaboration d'un enseignement professionnel innovateur et non simplement de remplacer les petites zaouïa musulmanes par des «zaouïa» françaises, où l'on enseignerait le français à la place de l'arabe. Pour que les jeunes Kabyles sortent de l'école dotés d'une éducation morale et capables de gagner leur vie, il faut créer dans chaque école des ateliers encadrés non seulement par l'instituteur et son adjoint mais aussi par des ouvriers français.

Il déplore l'opposition du recteur pour lequel les subventions concernent les constructions et non l'achat des terrains et qui semble indifférent au nombre d'instituteurs indispensables : pourtant nombreuses sont les demandes de postes d'instituteurs en Kabylie.

Il demande une indemnité supplémentaire, pour le remboursement des frais d'entretien du photographe et du géomètre (Padovani) qu'il recommande au ministre.

103. Le ministère lui demande de rappeler à Masqueray ses obligations et ses devoirs de directeur de l'École des Lettres d'Alger, dont les cours n'ont pas commencé comme prévu, en raison de son absence, et que ladite École doit être dirigée avec efficacité et fermeté.

104. Lettre de Masqueray au ministère de l'Instruction publique (au directeur de l'Enseignement primaire) datée d'Alger, 15 novembre 1881.

Il lui adresse copie de la lettre du recteur et lui demande des explications, protestant énergiquement contre les accusations portées contre lui et défendant ses professeurs (qualité de leur enseignement, valeur de leurs publications, assiduité...). Il précise ses propres travaux : cours, études sur l'Ouâd Mezâb, rédaction de notices archéologiques, volume sur les Apologètes grecs de sa thèse française, mission en Kabylie consacrée par le décret et l'arrêté du 9 novembre. Il se plaint d'être si mal récompensé de toutes ses peines et s'élève contre les critiques du recteur : il n'a pas manqué à sa parole car il était de retour la veille de son cours et n'aurait pas pu empêcher l'absence des deux professeurs en question ; en outre, il a rempli sa mission de création des écoles de Kabylie durant le temps de ses vacances.

Copie de la lettre du recteur à Masqueray [Alger, 15 novembre 1881] : Il l'informe de sa lettre à l'administration centrale, et lui transmet le désir du ministre de sa pleine contribution à « une direction assidue, ferme et conciliante » de l'École des Lettres qui relève de son autorité.

Kabylie. Le paradoxe est que d'un côté il met sa rigueur, son zèle, son sérieux à préparer la fondation des écoles et que de l'autre, on lui reproche d'être léger avec son travail à l'École des Lettres d'Alger. Ce reproche est peut-être motivé par le fait que l'on voudrait qu'il abandonne sa mission pour revenir à l'École même. Ce serait en effet un moyen, par ce léger blâme, de le détourner du projet des écoles kabyles. Tel pourrait être le sens de la lettre du ministère du mois de novembre. Cette lettre approuve en tout point le travail mené par Masqueray mais stipule qu'il doit maintenant se limiter à ses enseignements (et mieux prendre en main la direction de l'École des Lettres) et laisser la suite des opérations à la charge du ministère. Veut-on écarter Masqueray ? N'est-il pas trop exigeant pour les politiques, c'est-à-dire qu'il voit trop loin, qu'il veut toujours plus ?

La dernière lettre, une note de l'inspecteur général Zévort à F. Buisson¹⁰⁵, nous laisse très perplexe sur le travail effectué par Masqueray ou plutôt laisse des interrogations quant à la reconnaissance du travail effectué par cet universitaire. Cette note est ni plus ni moins une critique très précise de son travail, ou de la « partie manquante » du travail qu'il n'a pas fait pour les écoles kabyles. On lui reproche de ne pas avoir suffisamment préparé la création des écoles :

1° Répartition de la population : il semble pourtant que cela a été le souci premier de Masqueray (c'est à croire que les hauts fonctionnaires ne lisent pas la totalité des pièces du dossier : manque de temps ?). Il ne choisissait un emplacement que par rapport à la densité de la population.

2° Déterminer les écoles déjà existantes : il ne l'a certes fait qu'en partie, mais comme il considère que ces écoles sont une création, il ne tient pas à les comparer à quelques autres écoles existantes. Ce qui répond à la troisième critique : Masqueray a écarté toute idée de transformer une école existante puisqu'il faut repenser l'école et ses bâtiments.

Quant aux comparaisons pour les chances de réussite, en quoi peuvent-elles être une donnée importante avant même l'ouverture des écoles ? En quoi Masqueray pouvait-il le faire ? Cette note semble exagérée ; elle ne remet pas fondamentalement en cause le travail effectué par Masqueray mais propose un travail complémentaire ou une étude prospective qui suit l'ouverture d'une école.

L'investissement de Masqueray a été considérable et surtout le travail délicat à gérer. On semble lui demander bien plus que ce que quelqu'un peut faire en un court laps de temps¹⁰⁶. Les problèmes d'entente, de caractères, de

105. Décembre 1881.

106. Masqueray au ministère de l'Instruction publique (Alger, 7 novembre 1881).

Proposition d'acquisition d'un terrain pour l'école des Beni Bou Chaïb du Haut-Sebaou, groupe agricole et commerçant important (villages de Aït Zellal, Bel Ghezli, Souama, Igoufaf, Iguer Guedmimen avec 4000 habitants), voisin des Beni Khelili (3000 ha). Ce terrain d'un

luttons personnelles demeurent finalement les principales entraves à un bon règlement de la question¹⁰⁷. Si on reproche à Masqueray de se « faire valoir », c'est peut-être qu'on le trouve trop indépendant, trop personnel dans ses démarches, mais n'est-ce pas ainsi qu'il obtient les plus efficaces résultats ? Masqueray est assurément trop idéaliste dans sa vision des écoles françaises en Kabylie.

VI. QUELQUES TEMPS PLUS TARD...

Apparemment Masqueray a perdu des plumes dans cette affaire des écoles françaises en Kabylie. Les différentes administrations avec leurs rouages n'ont été guère tendres à l'endroit de l'enquêteur. En dépit de cela, l'expérience a été enrichissante : quels souvenirs y retenir ?

Quelques témoignages personnels

Vers la fin de sa vie, Masqueray n'avait jamais évoqué¹⁰⁸ aussi explicitement comment il agissait dans les assemblées kabyles pour convaincre la population de vendre ses terrains et d'adhérer au projet des écoles. Dans cet article, il

hectare, dit *Tala Maaïcha*, est une terre labourable près de deux sources publiques et d'un chemin vers Souama. Tous les propriétaires, sauf un qui ne possède qu'un neuvième du terrain, ont accepté de vendre et la promesse de vente a été conclue le 2 novembre 1881 : 2 425 F pour le terrain, 1 888 F pour le terrain amputé du neuvième.

Masqueray au ministère de l'Instruction publique (commune mixte du Djurdjura, sans date). Proposition d'acquisition d'un terrain de construction pour les Beni Ouacif et les Beni Bou Akkache (Djurdjura), deux tribus laborieuses et commerçantes formant un groupe très dense (8 650 habitants) qui aurait besoin de 2 écoles. Beaucoup émigrent en pays arabe et y amassent des sommes importantes pour acquérir des terres chez eux. D'où le prix des terrains très élevés. Ce terrain d'un hectare, dit *Tafasèrt* ; situé près du village de Zaknoun des Beni Bou Akkache et comprenant un verger à proximité d'une rivière, a été difficile à acquérir en raison de son prix élevé : 4 000 F. Certaines grandes familles seraient disposées à offrir à l'État 1 500 F sur ce prix.

107. Outre la critique des propositions d'emplacements de Masqueray et l'absence supposée de travail préparatoire (à savoir : répartition de la population ; moyens d'instruction actuels ; possibilité de transformer les écoles actuelles en écoles mixtes ou françaises ; évaluation des chances de réussite au vu de la population, de ses richesses, de ses mœurs et de son état d'esprit vis-à-vis de la France...), il souhaite qu'une enquête plus approfondie soit notamment effectuée par Eugène Scheer, qu'il considère comme compétent et sensé.

Il demande également que le recteur contrôle Masqueray, dont les rapports trop personnels sont dus à une ambition exagérée et un désir de se faire valoir ; et peuvent entraîner des conflits et des oppositions.

108. E. Masqueray, « Un pionnier algérien : Eugène Scheer », *Journal des Débats*, mardi soir 30 mai 1893.

retranscrit le discours même¹⁰⁹ qu'il tenait pour conquérir la *djemâa* (assemblée de village). De même nous apprécions à travers son récit la valeur qu'il accorde à ces démarches. Elles semblent être la mise en œuvre d'une véritable conversion des habitants (ce qui justifie ou éclaire l'idée morale d'un progrès des mentalités).

Tel est le cas dans son récit au village des Sedka, où l'hôte, impressionnant et bourru, se métamorphose sous l'effet de la discussion en homme illuminé et confiant qui donne l'accord pour vendre son terrain. Dans cette perspective, cela permettrait de donner un sens premier et véritable aux « missions » de Masqueray.

Car lorsqu'il s'agit de convaincre la population, Émile Masqueray et Eugène Scheer font bien figure de missionnaires convertissant la population à une « nouvelle religion » : l'enseignement laïc. On pourra développer cette idée en la rapprochant de l'idéal de Masqueray, idéal et foi en un progrès et en l'éducation du peuple. Idéal qui ne se comprend également dans cet article qu'à la mesure de l'action politique menée jusqu'ici en Algérie.

Aux maux causés par la guerre, il faut répondre par une action digne et noble qui y substituera un bien (« La victoire n'est légitime que quand elle profite au vaincu. »). Mais là où Masqueray se laisse emporter par cet idéal, c'est lorsqu'il ne voit pas que, même tel qu'il le préconise, cet idéal est de la nature à affirmer une domination politique. Or cette clairvoyance était bien plus nette dans ses rapports ; ici, elle semble curieusement gommée par la conscience, par le remords...

Le mois de juillet 1882, convalescent, affaibli par une longue et pénible maladie, Masqueray distille ses conseils à son ami A. Rambaud¹¹⁰ qui semble vouloir acquérir une exploitation en Algérie, un bois peut-être. Masqueray lui conseille la culture de la vigne et des plantes textiles qui deviennent en Algérie le fleuron de tous ceux qui ont de l'argent disponible. Quant au lieu, il lui recommande la petite Kabylie de Bougie où il aura pour voisin Paul Bert, grand propriétaire dans l'ancienne *Tupusuctu* (Tiklat). Le sujet qui ouvre cette lettre est symptomatique des préoccupations de Masqueray à l'époque.

Il se détourne de toute considération de l'établissement des écoles kabyles et

109. « Messieurs, nous avons le désir de causer avec vous, au nom du gouvernement, d'une chose qui sera meilleure encore pour vous que pour nous-mêmes, s'il plaît à Dieu ; mais nous voulons que vous sachiez bien d'abord que vous êtes libres de nous répondre par un refus ; car la contrainte est haïssable. Vous nous recevez en amis ; nous partirons en amis. Nous venons de chez vos voisins qui nous ont accordé tout ce que nous leur demandions ; mais avant-hier nous n'avons rien obtenu des villages de l'autre côté de la vallée. Dieu saura distinguer entre ceux-ci et ceux-là au jour du jugement ; car il s'agissait du salut de leurs enfants. Ecoutez-nous maintenant sans nous interrompre, en observant le bon ordre et le silence qui sont l'honneur des djemâat kabyles. » (*Ibid.*)

110. Lettre à Alfred Rambaud datée d'Alger, le 14 juillet 1882. (Voir O. Ould-Braham, « Lettres inédites... », *op. cit.*, pp. 170-172, lettre n° 6.)

semble accorder plus de crédit au traitement des petites affaires personnelles. C'est du moins ce qu'il cherche à donner comme impression. Car la question des écoles semble lui tenir toujours à cœur.

Ainsi, il s'informe à distance du déroulement des projets. Il sait que l'adjudication de quatre écoles a été faite à la préfecture et que la construction sera dirigée par un architecte du département, M. Guiauchain, et surveillé par un autre, M. Savary, jugé tel « un intrigant de la plus belle eau ». Tout ce qu'il sait d'ailleurs le dépote : les écoles sont être bien plus chères que prévues. Les administrateurs s'approprient ouvertement le projet, Sabatier parle de « ses écoles », ce qui suffit à exaspérer Masqueray qui semble avoir renoncé à toute lutte, à tout engagement envers le projet. Mais il se prête cependant à réexaminer son propre rôle passé et ses erreurs. Son investissement a été trop honnête, trop enflammé peut-être, et aveugle aux intrigues de toutes sortes. Tous n'ont en vue que la commodité de leurs intérêts personnels. Le recteur Belin en est bien, pense-t-il, le premier instigateur, bien qu'il est prévu qu'il soit remplacé par Boissière. Rien ne changera vraiment avec Boissière qui ne pourra agir de manière autonome : « il a fait la cour à tout le monde ici ». Par dépit, découragement, ou sagesse cynique, Masqueray dit ne devoir plus désormais s'occuper que de ses « petites affaires », c'est-à-dire songer à être recteur dans deux ou trois ans, après s'être présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il espère simplement ne pas être subordonné aux décisions de Boissière et de se garder de jouer le jeu de cet homme, c'est-à-dire de servir par ses actions la promotion du haut fonctionnaire. Masqueray qui, depuis quelques temps, est bel et bien retourné à ses chères études, souhaite en effet pouvoir créer à côté d'une revue¹¹¹, un bulletin¹¹² en toute indépendance. Il poursuit sa verve critique à l'encontre de Belin en se confiant de nouveau à Rambaud¹¹³ : Belin l'instigateur a réussi à faire monter le prix d'une école à 5 500 F. Masqueray parlait dans ses rapports de 2 600 F pour le prix initial par établissement... Eugène Scheer a été malheureusement remplacé mais récompensé en étant nommé inspecteur de seconde classe.

Deux nouvelles figures percent dans ces lettres : Thomson et Treille¹¹⁴. Deux personnes qui font leur plan sans se soucier de l'Instruction publique et ce, avec

111. *Revue de l'École d'Alger*, section des lettres-section orientale. Seul le premier numéro a paru en juillet 1880. Au sommaire, les signatures des enseignants de l'École des Lettres : J. de Crozals, F. Antoine, J. Lemaître, Alaux et R. Basset.

112. Il s'agit du *Bulletin de Correspondance africaine* dont le premier fascicule parut à la fin de l'année 1882.

113. Lettre datée d'Alger, 6 octobre 1882. (Voir O. Ould-Braham, « Lettres inédites... », *op. cit.*, pp. 172-173, lettre n° 8.)

114. Sur Gaston Thomson, voir n. 78. Quant à Alcide Treille, il s'agit du député de Constantine de 1881 à 1889 puis sénateur de la même circonscription de 1897 à 1906. Né le 8 décembre 1844 à Poitiers (Vienne) et mort le 14 janvier 1922 à Alger. Il a siégé sur les bancs de l'Union républicaine dans le même groupe que Thomson et a défendu, comme lui, la politique dite « opportuniste ».

l'aval de Broissière qui laissera sûrement les administrateurs choisir leurs terrains et bâtir les écoles pour ensuite s'entendre avec eux pour l'enseignement. Masqueray entrevoit une issue « pis que les jésuites du Paraguay ». Thomson va cependant interpellier le ministère, quel est le sens de cette volte-face¹¹⁵? Toutes ces personnes de l'administration, du point de vue de Masqueray, tentent de récupérer l'initiative de l'enseignement et de l'instruction alors qu'ils ont toujours témoigné dans leur conduite d'une volonté de dominer et d'exploiter les indigènes¹¹⁶. Masqueray est dépité : derrière Thomson se profile le gouverneur de l'Algérie, les députés locaux qui tentent de récupérer le mérite du projet. Ils ont compris que toute œuvre colonisatrice ne pouvait se départir, quelle que soit sa forme, d'une instruction des indigènes et essayent donc de prendre en main le commandement. C'est à Masqueray que l'on a volé une victoire en volant celle de l'Instruction publique ! L'ironie et le cynisme de Masqueray se sont dorénavant substitués à sa fougue et à son engagement initial, à ses idéaux d'un plan d'ensemble de l'enseignement en Algérie.

Ce n'est plus en effet qu'un « souvenir », ce grand projet pour lequel il s'était abandonné¹¹⁷. Quatre écoles ont pourtant été bâties en Kabylie en novembre

115. C'est ce que Masqueray développe dans sa lettre du 30 novembre 1882 adressée à Rambaud (cf. O. Ould-Braham, *ibid.*, p. 174, lettre n° 10).

116. L'opposition à l'enseignement aux autochtones algériens de la part des Européens (*Des enseignants d'Algérie se souviennent*, pp. 21-23).

Il existait trois types d'opposition : économique, sociologique et « raciste ».

L'opposition économique venait de « l'esprit colon ». Eugène Étienne, le ministre des colonies, affirma en 1887 : « Le seul critérium à appliquer à toute entreprise coloniale, c'est son degré d'utilité, c'est la somme des avantages et des profits devant découler pour la métropole » (Xavier Yacono, *Histoire de la colonisation française*, 1969, Paris, PUF). Les fonds alloués à l'école étaient donc considérés comme inutiles. De 1899 à 1908, la tension monta. On opposait au plan Jeanmaire la « subvention aux communes algériennes pour constructions d'écoles » qui obligeait les communes à participer à 40 % aux frais de construction, ce que les colons refusaient systématiquement. En 1908, le Congrès des Colons d'Algérie demanda la suppression de l'enseignement aux autochtones, qui eux-mêmes d'ailleurs n'en étaient pas satisfaits.

L'opposition sociologique se basait sur l'argument exprimé par R. Maunier : « Le civilisé apporte au colonisé l'idée d'autonomie et de patrie qui se retourne tôt ou tard contre lui. » On avait peur que les Algériens éduqués d'après les valeurs de liberté et de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes issues de la révolution française réclament leur indépendance.

L'opposition raciste, enfin, n'avait qu'un préjugé et un argument simplistes : que les « Arabes » étant inférieurs aux Européens, ils étaient incapables d'être éduqués.

117. Lettre à Alfred Rambaud datée d'Alger, du 21 novembre 1883. Il rapporte cette curieuse conversation qu'il vient d'avoir avec le géomètre Padovani et l'administrateur du Djurdjura, Renoux. Padovani : « Quatre de nos écoles sont maintenant bâties et livrées à l'Instruction publique (...) ». Réponse de Masqueray : « Bien, mais nous avons encore huit autres emplacements que j'ai fait acheter et qui deviennent inutiles parce que votre architecte Guiauchain, de concert avec M. Belin a élevé la note autant et même plus que possible. Combien coûte chacune ? » – « Soixante mille » – « Vous pourriez faire aussi bien pour trente mille. Alors, la partie était gagnée, et c'est vous qui nous l'avez fait perdre. Car maintenant nous sommes en face de ce fameux système général d'enseignement des indigènes absolument impraticable, qui repose sur l'impôt de mer improductif et sur la Caisse des écoles vide. En principe, nous devons cela à notre architecte et à M. Belin, sans compter Thomson et P. Bert, et sans nommer M. Buisson. En

1883 : Beni-Yenni (Taourirt-Mimoun¹¹⁸), Djemâa-Sahridj, Tizi-Rached et Mira chez les Beni-Djennad. Seulement que faire des terrains restant, déjà acquis, devenus inutiles à cause du prix de revient exorbitant de chaque établissement ? Ces quatre écoles resteront pourtant les écoles de Masqueray : « nous avons marqué notre passage », la seule victoire, incomplète, témoignant des efforts de Masqueray. Le plan d'ensemble de l'enseignement est dorénavant perdu, perdu pour l'Instruction publique. N'aurait-il pas fallu s'en tenir dans un premier temps à ces écoles en Kabylie, sorte de viviers des essais de l'instruction indigène, et, à partir de cet exemple, entreprendre un plan d'ensemble à l'aune de cette région témoin. Cynique, désabusé et marqué profondément par cette expérience, Masqueray ne songe même plus à être recteur, il ne sort pas indemne de cette histoire. Il a été pris dans les intrigues, ballotté par les administrateurs et n'a peut-être pas suffisamment su imposer sa propre voie. mais bénéficiait-il d'un appui suffisant¹¹⁹ ?

Peut-être n'était-il pas capable d'orchestrer et d'harmoniser les pouvoirs, peut-être ne peut-il faire en sorte que chacun travaille de concert, car il a lui-même un sens aigu de l'indépendance et un caractère individualiste qui l'empêchait de résorber les problèmes en construisant une unité de vue.

débutant sagement, nous avons pu gagner la confiance même de la Chambre, et attacher notre instruction des indigènes au projet des cinquante millions, qui ne s'en serait pas mal trouvé. » – À ce moment, Renoux interrompt, et me dit : « Vous aviez raison : il fallait commencer par une circonscription restreinte, la Kabylie, et faire bien dans ce cercle. Maintenant, la partie est perdue. »

118. Augustin Ibazizen dans *Le pont de Bereq'Mouch ou le bond de mille ans*, Paris, Table Ronde, 1979, chap. 3, évoque le souvenir de son grand-père paternel, El Hocine, plus couramment appelé Da Elhadj, né vers 1840 à Aït-Larba (Beni-Yenni) et la naissance de l'une des premières écoles « ministérielles » (certains détails divergent avec des faits réels ; il s'agit d'une transmission de souvenirs de famille) :

Le commandant du « bureau arabe » de Fort-National devait rencontrer les différents chefs de village afin de leur proposer l'implantation d'une école française. Il se rendit à Aït-Larba, et expliqua aux notables les avantages de la scolarisation, en insistant sur les débouchés professionnels. Il y avait néanmoins deux conditions : la nécessité d'avoir un terrain proche du village, ainsi que la présence obligatoire d'au moins sept élèves. Les auditeurs restaient muets, hésitant à accepter ou refuser, lorsque Da Elhadj, un paysan, prit la parole. À condition qu'on n'attente ni à leur identité kabyle ni à leur foi, il offrait un terrain pour l'école, et s'engageait à y envoyer trois fils. La surprise passée, beaucoup adoptèrent la même conduite. Bien qu'il n'ait eu aucune instruction, cet homme avait compris toute la signification de l'enseignement, et grâce au sacrifice de sa terre, de nombreux jeunes kabyles purent aller à l'école, et devinrent eux-mêmes ensuite instituteurs.

119. Dans l'importante partie traitée par Henri Saurier, « Esquisse de l'évolution de l'enseignement primaire en Algérie de 1830 à 1962 » in *1830-1962, des enseignants d'Algérie se souviennent de ce qu'y fut l'enseignement primaire*, pp. 11-127, on a l'impression que, concernant la mission de Masqueray, les choses s'étaient passées le plus sereinement du monde, ce que les faits, ici, démentent amplement.

Le rapport Foncin sur la mission Masqueray

Le rapport confidentiel de l'inspecteur général Foncin au ministre¹²⁰, nous permet d'apprécier peut-être directement le déroulement des opérations de la mise en place des écoles kabyles. L'inspecteur examine quel fut le rôle de Masqueray dans cette affaire. Il s'est aliéné dès le départ le bon vouloir de l'administration civile et de l'Académie, ce qui a eu pour conséquences d'enrayer le début des projets, de fomenter toutes sortes d'intrigues, d'être obligé de revoir, de remanier, d'empêcher en bref que se dresse un seul projet clair et définitif. Ces erreurs sont dues à un indéniable manque d'unité d'action qui a compromis dès le départ l'entreprise et voire l'a corrompue. On ne peut certes juger ce passé, poursuit le rapporteur, mais il va nous éclairer pour comprendre les erreurs et les déséquilibres de la situation présente. Le succès actuel, selon Foncin, revient à deux hommes: l'un inspecteur d'académie, M. Frin, qui, déjà en 1878, avait proposé au recteur de l'époque, de Salve, un plan d'ensemble de création d'écoles indigènes dans la Kabylie de Bougie. Cette enquête était exemplaire. L'inspecteur avait réussi à conduire ce projet en se conciliant la sympathie d'une administration civile qui pouvait à tout moment faire avorter le projet.

Désormais, l'harmonie est rétablie entre l'Inspection académique et l'administration de Fort-National. Le second personnage est Eugène Scheer, délégué de l'autorité universitaire en Kabylie, qui a été en tout au-delà des espérances attendue. Foncin, après avoir dressé cet état des lieux et des personnes intervenues, expose les faits de la situation actuelle. Au mois de mai 1882, les huit instituteurs étaient arrivés en Algérie, à l'exception de deux. Il a fallu leur trouver des logements provisoires, le génie militaire l'a facilité (cela a d'ailleurs été prévu par Masqueray qui s'était à l'avance occupé de la question du logement, mais Foncin ne l'évoque même pas ici...). L'erreur se situe au niveau du choix de ces instituteurs. Ils arrivaient avec leurs familles¹²¹, effrayés

120. Rapport daté d'Ax, le 28 août 1882.

121. En avril 1882, les instituteurs français arrivèrent avec leurs familles. Une école normale avait été créée pour eux; on les instruisit des premiers éléments sur les mœurs et coutumes des Kabyles, ainsi que quelques rudiments de langue.

Le 12 juillet 1882, les travaux de construction commencèrent, et quelques rares écoles ouvrirent bientôt leurs portes.

Dans ces premières écoles arabes-françaises, la tâche des maîtres était rendue très difficile par leur inadaptation aux réalités des langues algériennes. Le seul remède possible semblait donc la création d'une École normale, ce que par ailleurs la loi Guizot de 1833 rendait obligatoire dans tout département. Bien que cela eût plusieurs fois déjà été demandé, ce ne fut qu'en 1865, à la demande du gouverneur général Mac-Mahon que fut créée, par un décret impérial du 4 mars 1865, la première École normale. C'était celle d'Alger-Mustapha. En 1874, la première École normale d'institutrices fut ouverte à Miliana, puis en 1878, ce fut l'École normale d'instituteurs de Constantine. En avril 1882, les instituteurs français arrivèrent avec leurs familles. L'École normale les instruisit sur les mœurs et coutumes des Kabyles, ainsi que sur la langue.

Les bases d'un nouveau départ étaient en place, l'éducation en Algérie s'orientait selon l'axe métropolitain (1830-1962, *Des enseignants d'Algérie, op. cit.*, pp. 38-39).

par le dépaysement ; il en a vu beaucoup désorientés, abattus, découragés lorsqu'il les a visité par la suite. L'essentiel était de prévoir cette attitude, de trouver des hommes aguerris qui connaissent le climat rude des montagnes, des montagnards de l'Est ou du midi de la France convenaient parfaitement. Or, inévitablement, deux des professeurs souhaitaient déjà retourner en France. C'est encore grâce au concours de Frin¹²² et de Scheer qu'une formation et une aide ont été mises en place : apprentissage de la langue, mais aussi des usages et même de quelques notions de médecine qui pourront leur garantir une autorité morale sur les habitants. Ils sont également astreint à faire classe à tour de rôle.

Foncin s'est rendu sur place à l'école de Tamazirt où il a testé les connaissances des élèves. Dans cette école, la méthode de Sabatier est employée et semble donner d'assez bons résultats. On ne peut tout de suite porter un jugement sur ces « essais » mais simplement en tirer de bonnes leçons pour l'avenir. La première, que toute tentative de ce genre soit réalisée dans une constante unité de vue ; la seconde de s'assurer au préalable le concours de l'administration civile ou de l'armée, la troisième de veiller au choix des instituteurs. Ces leçons peuvent conduire rationnellement le plan d'ensemble qu'il reste à mettre en place. On est étonné du peu de place que Foncin accorde à Masqueray dans son rapport. Il élimine dès le départ son rôle passé sans reconnaître les aspects positifs du travail effectué par l'enquêteur et chargé de mission. Notamment lorsqu'il évoque l'arrivée des instituteurs et sous-entend que rien n'avait été prévu pour eux alors qu'un rapport de Masqueray en établissait précisément les conditions. Est-ce réellement une mauvaise gestion sur place – ou une absence de coordination, d'écoute qui a conduit à de telles erreurs ? Il fallait prévoir certes, mais a-t-on pratiqué les conseils de ceux qui avaient, sinon tout prévu, mais réfléchi à plusieurs questions ?

Un premier bilan

Dans un article anonyme du *Journal des Débats*¹²³, Masqueray signale que plusieurs écoles publiques fonctionnent déjà en Grande Kabylie et que par

122. Frin, inspecteur d'Académie de Constantine, en visitant l'arrondissement de Bougie en 1878 arrive aux mêmes conclusions que Masqueray (1874). En février 1880, il proposa la création de plusieurs écoles dans le secteur d'Akbou. Dans un rapport inédit, daté de 12 septembre 1881, il proposa six créations d'établissements scolaires : dans la commune mixte de l'Oued Marsa, celle du Guergour, à Akbou, Sidi-Aïch, Fenaïa et à Seddouk, près d'Akbou.

123. Édition du dimanche 8 mars 1885 (voir O. Ould-Braham, « Émile Masqueray en Kabylie... », *op. cit.*, annexe n° 5, pp. 72-74). La publication de cet article a suscité une remarque du recteur d'alors, Charles Jeanmaire, qui, à l'adresse du ministère de l'Instruction publique, note confidentiellement Masqueray en ces termes :

« Caractère aimable, expansif, prévenant, avec, de temps à autre, des bouffées de colère vite apaisée ; plus de souci des apparences que des vrais intérêts et de la vraie dignité ; est très goûté de M. le Gouverneur général dont il s'est fait le champion dans une correspondance algérienne anonyme du *Journal des Débats* du 8 mars 1885. Voir mon rapport du 6 avril 1885, Direction de

application du décret de 1883, les écoles indigènes sont prévues sur toute l'Algérie¹²⁴. Il est temps pour Masqueray de faire un bilan du fonctionnement des écoles existantes et d'analyser les premiers résultats.

Il tire un bilan très décevant. Il fait le constat d'une grande désertion des écoles ; il est donc nécessaire d'en comprendre les causes.

Dans le premier temps de leur ouverture, les écoles ont eu la confiance de la population kabyle : ainsi plus de cent élèves ont intégré chacune des écoles. Mais dans un second temps, on constate une très nette baisse des effectifs. Et cependant des conditions très favorables étaient réunies pour le bon fonctionnement de ces écoles. Elles ont été implantées de manière à recevoir le plus de villages alentour, l'organisation n'offrait presque aucune complication. Comment comprendre donc la récente déperdition d'élèves ?

Des raisons sont avancées par « quelques bons esprits » issus de l'administration et qui s'inquiètent de loin de la désertion des écoles. La raison principale invoquée et qui convainc le Conseil supérieur de l'Algérie tient à l'absence d'obligation. Si l'école n'est pas obligatoire, il semble logique qu'elle ne puisse rassembler le plus grand nombre. Or, selon Masqueray, l'explication est suffisante et elle n'a qu'une origine politique, propre à justifier des décisions de cet ordre. D'ailleurs la conséquence politique directe s'énonce dans la volonté d'ajouter au « Code noir » de l'indigénat un article sur l'obligation scolaire. Masqueray apporte une autre analyse, une autre vision qui s'inscrit dans une attitude de compréhension sociologique de la population kabyle. Il part d'un postulat : « Considérez aussi qu'il est beaucoup plus difficile de faire passer de jeunes Kabyles dans la civilisation française que d'instruire des enfants de France. » En effet pour Masqueray, l'écart de culture, de coutume,

l'Enseignement primaire, 1^{er} Bureau). Je n'ai pas caché mon mécontentement à M. Masqueray et en a fait part à M. le Gouverneur... »

124. La promulgation de ce décret n'a pas été sans susciter de sérieuses inquiétudes auprès des colons républicains et leurs représentants (cf. Ch.-R. Ageron, *op. cit.*, pp. 337 et suiv.). Des hostilités latentes... et l'on voit poindre des types de conflits d'ordre idéologique contre cet enseignement destiné aux autochtones (*Des enseignants d'Algérie se souviennent*, pp. 155-157). Certains Européens étaient contre l'enseignement aux autochtones algériens, en particuliers M. Chaudey, député rapporteur au budget de l'Algérie, qui demanda une réduction des crédits alloués à l'enseignement en Algérie. Il s'appuyait sur les arguments suivants, qui sont les plus courants :

1. « L'enseignement des indigènes est inutile » car ceux-ci sont trop arriérés, trop superstitieux, et qu'ils sont incapables d'évoluer.

2. « L'enseignement des indigènes est inadapté » car son contenu est le même qu'en métropole, ce qui ne répond pas aux besoins du pays. Il vaudrait mieux un enseignement uniquement professionnel.

3. « L'enseignement des indigènes est nocif », car l'élève qui sort de l'école refuse de rentrer dans le moule traditionnel, sans pour autant trouver sa place ailleurs, ce qui en fera un potentiel fomenteur de troubles.

Ce rapport a eu droit à deux réponses d'intellectuels indigènes (Mohamed Ben Rahal et Si Saïd Boulifa) in *Bulletin d'Enseignement des Indigènes de l'Académie d'Alger*, n° 55, novembre 1897.

donc de civilisation, est un facteur que l'enseignement a peut être négligé. Sur le plan matériel et fonctionnel tout était favorable mais avait-on prévu un enseignement adapté (et motivant) ? Faut-il apprendre l'histoire des Mérovingiens¹²⁵ à ces enfants kabyles ou les orienter vers un enseignement professionnel ?

Ainsi Masqueray exprime clairement sa position : l'obligation ne résoudra rien, l'instruction adaptée seule peut être à même de faire évoluer durablement les mentalités et d'attirer les jeunes Kabyles dans les écoles.

Mais faut-il encore que la France soit claire dans ses positions... Si en effet elle expose les Kabyles à perdre leur religion, et si implicitement elle les destine à être tiraillés, alors qu'en est-il de la « mission civilisatrice » chère à Masqueray ?

Masqueray se heurte aux intérêts politiques. Ce qu'il a soutenu généreusement et idéalement dans ce projet des écoles est, sinon détourné mais retardé par des lobbies de la politique coloniale en Algérie.

VII. EN GUISE DE CONCLUSION

Les deux tous premiers voyages de Masqueray en Kabylie (années 1873 et 1874), même s'ils ne peuvent être situés sur le même plan, témoignent d'une même réalité : ils sont motivés par un attachement quasi affectif à la terre et aux habitants donc à des projets savants sous-jacents (et à des projets sociaux). La première excursion donnera lieu à des « impressions de voyage » et la seconde prolonge et motive un rapport sur l'état de la situation de l'enseignement en Kabylie. Entre les deux, il existe un lien étroit évident : un prolongement qui va de la curiosité d'un esthète-voyageur, de l'intérêt symbolique à une implication politique et à la mise en œuvre structurée d'un projet.

La mission scolaire de 1881 (qui s'est pratiquement étalée sur toute l'année civile), quant à elle, a investi exclusivement l'enquêteur dans un vaste projet¹²⁶ de création d'écoles.

125. « 150 Kabyles de douze ans en moyenne ont pu venir dans chacune de ces écoles ; il n'y ont trouvé qu'un maître et un adjoint, ils n'ont été admis qu'à y épeler des mots français vite oubliés et à apprendre l'histoire des Mérovingiens. Un de nos anciens ministres qui a visité l'école de Tamazirt aime à rappeler que, en ouvrant un cahier d'un enfant des Aït-Iraten, il est tombé sur les crimes de Frédégonde. » (*Le Journal des Débats*, 8 mars 1885.)

Et pourtant Masqueray avait bien souligné ce point là dans ses différents rapports lorsqu'il a observé l'efficacité de l'enseignement dispensé par les jésuites. Il était en tous points adapté, pratique et professionnel, dispensé en fonction des nécessités premières d'une population dont le but n'est certes pas l'érudition mais l'apprentissage d'un métier.

126. C'était en effet un projet de grande ampleur, dont l'enjeu a eu une profonde résonance dans la politique locale, et qui a nécessité un long travail durant les années 1880 et 1881. Des voyages préparatoires, des enquêtes auprès de la population, des démarches auprès des adminis-

Son projet prévoit initialement trente établissements¹²⁷ mais à la suite de son premier rapport (janvier 1881), les hautes instances ministérielles en accord avec le gouvernement général ont décidé de créer quinze écoles. Au printemps, le gouverneur a persuadé Masqueray, en présence de A. Rambaud, de s'occuper dans un premier temps de huit écoles¹²⁸ avant d'entreprendre quoi que ce soit pour les sept autres. Si le décret du 9 novembre 1881 a confirmé la création de ces huit écoles, à la fin de la mission et l'année suivante, seules quatre écoles (dites « ministérielles ») ont été réalisées !

Malgré ce résultat nettement décevant au regard du travail entrepris, la question de l'instruction publique est posée en Algérie, une pierre dans le jardin de la politique coloniale. Masqueray bénéficie au départ de plusieurs facteurs propices à renforcer la mise en place du projet mais, dans son élaboration, celui-ci se heurte à de nombreuses difficultés qui freinent la réalisation et restreignent son ampleur¹²⁹.

Durant ses missions et dans ses relations avec la population, Masqueray est renforcé dans son enthousiasme et sa foi lorsqu'il constate la bonne disposition des Kabyles à l'égard de la construction des écoles. L'entreprise s'accorde avec ses convictions personnelles, son esprit républicain, et son souci d'instaurer la laïcité dans le cadre scolaire. Les arguments politiques et économiques mis en avant par lui portent avec force le projet mais il se heurte naturellement à quelques réticences compréhensibles envers tout projet novateur et qui bouleverse les mentalités et bouscule quelques intérêts. Pour la population, l'école est un enjeu plus directement économique que culturel. Ainsi peuvent-ils entrevoir les bienfaits commerciaux de l'instruction et d'une formation, mais accepter avec difficulté que l'on prive des familles d'une main-d'œuvre jeune (et utile) en envoyant leurs enfants à l'école alors que règne déjà, et partout, la pauvreté ?

trateurs et personnes influentes en Kabylie, des rapports rédigés entre deux rendez-vous. Ce long processus, Masqueray l'effectue en plus de ses charges de professeur et de directeur à l'École supérieure des lettres d'Alger, sans compter ses autres activités comme les études savantes.

127. Rapport de juin 1881 : sont inscrites dans le projet, 20 écoles pour les communes du Djurdjura et de Fort-National et 10 pour la province du Haut-Sébaou.

128. Voir ici note 56.

129. Ministère de l'Instruction publique au recteur de l'Académie d'Alger (Paris, 16 novembre 1881).

Il lui transmet les ampliations du décret et de l'arrêté du 9 novembre et lui demande d'en assurer l'exécution et de conclure les marchés et les promesses de vente signées par Masqueray concernant :

- les écoles de Bou Adenan, Tsoudert et Igradaloun, Aït Sâada, Aït Chellala (Djurdjura), Taourirt Mimoun (Fort-National) ;
- les écoles de Djemâa Sahridj (Fort-National) et de Mira (Azefoun) qui doivent être construites sur des biens *mechmel-s* ;
- l'école d'Agouni Ireran (Djurdjura), pour laquelle il faut accepter l'offre de cession du terrain par la *djemâa* moyennant 100 F versés aux pauvres du village.

Il souhaite que les plans et les devis lui soient transmis et précise que la construction de ces écoles, établissements d'État, n'aura pas à être soumise à l'avis du Conseil départemental.

Masqueray est également soutenu, en apparence tout au moins, par les administrateurs : Camille Sabatier à Fort-National, M. Lapaine dans le Djurdjura. Les autorités s'accordent – les rivalités étant une autre histoire – pour reconnaître, ainsi que l'a souligné Masqueray dans ses rapports, le rôle clé de l'instituteur et donc l'enjeu d'une bonne formation des maîtres.

Seulement Masqueray ne peut se suffire des meilleurs arguments, d'une forte dose de conviction et de passion pour dépasser tous les obstacles qui heurtent un tel projet. Les obstacles sont ceux dus à des retards, des lenteurs administratives ou des questions d'argent. Les obstacles principaux sont ceux liés à des intérêts particuliers. Les administrateurs se révèlent en fait mener parallèlement et individuellement le projet de créer des écoles dans leur commune. Ils agissent ainsi, mettant à l'écart Masqueray, et risquant de compromettre son travail ou de se l'approprier. De la même manière, le recteur Belin lui-même ne s'embarrasse pas pour tenter de jeter quelque discrédit sur le travail de Masqueray¹³⁰. Mais, en fait, l'enquêteur se heurte bien plus à des intérêts personnels – à différents positionnements dans un champ politico-universitaire – qu'à un rejet pur et simple du projet¹³¹.

Il est vrai que Masqueray, tout en défendant légitimement sa carrière, se place dans un élan de générosité, marqué par la construction d'écoles et la mise en place d'un mouvement en faveur de l'instruction, annonciateur d'une évolution des mentalités¹³².

130. Il lui fait sentir que son rapport est insuffisamment documenté, il affiche des différences de vue notoire en matière de « politique scolaire » à mener. Fort de ces objections, de son pouvoir dans la hiérarchie et de son droit de regard dans la réalisation de ce projet, Belin en retarde la réalisation. Il justifie la nécessité de former des instituteurs français et ne reconnaît pas que les instituteurs formés puissent être prioritairement issus de Kabylie.

131. Nombre de personnes jalouent la place qu'il occupe dans l'élaboration du projet et tentent de le maintenir à l'écart, le plus souvent en s'appropriant les fruits de son travail. Outre ces inerties individuelles, Masqueray doit également convaincre et insuffler dans les mentalités l'esprit républicain qui l'anime. En ce sens, la lenteur du processus se justifie peut-être par la difficulté même à faire concevoir une telle réforme sans s'inquiéter des conséquences.

132. Tout au long de la période 1881-1892, la question des écoles a été au centre de l'actualité. Pour en savoir plus, voir : A. Pressard, « En Algérie (notes de voyage) », *Revue pédagogique*, 1886-II, pp. 112-134, 223-249 ; [H.] S[chmidt], « À propos de quelques articles publiés sur l'instruction des indigènes en Algérie », *Revue pédagogique*, 1886-I, pp. 526-530 ; A. Bernard, « L'instruction des Indigènes algériens et le décret du 13 février 1883 », *Revue pédagogique*, 1884-I, pp. 193-212 ; Maurice Wahl, « L'instruction des indigènes en Algérie », *Revue pédagogique*, 1883-I, pp. 22-31 ; Auguste Cherbonneau, « Notice sur les écoles arabes françaises de filles et sur les ouvroirs musulmans en Algérie », *Revue pédagogique*, 1882-I, pp. 311-317 ; *id.* « Les écoles arabes-françaises en Kabylie », *Revue pédagogique*, 1881-I, pp. 487-492 ; M. : « L'enseignement primaire en Algérie », *Revue pédagogique*, 1879-II, pp. 152-167 ; Alfred Rambaud « L'enseignement primaire chez les Indigènes musulmans d'Algérie, notamment dans la Grande Kabylie », *Revue pédagogique*, 1891-II, pp. 384-399, 495-515 ; 1892-I, pp. 23-36, 111-133 ; Charles Jeanmaire, « Sur l'instruction des Indigènes. Observations... », *Revue pédagogique*, 1891-II, pp. 10-36 ; Mme C. Coignet, « À propos de l'instruction des Indigènes en Algérie », *Revue pédagogique*, 1891-I, pp. 336-345 ; Félix Martel, « L'organisation pédagogique des écoles indigènes en Algérie », *Revue pédagogique*, 1891-I, pp. 481-487 ; Ferdinand Buisson, « Nos pionniers en Afrique », *Revue pédagogique*, 1887-I, pp. 481-512 ; Gustave Benoist, *De l'instruction des indigènes dans la*

Par ailleurs, on serait tenté de faire le lien entre cette enquête scolaire avec les premiers cours d'initiation au berbère. Comment ?

Une des conséquences – indirectes – de cette mission a été de poser la question de la formation des instituteurs voulant exercer en pays berbère, ainsi que celle de l'initiation de ces maîtres à la langue d'origine des enfants à scolariser. L'année 1881 s'est présentée sous le signe d'un choix de cours de kabyle, en dehors de la chaire universitaire ; il était envisageable d'initier des instituteurs fraîchement arrivés de la métropole, outre à des éléments de la culture kabyle, à *la langue du pays*. À ce sujet, deux points de vue se sont confrontés : celui de Masqueray et celui du recteur Belin.

Le recteur proposait de recruter des maîtres parmi les instituteurs titulaires d'Algérie à la condition qu'ils suivent le cours de kabyle de Tizi-Ouzou, sous la conduite du khodja de la sous-préfecture, Ahmed Ben Khouas¹³³. Le ministre de l'Instruction publique, Jules Ferry, sans doute influencé par Masqueray s'est dit favorable pour la mise en place d'un cours d'initiation au kabyle tout en exprimant par ailleurs son regret de voir ce type d'enseignement n'a pu être organisé à l'École normale d'Alger-Mustapha.

À l'École des lettres d'Alger, une conférence de la langue kabyle et des dialectes berbères a eu lieu au cours du deuxième semestre de la première année universitaire 1879-1880. Le maître de conférences était El Hachemi ben Si Lounis¹³⁴ qui, au fur et à mesure que se concrétisent les projets de création d'écoles en Kabylie, inaugure dès le 1^{er} février 1882 le cours de kabyle à l'École normale.

Autre conséquence, non directement liée à la mission Masqueray mais à l'institution de l'enseignement public en Kabylie (et un peu partout en Algérie) spécialement destiné aux enfants autochtones : la place accordée aux langues d'origine mais elle n'était pas posée clairement dès le départ pour ce qui concerne notamment le berbère.

Le décret de 1883 qui en principe jette les bases d'un enseignement gratuit et obligatoire, ouvert aux Indigènes et ce, pour tous les trois départements de l'Algérie. Des écoles primaires communales supplantent peu à peu les anciennes écoles arabes-françaises qui commencent à disparaître définitivement. La loi étant faite pour faire obligation à toutes les communes d'ouvrir une école ;

province de Constantine, Paris, Hachette, 1886 ; Charles Glachant, « Rapport sur l'instruction publique en Algérie », *Revue pédagogique*, 1886-II, pp. 400-408.

133. Auteur d'une grammaire publiée cette année là, intitulée *Notions succinctes de grammaire kabyle*, Alger, Jourdan.

134. Contrairement à l'idée reçue, le cours de berbère n'a pas débuté en 1885 ou 1886 ; mais en 1880 avec El Hachemi ben Si Lounis qui a assuré la fonction d'enseignant jusqu'à sa démission en 1883. En 1885, l'enseignement sanctionné par deux diplômes (brevet de kabyle et diplôme des dialectes berbères) fut confié à Belkassam Ben Sedira, un arabophone, natif de Biskra.

Pour revenir à ce premier enseignant autochtone (de berbère), on peut dire que Masqueray l'a fort bien soutenu.

les frais d'entretien étant à la charge des collectivités. Pour la formation des maîtres musulmans, on a institué deux cours normaux : ceux destinés aux futurs « moniteurs » s'ils avaient réussi au certificat d'études primaires, et ceux destinés aux futurs « adjoints indigènes » s'ils étaient muni d'un brevet élémentaire de capacité.

En matière de langues d'origine, en ce qui concerne les communes indigènes, la loi imposait, outre un enseignement de langue arabe contrôlé par une épreuve du certificat d'études primaires (art. 31), l'enseignement en français et en arabe (art. 42). Le certificat d'études spécial aux indigènes, institué alors, accordait une certaine place à l'arabe et... au berbère¹³⁵ mais cette mise en œuvre n'a eu lieu qu'à titre transitoire.

Du berbère à l'école primaire, on n'en pas plus entendu parler. Pourquoi ? La recherche est à ce stade encore balbutiante ; comme éléments provisoires de réponse, écoutons l'inspecteur général Foncin¹³⁶ :

Le programme de l'enseignement donne lieu à une observation d'un autre genre. Il comprend pour les indigènes l'arabe ou le berbère. N'y a-t-il pas une distinction à faire entre ces deux langues ? Le berbère s'efface peu à peu, comme chez nous le flamand, le basque, le bas-breton ou le provençal. À quoi bon l'empêcher de périr ? Il n'a même plus de caractères alphabétiques propres ; il ne s'écrit pas (quoi qu'en pense le décret). Lorsqu'il sera mort, les Kabyles ne se serviront plus que de la langue française ; les montagnards de l'Aurès de même ; ils s'apercevront aisément alors qu'ils n'ont point perdu au change. L'arabe est plus embarrassant. S'il n'était parlé qu'en Algérie, il n'y aurait aucun inconvénient à le proscrire. Mais il est en usage dans la Tunisie et le Maroc, dans l'Orient, pays avec lesquels l'Algérie entretient des relations assidues : il y a pour les indigènes un intérêt commercial très sérieux à le connaître. Il est donc naturel et légitime que tous les enfants dont les familles en feront la demande reçoivent des leçons d'arabe. Est-ce une raison d'aller plus loin et de donner une partie de l'enseignement en arabe dans les communes indigènes ? Cette confession aux anciennes méthodes est peut-être exagérée.

Cette mission de Masqueray, très peu évoquée dans la littérature¹³⁷ et que nous faisons découvrir sous un éclairage montrant certaines facettes des plus pertinentes, nous sommes loin d'en avoir épuisé le sujet. Nous y reviendrons peut-être pour souligner tel ou tel aspect de cette passionnante affaire des écoles qui a soulevé en filigrane la question des langues (transmises maternellement), un sujet qui implique des difficultés à résoudre et qui est toujours d'actualité.

OUAHMI OULD-BRAHAM

135. Certificat supprimé en 1888 (245 reçus à cette date), cf. Ch.-R. Ageron, *op. cit.*, p. 338, n. 4.

136. *Op. cit.*, p. 844.

137. Foncin, *op. cit.* ; Ch.-R. Ageron, *op. cit.*

**Décret du 13 février 1883 relatif à l'organisation
de l'enseignement primaire en Algérie**
(Extraits)

TITRE IV

Dispositions spéciales relatives à l'instruction des indigènes

§ 1. Dispositions générales.

Art. 30. Il est établi pour les indigènes une prime pour la connaissance de la langue française. Cette prime sera de 300 francs. La dépense sera imputée sur le budget de l'instruction publique.

Les formes de l'examen et les conditions du droit à cette prime seront réglées par arrêté ministériel après avis des conseils départementaux et du conseil académique.

Art. 31. Les examens du certificat d'études primaires élémentaires, institué par l'article 17 du présent décret, porteront, pour les indigènes, sur les épreuves ci-après énumérées:

Langue française: lecture, écriture, notions usuelles et sommaires de grammaire et d'orthographe constatées par une dictée et une explication orale.

Calcul: les quatre règles; règle de trois. Notions essentielles du système numérique.

Notions très sommaires sur la géographie et l'histoire de la France et de l'Algérie.

Langue arabe ou berbère: lecture et écriture.

Pour les jeunes filles, la couture en plus.

Pour les jeunes gens, facultativement la gymnastique et le travail manuel.

Un arrêt du recteur réglera le mode d'examen et d'appréciation.

.....

Art. 36. Il sera établi dans chacun des départements d'Algérie des cours normaux destinés à préparer les indigènes aux fonctions de l'enseignement. Le nombre, le siège et l'organisation de ces cours normaux seront déterminés par le ministre de l'instruction publique, sur la proposition du gouverneur général et du recteur. La dépense résultant de l'établissement et de l'entretien de ces cours sera supportée par le budget de l'instruction publique.

Il pourra être établi dans les mêmes conditions des cours normaux spécialement destinés à l'étude de l'arabe ou du berbère pour les instituteurs et institutrices français.